

Annexe A : Enjeux soulevés dans le cadre de la démarche d'information et de consultation des parties prenantes

Principaux enjeux soulevés

1 Nord-Est de l'Ontario

Tableau A.1 : Parties prenantes rencontrées lors de l'annonce du projet Gazoduq en Ontario

Groupes de parties prenantes	Parties prenantes
Autorités municipales	Maires des municipalités et district qui sont dans le corridor d'étude
Autorités fédérales	Député fédéral dont la circonscription est dans le corridor d'étude Agences et directions régionales des ministères pertinents
Organismes et associations commerciales	Organismes environnementaux Chambres de commerce

1.1 Rencontres de groupe avec les parties prenantes

Tableau A.2: Principaux enjeux soulevés lors des rencontres de groupe en Ontario

Kirkland Lake – 24 janvier 2019
Franchissement des cours d'eau Retombées économiques Maintien des activités récréotouristiques Protection des espèces d'intérêt pour la conservation et leur habitat Conservation et protection des ressources en eau de surface et des milieux hydriques Accès au gaz naturel

Rencontres d'information et de consultations publiques (Dates)	Villes et lieux des rencontres	Nombre de participants
26 février 2019	Black River – Matheson – Matheson Arena	30
27 février 2019	Larder Lake — Municipal Gymnasium & Banquet Hall	42
28 février 2019	Kirkland Lake – Heritage North Conference Centre	6

Au total, 78 personnes ont assisté aux trois rencontres d'information et de consultation publiques. Les commentaires reçus lors de ces rencontres sont tous catégorisés dans le tableau suivant, en fonction des thématiques touchées.

Tableau A.3 : Synthèse de la rétroaction en Ontario, par thématique

Thématiques	Commentaires, préoccupations et opportunités partagés
Le Projet	Intérêt majeur pour la distribution et l'accès du gaz naturel à Black River Matheson, Larder Lake et McGarry ; Plusieurs demandes d'information en lien avec les retombées économiques du Projet ; Inquiétude quant à la possibilité que le gazoduc transporte éventuellement du pétrole vers le Saguenay.
Eaux et milieux humides	Demande d'information concernant les méthodes de construction, les impacts environnementaux (principalement sur les cours d'eau) des travaux et la réhabilitation du territoire.
GES	Préoccupations quant à l'évaluation environnementale du projet.
Sécurité et risques d'accident	Plusieurs préoccupations concernant les risques d'incident/d'accident, les feux de forêt, le rôle des services d'urgence locaux et la formation qui sera offerte par Gazoduq.
Communautés autochtones et cohabitation	Demande de précisions concernant la démarche de consultation avec les Premières Nations ; Occasions économiques pour les communautés autochtones avoisinantes.
Thématiques supplémentaires suggérées	Gestion des mesures d'urgence ; Contrôle du feu.
Autres	Privilégier les entrepreneurs et les fournisseurs de services locaux ; Tenir une rencontre avec la communauté suivant l'identification d'un tracé préliminaire et de ses variantes ; Demande de consultation de l'Association des prospecteurs du Nord (Northern Prospectors Association).

2 Abitibi-Témiscamingue

Depuis l'annonce du Projet, Gazoduq a une représentante sur le terrain dont le travail est d'établir et de maintenir un canal de communication avec les parties prenantes concernées. En juin 2019, Gazoduq a annoncé l'ouverture d'un bureau de liaison dans la région à compter de l'automne 2019.

Lors de l'annonce du Projet en novembre 2018, Gazoduq a rencontré ces parties prenantes dans la région.

Tableau A.4 : Parties prenantes rencontrées lors de l'annonce du projet Gazoduq en Abitibi Témiscamingue

Groupes de parties prenantes	Parties prenantes
Autorités municipales et régionales	Maires des villes dans le corridor d'étude Préfets des MRC dans le corridor d'étude
Autorités provinciales et fédérales	Députés provinciaux dont la circonscription est dans le corridor d'étude Députés fédéraux dont la circonscription est dans le corridor d'étude Agences et directions régionales des ministères pertinents

Groupes de parties prenantes	Parties prenantes
Organismes et associations commerciales	Chambres de commerce Organismes environnementaux Associations forestières et minières UPA Associations récréotouristiques (Chasse, pêche, motoneige, etc.)

Lors de ces rencontres, les principaux enjeux abordés ont été les suivants :

- Retombées économiques pour la région ;
- Impacts sur l'environnement et les territoires de chasse ;
- Choix du tracé.

Le tableau suivant relève, quant à lui, les principaux enjeux soulevés lors des rencontres de groupe en Abitibi-Témiscamingue, en janvier 2019, en fonction des villes qui ont été visitées par Gazoduq.

Tableau A.5 : Principaux enjeux soulevés lors des rencontres de groupe en Abitibi-Témiscamingue

Enjeux
Val d'or - 14 janvier 2019
Justification du Projet dans un contexte de transition énergétique Impacts des travaux de construction Retombées économiques Maintien de la villégiature et des activités pratiquées Accès au gaz naturel Intégrité des milieux hydriques Gestion du risque Cohabitation avec les activités récréotouristiques Protection des eskers Préservation des intérêts des communautés autochtones
Senneterre - 15 janvier 2019
Gestion du risque Maintien de la biodiversité et protection des espèces Intégrité des milieux hydriques Cohabitation des activités économiques
Amos - 15 janvier 2019
Gestion du risque Prise en compte des effets cumulatifs avec d'autres projets Risque de contamination en cas d'accident Acceptabilité sociale du Projet Cohabitation avec les activités récréotouristiques Protection des eskers Cohabitation avec les activités économiques

Enjeux
La Sarre – 16 janvier 2019
Accès au gaz naturel Provenance du gaz naturel Justification du projet dans un contexte de transition énergétique Possibilité de conversion en oléoduc Processus de consultation Maintien des activités récréotouristiques Cohabitation avec les activités économiques
Rouyn-Noranda – 16 janvier 2019
Processus de consultation Systèmes de drainage (activités agricoles) Justification du Projet dans un contexte de transition énergétique Gestion du risque Provenance, composition et méthode d'extraction du gaz naturel Protection des eskers Cohabitation avec d'autres projets et activités Intégrité des milieux hydriques Ouverture du territoire et meilleur accès

2.1 Rencontres d'information et de consultations publiques

En février 2019, Gazoduq a tenu des rencontres publiques d'information et de consultation dans 5 villes en Abitibi-Témiscamingue. Au total, 248 personnes y ont participé.

Tableau A.6 : Dates et lieux des d'information et de consultation publiques en Abitibi-Témiscamingue.

Dates	Villes et lieux des rencontres	Nombre de participants
15 et 16 février 2019	Val-d'Or — Hôtel Le Forestel	38
16 février 2019	Amos — Complexe hôtelier Amosphère	49
17 et 18 février 2019	Rouyn-Noranda — Centre de congrès Le Noranda	59
18 février 2019	La Sarre — Club de l'âge d'or Saint-André	53
19 février 2019	Senneterre — Salle des chevaliers de Colomb	49

Les commentaires reçus lors de ces rencontres sont catégorisés dans le tableau suivant, en fonction des thématiques touchées.

Tableau A.7 : Synthèse de la rétroaction en Abitibi-Témiscamingue, par thématique

Thématiques	Commentaires, préoccupations et opportunités partagés
Le Projet	Utiliser les corridors existants pour le tracé; Suggestion : passer au sud du secteur Abitibi-Ouest, car la région est très agricole.

Thématiques	Commentaires, préoccupations et opportunités partagés
Eaux et milieux humides	<p>Inquiétudes : augmentation du transport maritime et impact sur les mammifères marins (bélugas), protection des eskers et des moraines;</p> <p>Compensations pour revégétaliser les bandes riveraines;</p> <p>Suggestions : S'informer sur les eskers, grâce à la documentation rédigée par la SESAT, le GRES, le groupe de recherches sur l'eau de l'UQAT et les livres sur la géologie des eskers du chercheur J.J. Veillette;</p> <p>Inquiétudes quant à la protection des eskers.</p>
Cohabitation des activités touristiques et de loisirs	<p>Éviter les zones sensibles telles que le Club de ski de fond Skinoramik et les lieux de villégiature à Rapide-Danseur et Duparquet;</p> <p>Considérer les aires de piégeage et les tourbières dans l'identification d'un tracé;</p> <p>Suggestion : consulter les pourvoies à droits exclusifs de la région.</p>
Faune	<p>Inquiétudes : destruction et perte de connectivité des habitats fauniques;</p> <p>Éviter les périodes de reproduction de la faune pour réduire les impacts;</p> <p>Planter de l'asclépiade (pour les papillons), des arbustes et fleurs vivaces (bleuets, framboises et fraises);</p> <p>Inquiétudes quant à la protection du caribou forestier;</p> <p>Inquiétudes quant à la perturbation possible de certaines espèces de poissons, telles que l'achigan à petite bouche (difficulté à se reproduire).</p>
Cohabitation des activités économiques	<p>Commentaires à propos des enjeux liés aux camps de travailleurs et les « fly in, fly out »;</p> <p>Inquiétudes quant à la pénurie de logements et une potentielle hausse du prix des logements;</p> <p>Inquiétudes quant aux impacts sociaux et environnementaux de l'arrivée de travailleurs de l'extérieur, incluant la gestion des matières résiduelles;</p> <p>Intérêt général pour les retombées locales et la distribution du gaz naturel dans la région;</p> <p>Ne pas limiter l'accès à la ressource forestière.</p>
Affectation du territoire (agriculture)	<p>Les propriétaires privés demandent à être consultés.</p>
GES	<p>Commentaires sur l'exploitation du gaz de schiste;</p> <p>Pertinence d'investir dans les énergies fossiles, alors qu'il faut faire la transition vers les énergies vertes;</p> <p>Crainte que le gazoduc soit réutilisé pour transporter autre chose que du gaz naturel (pétrole);</p> <p>Suggestions : compensation des émissions de GES provenant de la construction et de l'exploitation du projet;</p> <p>Suggestions : Investir dans la compensation des émissions par plantation d'arbres via l'Agence Abitibi,</p> <p>Suggestions : Atteindre la carboneutralité en plantant des arbres à Amos;</p> <p>Inquiétudes quant aux émissions de GES du projet et doute sur la réduction réelle de l'utilisation du charbon;</p> <p>Commentaires contestant l'investissement majeur dans une énergie fossile, aux dépens des énergies renouvelables.</p>

Thématiques	Commentaires, préoccupations et opportunités partagés
Sécurité et risques d'accident	Inquiétudes : feux de forêt; terrorisme; fuites à la production et lors du transport du gaz; foyers d'érosion; Inquiétudes liées à la contamination des cours d'eau en cas de fuite du gazoduc et les impacts subséquents sur la flore, la faune et les milieux humides et hydriques.
Communautés autochtones et cohabitation	Consultation des communautés autochtones, pas seulement les chefs et adapter le Projet à leurs demandes.
Thématiques supplémentaires suggérées	Cohabitation avec les activités minières ; Vision systémique et globale du Projet ; Territoire municipal ; Après l'installation ; Accès au gaz ; Drainage Agricole ; Industrie forestière.
Autres	Suggestion : Créer des événements Facebook afin de solliciter la participation d'un plus grand nombre de citoyens ; Organisation d'assemblées publiques pour les citoyens; Restauration du site et mise en place d'un plan de fin de vie; Commentaires de citoyens affirmant que le format des rencontres (kiosques) et que l'information disponible ne permet pas d'évaluer le Projet; Inquiétudes quant aux impacts sonores des postes de compression; Demande d'ajout de plus d'informations sur les investisseurs dans le matériel de communication; Suggestion à Gazoduq de s'informer sur les sites archéologiques de Rouyn-Noranda; Commentaires de citoyens affirmant leur opposition au Projet.

3 Haute-Mauricie

Tableau A.8 : Parties prenantes rencontrées lors de l'annonce du projet Gazoduq en Haute-Mauricie

Groupes de parties prenantes	Parties prenantes
Autorités municipales	Maire de l'agglomération de La Tuque
Autorités provinciales et fédérales	Députée provinciale dont la circonscription est dans le corridor à l'étude Député fédéral dont la circonscription est dans le corridor à l'étude Agences et directions régionales des ministères pertinents
Organismes et associations commerciales	Chambre de commerce Organismes environnementaux Associations forestières UPA Associations récréotouristiques (Chasse, pêche, motoneige ...)

Lors de ces rencontres, les principaux enjeux abordés ont été les suivants :

- Processus d'autorisation environnementale;
- Retombées économiques pour la région.

3.1 Rencontres de groupe avec les parties prenantes

Tableau A.9 : Principaux enjeux soulevés lors des rencontres de groupe en Mauricie

La Tuque – 22 janvier 2019
Cohabitation avec les activités récréotouristiques Création d'emploi et retombées économiques Provenance, composition et méthode d'extraction du gaz naturel Justification du Projet dans un contexte de transition énergétique Processus de consultation Prise en compte des effets cumulatifs avec d'autres projets Gestion du risque

3.2 Rencontres d'information et de consultations publiques

Dates	Villes et lieux des rencontres	Nombre de participants
26 février 2019	La Tuque — Complexe Culturel Félix-Leclerc	31
27 mars 2019	Parent — École Notre-Dame-de-L'Assomption	20

Au total, 51 personnes ont assisté aux deux rencontres d'information et de consultation publiques. Les commentaires reçus lors de ces rencontres sont catégorisés dans le tableau suivant, en fonction des thématiques touchées.

Tableau A.10 : Synthèse de la rétroaction en Haute-Mauricie, par thématique

Thématiques	Commentaires, préoccupations et opportunités partagés
Le Projet	Demande à ce que le tracé évite le bassin versant du lac Fox.
Eaux et milieux humides	Préoccupation concernant la construction du gazoduc près des cours d'eau et les techniques qui seront utilisées pour franchir les cours d'eau.

Cohabitation des activités touristiques et de loisirs	<p>Nombreux camps de chasse et chalets de villégiature dans le Corridor intérieur de l'agglomération de La Tuque ;</p> <p>Commentaire : le Projet représente une ouverture du territoire et une belle opportunité pour les villégiateurs, les motoneigistes et autres utilisateurs du territoire ;</p> <p>Préoccupation concernant la période de construction dans un secteur de villégiature et d'industrie forestière ;</p> <p>Important secteur de villégiature et de pourvoirie, notamment autour du Réservoir Gouin et à proximité de Parent ;</p> <p>Nombreux commentaires rappelant l'importance des activités récréotouristiques (camping, motoneige, quad, chasse et pêche) dans la région.</p>
Cohabitation des activités économiques	<p>Intérêt local pour les terres rares près du lac Fogh, suggestion d'entrer en contact avec le comité minier local ;</p> <p>Éviter à ce que le gazoduc devienne une entrave à l'exploitation forestière en augmentant le coût de la fibre.</p>
Communautés autochtones et cohabitation	<p>Commentaire : important de tenir compte des entreprises autochtones dans l'attribution des contrats.</p>
Thématiques supplémentaires suggérées	<p>Franchissement des cours d'eau et des milieux humides.</p>
Autres	<p>Multiplés demandes à ce que les entrepreneurs locaux soient privilégiés, pour maximiser les retombées économiques ;</p> <p>Invitation à tenir une rencontre d'information et de consultation en saison estivale pour rencontrer les villégiateurs.</p>

4 Saguenay—Lac-Saint-Jean

Tableau A.11 : Parties prenantes rencontrées lors de l'annonce du projet Gazoduq au Saguenay—Lac-Saint-Jean

Groupes de parties prenantes	Parties prenantes
Autorités municipales et régionales	<p>Maires des villes dans le Corridor d'étude</p> <p>Préfets des MRC dans le Corridor d'étude</p>
Autorités provinciales et fédérales	<p>Députés provinciaux dont la circonscription est dans le Corridor d'étude</p> <p>Députés fédéraux dont la circonscription est dans le Corridor d'étude</p> <p>Agences et directions régionales des ministères pertinents</p>
Organismes et associations commerciales	<p>Chambres de commerce</p> <p>Organismes environnementaux</p> <p>Associations forestières</p> <p>UPA</p> <p>Associations récréotouristiques (Chasse, pêche, motoneige ...)</p>

Lors de ces rencontres, les principaux enjeux abordés ont été les suivants :

- Retombées économiques dans la région;
- Processus de définition du tracé.

4.1 Rencontres de groupe avec les parties prenantes

Tableau A.12 : Principaux enjeux soulevés lors des rencontres de groupe au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Roberval – 4 février 2019
Cohabitation avec les activités récréotouristiques Gestion du risque Réduction de la pression exercée sur les collectivités Création d'emploi et retombées économiques Cohabitation avec les activités agricoles Accès au gaz naturel Possibilité de conversion en oléoduc Maintien des activités récréotouristiques Systèmes de drainage (activités agricoles) Protection des ressources en eau de surface et des milieux hydriques Provenance, composition et méthode d'extraction du gaz naturel Franchissement de cours d'eau Processus de consultation
Alma - 5 février 2019
Accès au gaz naturel Processus de consultation Provenance, composition et méthodes d'extraction du gaz naturel Gestion des risques Cohabitation avec les activités forestières Préservation des intérêts des communautés autochtones Cohabitation avec les activités agricoles Préservation des zones de villégiature et maintien des activités récréotouristiques Retombées économiques
Saguenay – 5 février 2019
Conservation et protection des ressources en eau de surface et des milieux hydriques Justification du Projet dans un contexte de transition énergétique

Saguenay – 5 février 2019
Retombées économiques
Provenance, composition et méthode d'extraction du gaz naturel
Prise en compte des effets cumulatifs avec d'autres projets
Processus de consultation
Accès au gaz naturel
Possibilité d'une conversion en oléoduc
Cohabitation avec les activités agricoles
Gestion des risques
Maintien des activités récréotouristiques
Protection des milieux sensibles et valorisés

4.2 Rencontres d'information et de consultations publiques

Dates	Villes et lieux des rencontres	Nombre de participants
Saguenay — Lac-Saint-Jean		
22 et 23 février 2019	Saguenay — Hôtel Le Montagnais	143
24 février 2019	Roberval — Château Roberval	59
25 février 2019	Alma — Hôtel Universel	17

Au total, 219 personnes ont assisté aux 3 rencontres d'information et de consultation publiques.

Les commentaires reçus lors de ces rencontres sont tous catégorisés dans le tableau suivant, en fonction des thématiques touchés.

Tableau A.13 : Synthèse de la rétroaction au Saguenay—Lac-Saint-Jean, par thématique

Thématiques	Commentaires, préoccupations et opportunités partagés
Le projet	<p>Suggestion pour le tracé : utiliser les emprises existantes (réseau Énergir, sentiers de motoneiges, autoroutes, lignes électriques, chemin de fer) ;</p> <p>Zone industrielle à éviter : lac de bauxite (Rio Tinto) ;</p> <p>Zones sensibles à éviter : aires protégées projetées, vignoble Domaine Le Cageot, cours d'eau et eau souterraine, lac Kénogami, lignes de haute tension ;</p> <p>Inquiétudes quant à la transformation du gazoduc en un oléoduc ;</p> <p>Demande à ce que le tracé évite les aires protégées qui sont encore à l'étude par le MELCC.</p>
Eaux et milieux humides	<p>Éviter le plus possible un tracé près des cours d'eau;</p>
Cohabitation des activités touristiques et de loisirs	<p>Permettre au secteur récréotouristique d'utiliser l'emprise une fois le gazoduc installé ;</p> <p>Prévoir des dispositifs de traverses de cours d'eau (enrochements) pour les VTT ;</p> <p>Crainte quant à la cohabitation entre les propriétaires et les utilisateurs récréotouristiques du territoire ;</p> <p>Inquiétude quant à la récolte de champignons ;</p> <p>Éviter la construction pendant la période de chasse en terre publique (fin septembre au milieu octobre).</p>
Faune	<p>Inquiétudes quant au fractionnement et morcellement du territoire, où les gazoducs et oléoducs deviennent des couloirs pour les prédateurs et font chuter les populations de cervidés ;</p> <p>Craintes de perturbations pour la faune terrestre à l'intérieur du corridor, en raison de la végétation réduite sur le tracé ;</p> <p>Opposition d'organismes locaux à un projet ministériel de coupe d'arbres pour contrôler la prolifération de la tordeuse de bourgeon ;</p> <p>Invitation à évaluer la présence de reptiles et d'amphibiens dans l'évaluation d'impact.</p>
Cohabitation des activités économiques	<p>Commentaires soulignant les retombées économiques positives, la création de bons emplois et une diversification de l'économie régionale ;</p> <p>Accorder des droits de passage annuels aux agriculteurs.</p>
GES	<p>Projet bénéfique à la lutte aux changements climatiques et à la diminution des polluants atmosphériques ;</p> <p>Diminution globale des GES mondiaux (28 millions de tonnes par année) ;</p> <p>Scepticisme envers la véracité des affirmations du promoteur en matière de réduction des GES mondiaux et la volonté d'être un acteur de transition ;</p> <p>Impacts environnementaux faibles, car la conduite transporterait du gaz et non du pétrole</p> <p>Inquiétude concernant les impacts environnementaux à toutes les étapes du Projet ;</p> <p>Inclusion des impacts cumulatifs du transport maritime et de l'extraction du gaz dans l'évaluation d'impact du Projet (évaluation globale) ;</p>
Sécurité et risques d'accident	<p>Inquiétudes en lien avec les risques d'incident et d'accident (fuite et explosion) ;</p> <p>Inquiétude : crainte quant aux conséquences du contact d'un arc électrique des lignes à haute tension d'Hydro-Québec avec une fuite de gaz ;</p> <p>Nécessité d'avoir un plan d'action de sécurité.</p>
Communautés autochtones et cohabitation	<p>Question : quel sera le pourcentage d'emplois réservés aux membres des Premières Nations?</p> <p>Tenir compte du savoir ancestral autochtone et des besoins des communautés.</p>

Thématiques	Commentaires, préoccupations et opportunités partagés
Thématiques supplémentaires suggérées	Cohabitation avec les industries avoisinantes ; Espèces menacées ; Protection des forêts anciennes ; Autres sources de gaz naturel.
Autres	Question : les propriétaires privés seront-ils expropriés? Questionnement concernant la restauration du gazoduc, une fois sa durée de vie atteinte ; Inquiétudes quant à l'identité des investisseurs et à la possibilité que le projet soit réellement financé ; Plusieurs citoyens aimeraient voir l'ensemble du matériel de présentation des rencontres mis en ligne et partagé plus largement au public ; Demande à ce que les projets de Gazoduq et Énergie Saguenay soient évalués conjointement ; Reprendre ce type de rencontre plus tard dans le processus, lorsque plus d'informations seront disponibles.

Annexe B : Parties prenantes

Parties prenantes

Les parties prenantes concernées peuvent être catégorisées en grands groupes, sans s'y limiter, représentés dans le tableau suivant.

Tableau B-1 : Groupes de parties prenantes

Groupes de parties prenantes concernées	Sous-groupes de parties prenantes concernées (non-exhaustif)
Autorités gouvernementales	Administrations locales et régionales (municipalités, MRC, Townships) Représentants élus fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux Organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux Regroupements municipaux
Propriétaires et occupants	Propriétaires fonciers, occupants, locataires; Groupes de propriétaires fonciers ; Producteurs agricoles ou sylvicoles ; Industrie forestière ou minière ; Détenteur de baux de villégiature ; Voisins.
Groupes d'intérêt	Groupes de loisirs Trappeurs, guides et pourvoiries Usagers des voies navigables Clubs de chasse et pêche Groupes de motoneiges et de quad
Groupes environnementaux et organisations non gouvernementales ;	Groupes environnementaux locaux, régionaux et nationaux Organismes de bassins versants Associations de protection de l'environnement
Groupes socioéconomiques	Chambres de commerce Syndicats Fournisseurs potentiels
Institutions d'enseignement postsecondaire	CÉGEP Universités Centres collégiaux de transfert technologique
Public	

Annexe C : Communiqués de presse - Annonce

Gazoduc s'engage à soutenir le développement économique et social des communautés d'accueil du projet

L'entreprise investira annuellement 34 millions de dollars au Québec

Montréal, le 12 septembre 2019 – Gazoduc est heureuse d'effectuer une première annonce en matière de retombées économiques de son projet de l'ordre de 36 millions de dollars par année au Québec et en Ontario. Ce montant correspond à une contribution annuelle récurrente versée aux communautés d'accueil de son projet sous forme de taxes et par l'entremise de son Fonds pour les communautés. Ainsi, l'entreprise s'engage à soutenir à long terme le développement économique et social des communautés d'accueil de son projet de conduite souterraine de transport de gaz naturel.

Avec le Fonds pour les communautés, Gazoduc propose une formule unique et développée sur mesure qui permettra à l'entreprise de contribuer significativement aux communautés d'accueil, entre autres aux municipalités où est située la zone d'aménagement privilégiée. Cette dernière, dévoilée le 24 avril, est située à 82 % sur des terres publiques, ce qui diminue toutefois les charges fiscales afférentes au projet. En effet, la portion de la zone d'aménagement privilégiée en terres publiques n'est pas taxable au Québec, contrairement à d'autres provinces canadiennes. La création du Fonds vient donc répondre à la volonté de Gazoduc de maximiser les retombées économiques et sociales de manière responsable et respectueuse.

Selon la formule proposée, la contribution annuelle de l'entreprise sera administrée par une firme indépendante afin d'assurer une gestion tout aussi rigoureuse des fonds. En raison de leur grande connaissance des besoins de leur communauté, quatre acteurs clés ont été identifiés par Gazoduc afin d'utiliser les sommes du Fonds de manière à avoir un maximum d'impact. En effet, les montants seraient partagés entre les municipalités riveraines (65 %), les MRC (25 %), et des organismes communautaires (10 %) de chacune des régions. De plus, une partie du Fonds pour les communautés sera remise aux fondations des universités situées sur le territoire des communautés d'accueil. Il s'agit d'un montant de 2,2 millions de dollars correspondant à l'équivalent des taxes scolaires qui auraient été versées si la portion de la zone d'aménagement privilégiée en terre publique avait été taxable.

Soulignons que le Fonds pour les communautés a été développé de manière à refléter le mieux possible les réalités et les besoins des communautés d'accueil. Gazoduc sera heureuse de présenter les détails du Fonds aux intervenants concernés. Ceux-ci auront d'ailleurs 60 jours pour faire part de leurs commentaires sur la formule proposée.

Rappelons que Gazoduc prévoit la construction d'une conduite souterraine de transport de gaz naturel destinée à alimenter la future usine de liquéfaction du projet Énergie Saguenay. Le gaz

naturel qui sera transporté par notre conduite servira à l'exportation vers l'Asie et l'Europe pour remplacer des énergies plus polluantes, comme le charbon et le mazout. Il s'agit d'un investissement de 4,5 milliards de dollars, qui permettra des retombées économiques importantes pour le Québec et l'Ontario et contribuera à la réduction des émissions de GES à l'échelle mondiale.

Citation

« Avec la mise sur pied du Fonds pour les communautés, Gazoduq assume ses responsabilités et ceci correspond à un jalon important dans le développement de son projet. Depuis le début, nous prenons le temps de bien faire les choses afin de travailler à minimiser les impacts sociaux et environnementaux du projet et d'accroître ses retombées pour les communautés d'accueil. Nous allons poursuivre nos efforts en ce sens. »

- Louis Bergeron, Président, Gazoduq

- 30 -

À propos de Gazoduq

Gazoduq est une entreprise québécoise pilotée par une équipe composée de gens dont la compétence à réaliser des projets de gazoducs à grande échelle en Amérique du Nord a été plusieurs fois démontrée. Elle compte sur le soutien d'investisseurs importants détenant une expertise internationale dans le développement de projets de gaz naturel. Gazoduq souhaite réaliser un projet de conduite souterraine de gaz naturel de près de 782 km entre le nord-est de l'Ontario et le Saguenay en collaboration avec les communautés concernées et de développer des partenariats d'affaires avec des entreprises locales. www.gazoduq.com

Contact :

Joëlle Brodie
Conseillère principale, communications et relations médias

Gazoduq

jbrodie@gazoduq.com

581 221-2960

**Gazoduq pledges to support the economic and social development
of the project's host communities**

The company will invest \$34 million per year in Quebec

Montréal, September 12, 2019 – Gazoduq is pleased to make its first announcement of the economic benefits from its project – amounting to 36 million dollars – to Quebec and Ontario. This amount represents an annual recurring contribution that will be paid to the project's host communities in the form of planned tax payments and the newly established Community Fund. This is a sign of the company's strong commitment to the long-term support for the economic and social development of the host communities where the company's underground natural gas transmission line passes.

With the Community Fund, Gazoduq proposes a unique and tailored-made formula that will allow the company to contribute significantly to the host communities and municipalities located in the preferred planning area (PPA). Unveiled on April 24th, the preferred planning area is located on 82% of public land. The location of the transmission line on public land significantly reduces associated tax expenses in Quebec, unlike the case in other Canadian provinces. However, creating the Community Fund reflects Gazoduq's willingness to significantly increase the economic and social benefits for the project.

According to the proposal, the company's investment in the Community Fund will be managed by an independent firm to ensure an equally rigorous management. The amounts would then be shared amongst the riverside municipalities (65%), the RCMs (25%) and community bodies (10%) in each region. Furthermore, a portion of the *Community Fund* – 2.2 million dollars to be exact – will be allocated to the universities located on the host communities' territories. That corresponds to the amount of school taxes that would have been paid had the preferred planning area on public land been taxable.

It is worthy to note that the *Community Fund* is designed to meet the host communities' realities and needs. Gazoduq looks forward to presenting Community Fund details to the stakeholders involved.

Gazoduq is planning to build an underground natural gas transmission line transporting natural gas from Western Canada to the Énergie Saguenay liquefaction plant project. The natural gas transported by our transmission line will be exported to Asia and Europe to replace more polluting forms of energy, like coal and fuel oil. The project will entail a 4.5-billion-dollar investment, bringing considerable economic benefits to Quebec and Ontario, not to mention reducing GHG emissions on a global scale.

Quote

“With the implementation of this Community Fund, Gazoduq is taking an additional positive step to show our commitment to the communities engaged in our project. From the very outset, we have taken the time to do things right, striving to minimize the project’s environmental and social impacts and to increase benefits for host communities. We are unwavering in its commitment.”

- Louis Bergeron, President, Gazoduq

- 30 -

About Gazoduq

Gazoduq Inc. is a Quebec company led by a highly skilled team with extensive experience and expertise in large-scale North American natural gas transmission line projects. It is supported by major investors with international expertise in developing large-scale natural gas projects. Gazoduq intends to build an underground natural gas transmission line, nearly 782 km long, between northeastern Ontario and Saguenay, Quebec, in collaboration with local communities and through the development of business partnership with local companies. www.gazoduq.com

Contact:

Joëlle Brodie
Senior Advisor, Communications and Media Relations
Gazoduq
jbrodie@gazoduq.com
581-221-2960

Gazoduc s'engage à soutenir le développement économique et social des communautés d'accueil du projet

L'entreprise investira annuellement 14 millions de dollars en Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda, le 12 septembre 2019 – Gazoduc est heureuse d'effectuer une première annonce en matière de retombées économiques de son projet de l'ordre de 36 millions de dollars par année au Québec et en Ontario, dont près de 14 millions de dollars par année aux communautés concernées en Abitibi-Témiscamingue. Ce montant correspond à une contribution annuelle récurrente versée aux communautés d'accueil de son projet sous forme de taxes et par l'entremise de son Fonds pour les communautés. Ainsi, l'entreprise s'engage à soutenir à long terme le développement économique et social des communautés d'accueil de son projet de conduite souterraine de transport de gaz naturel.

Avec le Fonds pour les communautés, Gazoduc propose une formule unique et développée sur mesure qui permettra à l'entreprise de contribuer significativement aux communautés d'accueil, entre autres aux municipalités où est située la zone d'aménagement privilégiée. Cette dernière, dévoilée le 24 avril, est située à 82 % sur des terres publiques, ce qui diminue toutefois les charges fiscales afférentes au projet. En effet, la portion de la zone d'aménagement privilégiée en terres publiques n'est pas taxable au Québec, contrairement à d'autres provinces canadiennes. La création du Fonds vient donc répondre à la volonté de Gazoduc de maximiser les retombées économiques et sociales de manière responsable et respectueuse.

Selon la formule proposée, la contribution annuelle de l'entreprise sera administrée par une firme indépendante afin d'assurer une gestion tout aussi rigoureuse des fonds. En raison de leur grande connaissance des besoins de leur communauté, quatre acteurs clés ont été identifiés par Gazoduc afin d'utiliser les sommes du Fonds de manière à avoir un maximum d'impact. En effet, les montants seraient partagés entre les municipalités riveraines (65 %), les MRC (25 %), et des organismes communautaires (10 %) de chacune des régions. De plus, une partie du Fonds pour les communautés sera remise aux fondations des universités situées sur le territoire des communautés d'accueil. Il s'agit d'un montant de 2,2 millions de dollars correspondant à l'équivalent des taxes scolaires qui auraient été versées si la portion de la zone d'aménagement privilégiée en terre publique avait été taxable. Ainsi, la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) obtiendrait de la part de Gazoduc un montant annuel de 720 000 \$.

Soulignons que le Fonds pour les communautés a été développé de manière à refléter le mieux possible les réalités et les besoins des communautés d'accueil. Gazoduc sera heureuse de présenter les détails du Fonds aux intervenants concernés. Ceux-ci auront d'ailleurs 60 jours pour

faire part de leurs commentaires sur la formule proposée.

Rappelons que Gazoduq prévoit la construction d'une conduite souterraine de transport de gaz naturel destinée à alimenter la future usine de liquéfaction du projet Énergie Saguenay. Le gaz naturel qui sera transporté par notre conduite servira à l'exportation vers l'Asie et l'Europe pour remplacer des énergies plus polluantes, comme le charbon et le mazout. Il s'agit d'un investissement de 4,5 milliards de dollars qui permettra des retombées économiques importantes pour le Québec et l'Ontario et contribuera à la réduction des émissions de GES à l'échelle mondiale.

Citation

« Avec la mise sur pied du Fonds pour les communautés, Gazoduq assume ses responsabilités et ceci correspond à un jalon important dans le développement de son projet. Depuis le début, nous prenons le temps de bien faire les choses afin de travailler à minimiser les impacts sociaux et environnementaux du projet et d'accroître ses retombées pour les communautés d'accueil. Nous allons poursuivre nos efforts en ce sens. »

- Louis Bergeron, Président, Gazoduq

- 30 -

À propos de Gazoduq

Gazoduq est une entreprise québécoise pilotée par une équipe composée de gens dont la compétence à réaliser des projets de gazoducs à grande échelle en Amérique du Nord a été plusieurs fois démontrée. Elle compte sur le soutien d'investisseurs importants détenant une expertise internationale dans le développement de projets de gaz naturel. Gazoduq souhaite réaliser un projet de conduite souterraine de gaz naturel de près de 782 km entre le nord-est de l'Ontario et le Saguenay en collaboration avec les communautés concernées et de développer des partenariats d'affaires avec des entreprises locales. www.gazoduq.com

Contact :

Joëlle Brodie
Conseillère principale, communications et relations médias
Gazoduq
jbrodie@gazoduq.com
581 221-2960

Gazoduq s'engage à soutenir le développement économique et social des communautés d'accueil du projet

L'entreprise investira annuellement 10 millions de dollars à La Tuque

Montréal, le 12 septembre 2019 – Gazoduq est heureuse d'effectuer une première annonce en matière des retombées économiques de son projet de l'ordre de 36 millions de dollars par année au Québec et en Ontario, dont près de 10 millions de dollars par année aux communautés concernées sur le territoire de La Tuque, en Mauricie. Ce montant correspond à une contribution annuelle récurrente versée aux communautés d'accueil de son projet sous forme de taxes et par l'entremise de son Fonds pour les communautés. Ainsi, l'entreprise s'engage à soutenir à long terme le développement économique et social des communautés d'accueil de son projet de conduite souterraine de transport de gaz naturel.

Avec le Fonds pour les communautés, Gazoduq propose une formule unique et développée sur mesure qui permettra à l'entreprise de contribuer significativement aux communautés d'accueil, entre autres aux municipalités où est située la zone d'aménagement privilégiée. Cette dernière, dévoilée le 24 avril, est située à 82 % sur des terres publiques, ce qui diminue toutefois les charges fiscales afférentes au projet. En effet, la portion de la zone d'aménagement privilégiée en terres publiques n'est pas taxable au Québec, contrairement à d'autres provinces canadiennes. La création du Fonds vient donc répondre à la volonté de Gazoduq de maximiser les retombées économiques et sociales de manière responsable et respectueuse.

Selon la formule proposée, la contribution annuelle de l'entreprise sera administrée par une firme indépendante afin d'assurer une gestion tout aussi rigoureuse des fonds. En raison de leur grande connaissance des besoins de leur communauté, quatre acteurs clés ont été identifiés par Gazoduq afin d'utiliser les sommes du Fonds de manière à avoir un maximum d'impact. En effet, les montants seraient partagés entre les municipalités riveraines (65 %), les MRC (25 %), et des organismes communautaires (10 %) de chacune des régions. De plus, une partie du Fonds pour les communautés sera remise aux fondations des universités situées sur le territoire des communautés d'accueil. Il s'agit d'un montant de 2,2 millions de dollars correspondant à l'équivalent des taxes scolaires qui auraient été versées si la portion de la zone d'aménagement privilégiée en terre publique avait été taxable. Ainsi, la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) obtiendrait de la part de Gazoduq un montant annuel de 580 000 \$.

Soulignons que le Fonds pour les communautés a été développé de manière à refléter le mieux possible les réalités et les besoins des communautés d'accueil. Gazoduq sera heureuse de présenter les détails du Fonds aux intervenants concernés. Ceux-ci auront d'ailleurs 60 jours pour faire part de leurs commentaires sur la formule proposée.

Rappelons que Gazoduq prévoit la construction d'une conduite souterraine de transport de gaz naturel destinée à alimenter la future usine de liquéfaction du projet Énergie Saguenay. Le gaz naturel qui sera transporté par notre conduite servira à l'exportation vers l'Asie et l'Europe pour remplacer des énergies plus polluantes, comme le charbon et le mazout. Il s'agit d'un investissement de 4,5 milliards de dollars qui permettra des retombées économiques importantes pour le Québec et l'Ontario et contribuera à la réduction des émissions de GES à l'échelle mondiale.

Citation

« Avec la mise sur pied du Fonds pour les communautés, Gazoduq assume ses responsabilités et ceci correspond à un jalon important dans le développement de son projet. Depuis le début, nous prenons le temps de bien faire les choses afin de travailler à minimiser les impacts sociaux et environnementaux du projet et d'accroître ses retombées pour les communautés d'accueil. Nous allons poursuivre nos efforts en ce sens. »

- Louis Bergeron, Président, Gazoduq

- 30 -

À propos de Gazoduq

Gazoduq est une entreprise québécoise pilotée par une équipe composée de gens dont la compétence à réaliser des projets de gazoducs à grande échelle en Amérique du Nord a été plusieurs fois démontrée. Elle compte sur le soutien d'investisseurs importants détenant une expertise internationale dans le développement de projets de gaz naturel. Gazoduq souhaite réaliser un projet de conduite souterraine de gaz naturel de près de 782 km entre le nord-est de l'Ontario et le Saguenay en collaboration avec les communautés concernées et de développer des partenariats d'affaires avec des entreprises locales. www.gazoduq.com

Contact :

Joëlle Brodie
Conseillère principale, communications et relations médias
Gazoduq
jbrodie@gazoduq.com
581 221-2960

Gazoduc s'engage à soutenir le développement économique et social des communautés d'accueil du projet

L'entreprise investira annuellement 10 millions de dollars au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 12 septembre 2019 – Gazoduc est heureuse d'effectuer une première annonce en matière de retombées économiques de son projet de l'ordre de 36 millions de dollars par année au Québec et en Ontario, dont près de 10 millions de dollars par année aux communautés concernées au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce montant correspond à une contribution annuelle récurrente versée aux communautés d'accueil de son projet sous forme de taxes et par l'entremise de son Fonds pour les communautés. Ainsi, l'entreprise s'engage à soutenir à long terme le développement économique et social des communautés d'accueil de son projet de conduite souterraine de transport de gaz naturel.

Avec le Fonds pour les communautés, Gazoduc propose une formule unique et développée sur mesure qui permettra à l'entreprise de contribuer significativement aux communautés d'accueil, entre autres aux municipalités où est située la zone d'aménagement privilégiée. Cette dernière, dévoilée le 24 avril, est située à 82 % sur des terres publiques, ce qui diminue toutefois les charges fiscales afférentes au projet. En effet, la portion de la zone d'aménagement privilégiée en terres publiques n'est pas taxable au Québec, contrairement à d'autres provinces canadiennes. La création du Fonds vient donc répondre à la volonté de Gazoduc de maximiser les retombées économiques et sociales de manière responsable et respectueuse.

Selon la formule proposée, la contribution annuelle de l'entreprise sera administrée par une firme indépendante afin d'assurer une gestion tout aussi rigoureuse des fonds. En raison de leur grande connaissance des besoins de leur communauté, quatre acteurs clés dans chacune des régions ont été identifiés afin d'utiliser les sommes du Fonds de manière à avoir un maximum d'impact. En effet, les montants seraient partagés entre les municipalités riveraines (65 %), les MRC (25 %), et des organismes communautaires (10 %) de chacune des régions. De plus, une partie du Fonds pour les communautés sera remise aux fondations des universités situées sur le territoire des communautés d'accueil. Il s'agit d'un montant de 2,2 millions de dollars correspondant à l'équivalent des taxes scolaires qui auraient été versées si la portion de la zone d'aménagement privilégiée en terre publique avait été taxable. Ainsi, la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) obtiendrait de la part de Gazoduc un montant annuel de près de 900 000 \$.

Soulignons que le Fonds pour les communautés a été développé de manière à refléter le mieux possible les réalités et les besoins des communautés d'accueil. Gazoduc sera heureuse de présenter les détails du Fonds aux intervenants concernés. Ceux-ci auront d'ailleurs 60 jours pour faire part de leurs commentaires sur la formule proposée.

Rappelons que Gazoduq prévoit la construction d'une conduite souterraine de transport de gaz naturel destinée à alimenter la future usine de liquéfaction du projet Énergie Saguenay. Le gaz naturel qui sera transporté par notre conduite servira à l'exportation vers l'Asie et l'Europe pour remplacer des énergies plus polluantes, comme le charbon et le mazout. Il s'agit d'un investissement de 4,5 milliards de dollars qui permettra des retombées économiques importantes pour le Québec et l'Ontario et contribuera à la réduction des émissions de GES à l'échelle mondiale.

Citation

« Avec la mise sur pied du Fonds pour les communautés, Gazoduq assume ses responsabilités et ceci correspond à un jalon important dans le développement de son projet. Depuis le début, nous prenons le temps de bien faire les choses afin de travailler à minimiser les impacts sociaux et environnementaux du projet et d'accroître ses retombées pour les communautés d'accueil. Nous allons poursuivre nos efforts en ce sens. »

- Louis Bergeron, Président, Gazoduq

- 30 -

À propos de Gazoduq

Gazoduq est une entreprise québécoise pilotée par une équipe composée de gens dont la compétence à réaliser des projets de gazoducs à grande échelle en Amérique du Nord a été plusieurs fois démontrée. Elle compte sur le soutien d'investisseurs importants détenant une expertise internationale dans le développement de projets de gaz naturel. Gazoduq souhaite réaliser un projet de conduite souterraine de gaz naturel de près de 782 km entre le nord-est de l'Ontario et le Saguenay en collaboration avec les communautés concernées et de développer des partenariats d'affaires avec des entreprises locales. www.gazoduq.com

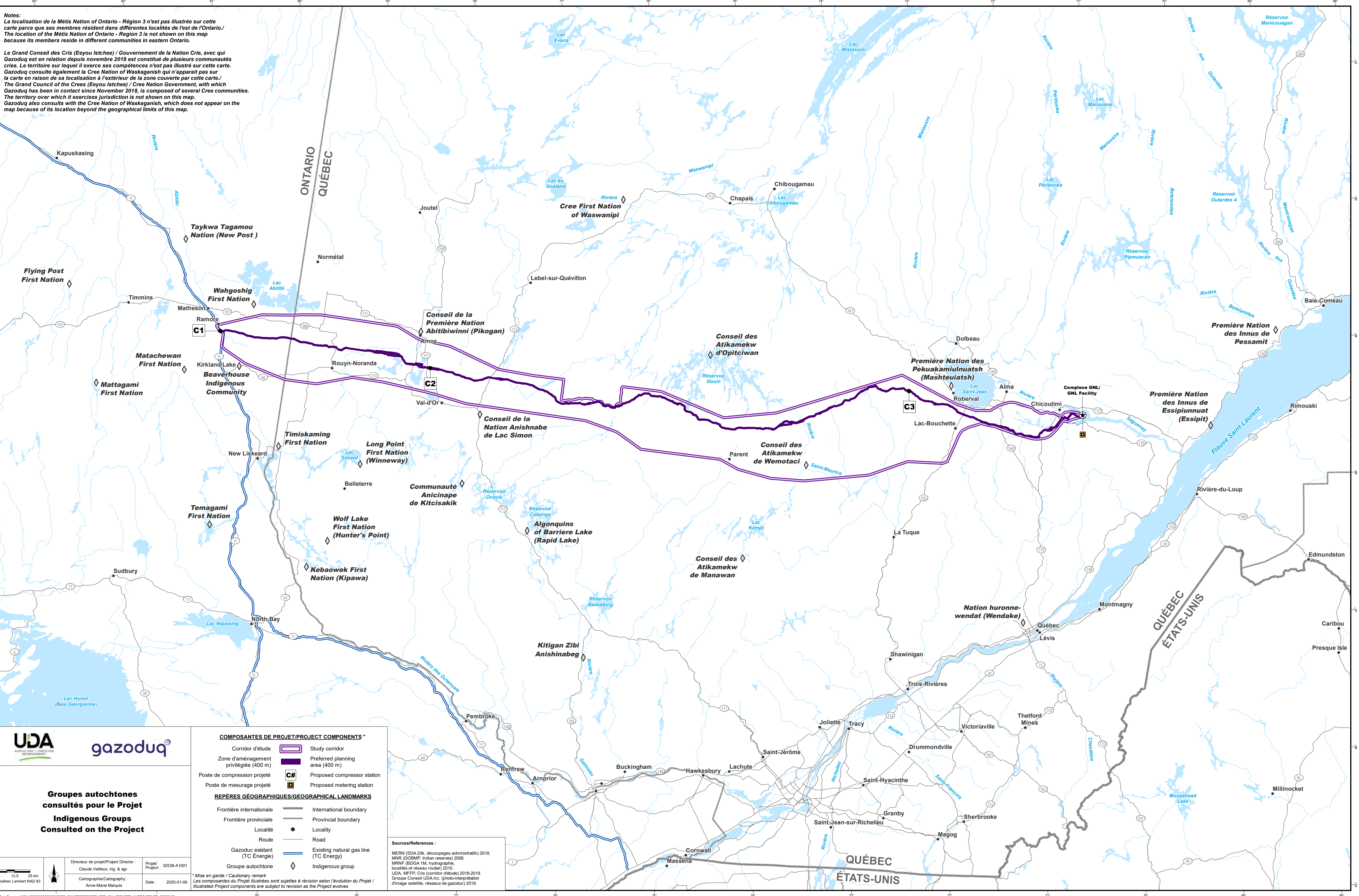
Contact :

Joëlle Brodie
Conseillère principale, communications et relations médias
Gazoduq
jbrodie@gazoduq.com
581 221-2960

Annexe D : Carte - Groupes autochtones consultés pour le Projet

Notes:
 La localisation de la Métis Nation of Ontario - Région 3 n'est pas illustrée sur cette carte parce que ses membres résident dans différentes localités de l'est de l'Ontario.
 The location of the Métis Nation of Ontario - Region 3 is not shown on this map because its members reside in different communities in eastern Ontario.

Le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la Nation Crie, avec qui Gazoduc est en relation depuis novembre 2018 est constitué de plusieurs communautés crées. Le territoire sur lequel il exerce ses compétences n'est pas illustré sur cette carte. Gazoduc consulte également la Cree Nation of Waskaganish qui n'apparaît pas sur la carte en raison de sa localisation à l'extérieur de la zone couverte par cette carte.
 The Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee) / Cree Nation Government, with which Gazoduc has been in contact since November 2018, is composed of several Cree communities. The territory over which it exercises jurisdiction is not shown on this map. Gazoduc also consults with the Cree Nation of Waskaganish, which does not appear on the map because of its location beyond the geographical limits of this map.



UDA **gazoduc**

Groupes autochtones consultés pour le Projet
Indigenous Groups Consulted on the Project

Directeur de projet/Project Director : Claude Veilleux, ing. & agr.
 Cartographie/ Cartography : Anne-Marie Marquis
 Date : 2020-01-09

Projet / Project : 32538-A1001

COMPOSANTES DE PROJET/PROJECT COMPONENTS *

- Corridor d'étude / Study corridor
- Zone d'aménagement privilégiée (400 m) / Preferred planning area (400 m)
- Poste de compression projeté / Proposed compressor station
- Poste de mesurage projeté / Proposed metering station

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/GEOGRAPHICAL LANDMARKS

- Frontière internationale / International boundary
- Frontière provinciale / Provincial boundary
- Localité / Locality
- Route / Road
- Gazoduc existant (TC Énergie) / Existing natural gas line (TC Energy)
- Groupe autochtone / Indigenous group

Sources/References :
 MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2018.
 MNR (DOBMP, Indian reserves) 2008.
 MRNF (BDGA 1M, hydrographie, localités et réseau routier) 2010.
 UDA, MFPP, Cris (corridor d'étude) 2018-2019.
 Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.

* Mise en garde / Cautionary remark
 Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet / Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

Annexe E : Groupes autochtones consultés pour le Projet

1 Groupes autochtones au Québec consultés pour le Projet

1.1 Algonquins of Barriere Lake (Rapid Lake)

Algonquins of Barriere Lake (Rapid Lake) compte une population inscrite de 793 membres, dont 305 vivent sur le territoire de la réserve de Rapid Lake (AADNC, 2019).

Avec une superficie de 29,7 ha, la réserve de Rapid Lake est située sur la rive du réservoir Cabonga à 134 km au nord de Maniwaki. Le territoire de cette réserve se positionne à 104 km au sud de la ZAP du Projet.

Algonquins of Barriere Lake (Rapid Lake) est représenté par un conseil de bande formé d'un chef et de six conseillers (AADNC, 2019).

1.2 Communauté Anicinape de Kitcisakik

La *Communauté Anicinape de Kitcisakik* est composée de 516 membres (AADNC, 2019). En 2016, 274 de ceux-ci habitaient l'établissement indien¹ de Grand-Lac Victoria. Les langues principalement parlées au sein de la communauté sont l'anishinabe et le français (Statistique Canada, 2019).

À 66 km au sud de Val-d'Or, cet établissement se situe à l'embouche de la rivière des Outaouais et du Grand Lac Victoria (AADNC, 2015). Son territoire est d'une superficie de 1,08 km² et se positionne à 83 km au sud de la ZAP du Projet.

La *Communauté Anicinape de Kitcisakik* est représentée par un conseil de bande formé d'un chef, d'un vice-chef et de trois conseillers (AANDC, 2019a).

1.3 Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon (Lac Simon)

En 2019, la communauté représentée par le *Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon (Lac Simon)* compte 2 233 membres dont 1 744 inscrits habitent sur le territoire de la réserve de Lac Simon (AADNC, 2019a). Les langues parlées par ses membres sont majoritairement l'algonquin, le français et l'anglais (Nation Algonquine Anishinabeg, 2016).

La réserve se situe sur la rive ouest du lac Simon, à 32 km au sud-est de la ville de Val-d'Or. D'une superficie de 678,40 ha, la réserve de Lac Simon est à une distance de 26 km au sud de la ZAP du Projet.

Le conseil de bande actuel, qui représente le *Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon (Lac Simon)*, est formé d'un chef, d'un vice-chef et de trois conseillers (AADNC, 2019).

1.4 Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan)

La communauté représentée par le *Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan)* est constituée en 2019 de 1 078 membres, dont 584 inscrits habitent sur l'une des deux réserves attribuées à cette communauté (AANC, 2019). Le français, l'anglais et l'algonquin sont les trois principales langues utilisées au sein de cette population (Nation Algonquine Anishinabeg, 2016).

Le *Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan)* administre la réserve de Pikogan qui est située à 3 km au nord de la ville d'Amos, aux abords de la rive ouest de la rivière Harricana. De plus, elle partage avec *Wahgoshig First Nation* la réserve Abitibi 70, dont le territoire se trouve sur la rive

¹ Les établissements indiens sont des parcelles de terre sans statut sur lesquelles sont installées des bandes indiennes.

sud du lac Abitibi. Les superficies de ces réserves sont de 274,60 ha et de 7770,10 ha respectivement (AADNC, 2019). La réserve de Pikogan est située à 25 km au nord de la ZAP du Projet. Notons que le *Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan)* est signataire du Traité 9, conclu en 1905 (AADNC, 2014), puisque ses membres utilisaient un territoire qui chevauchait les provinces d'Ontario et du Québec.

Actuellement, le conseil de bande représentant le *Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan)* se compose d'un chef, d'un vice-chef et de trois conseillers (AADNC, 2019a).

1.5 Conseil des Atikamekw de Manawan

La communauté représentée par le *Conseil des Atikamekw de Manawan* comprend une population inscrite de 3 003 personnes, dont 2 536 membres vivent à l'intérieur de la réserve (AADNC, 2019a). En 2016, l'atikamekw était la langue maternelle de 95,6 % des membres de la réserve. Le français est la langue officielle la plus utilisée dans la communauté, et ce, par 86,7 % de ses membres (Statistique Canada, 2019).

Le territoire de la réserve de Manawan est situé sur la rive sud du lac Métabeskéga, à 113 km au nord-est de Mont-Laurier (AADNC, 2019). D'une superficie de 773 ha, la réserve se positionne au sud de la ZAP du Projet, à une distance de 100 km.

Le *Conseil des Atikamekw de Manawan* est composé d'un chef et six conseillers (AADNC, 2019a).

1.6 Conseil des Atikamekw de Wemotaci

La communauté représentée par le *Conseil des Atikamekw de Wemotaci* compte une population inscrite de 2 007 personnes. Au total, 1 494 membres de la communauté habitent à l'intérieur des deux réserves occupées par cette dernière. Les principales langues parlées sont le français et l'atikamekw. D'ailleurs, cette dernière était, en 2016, la langue maternelle de 95,8 % des membres de la communauté (AADNC, 2019a).

Les deux réserves administrées par le *Conseil des Atikamekw de Wemotaci* se situent sur la rive nord de la rivière Saint-Maurice. Il s'agit de la réserve de Wemotaci (3 331 ha), qui se positionne à 32 km au sud de la ZAP du Projet, et de la réserve de Coucoucache (5,6 ha) située au sud-est de la première. Ces deux entités territoriales se trouvent à 100 km et 53 km respectivement au nord du noyau urbain de la municipalité de La Tuque (AADNC, 2019a).

Le *Conseil des Atikamekw de Wemotaci* est composé d'un chef et six conseillers (AADNC, 2019a).

1.7 Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

La communauté représentée par le *Conseil des Atikamekw d'Opitciwan* est composée actuellement d'une population inscrite de 3 084 personnes. Parmi les 2 477 membres inscrits qui vivent sur la réserve d'Obedjiwan 28, 97,5 % d'entre eux ont l'atikamekw comme langue maternelle. Le français est la principale langue officielle connue et parlée à l'intérieur de la communauté d'Opitciwan.

La réserve d'Obedjiwan 28 prend place sur la rive nord du réservoir Gouin, entre la plaine du lac Saint-Jean et la région de l'Abitibi, à 143 km au sud de Chibougamau et à 193 km de Roberval (AADNC, 2019a). D'une superficie de 927 ha, ce territoire administré par le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan est à une distance de 48 km au nord de la ZAP du Projet.

Le *Conseil des Atikamekw d'Opitciwan* est composé d'un chef et six conseillers.

1.8 Cree First Nation of Waswanipi

La *Cree First Nation of Waswanipi* compte une population inscrite de 2 285 membres. Au total, 1 681 de ces membres inscrits sont établis sur le territoire du village cri de Waswanipi (AADNC, 2019a). Le cri, l'anglais et le français sont les trois principales langues utilisées au sein de la communauté (*Cree First Nation of Waswanipi*, 2019).

Située à 193 km au nord-est de la ville de Val-d'Or, cette communauté est administrée par le Conseil de la *Cree First Nation of Waswanipi*. Elle se trouve au confluent des rivières Opiwaca, Chibougamau et Waswanipi, à environ 163 km de la ZAP du projet (*Cree First Nation of Waswanipi*, 2019).

Waswanipi est compris dans le territoire de l'entente de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). La superficie des terres réservées de catégorie 1 pour cette Première Nation est de 419,85 km² (Statistique Canada, 2019).

Le Conseil de la *Cree First Nation of Waswanipi* est composé d'un chef, d'un vice-chef et de six conseillers (AADNC, 2019a).

1.9 Cree Nation of Waskaganish

La *Cree Nation of Waskaganish* est constituée d'une population inscrite de 2 906 membres, dont 2 308 qui habitent le village cri de Waskaganish (AADNC, 2019a). Le cri est la langue qui prédomine, toutefois, l'anglais et le français sont des langues couramment utilisées par les générations plus jeunes (*Cree Nation of Waskaganish*, n.d.).

La communauté se situe dans la région administrative du Nord-du-Québec, à l'embouchure de la rivière Rupert, sur la rive sud-est de la baie James, à environ 342 km de la ZAP du projet. Waskaganish est compris dans le territoire de l'entente de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Le territoire de Waskaganish (terres de catégorie 1) est de 502,26 km² (Statistique Canada, 2019).

Le Conseil de la *Cree Nation of Waskaganish* est administré par un chef, un vice-chef et neuf conseillers (AADNC, 2019a).

1.10 Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la Nation Crie

Le *Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Gouvernement de la Nation Crie* représente la Nation Crie d'Eeyou Istchee. Leur territoire traditionnel - Eeyou Istchee - est situé principalement dans le nord du Québec et comprend des terres sur la rive est de la baie James et le sud-est de la baie d'Hudson, ainsi que les lacs et les rivières qui s'y déversent. La Nation Crie d'Eeyou Istchee compte environ 20 000 personnes, réparties dans onze communautés cries. À l'heure actuelle, la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) reconnaît neuf communautés cries : Whapmagoostui, Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Waskaganish, Nemaska, Waswanipi, Oujé-Bougoumou et Mistissini.

« La dixième Première Nation Crie, Washaw Sibi, est en voie d'établir sa communauté et sera ultimement intégrée à la Convention. La onzième Première Nation est MoCreebec. Ses membres résident dans la portion ontarienne de la baie James et maintiennent une affiliation unique avec les autres Premières Nations d'Eeyou » (GNC, 2019).

La langue crie est parlée par la grande majorité de la population crie. L'anglais est la deuxième langue de la majorité, et plusieurs parlent aussi le français comme troisième langue.

Chaque Première Nation crie est administrée de façon indépendante par un gouvernement local. En parallèle, chaque chef élu siège au conseil d'administration de *Grand Conseil des Cris (Eeyou*

Istchee) / *Gouvernement de la Nation Crie* pour gérer les enjeux communs aux nations crie (GNC, 2019). Il s'agit notamment des pouvoirs prévus par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) dans des domaines tels que l'environnement, le régime de chasse, de pêche et de trappe, l'économie et le développement des communautés (GNC, 2011; Hydro-Québec, 2004)

Le corridor d'étude et la ZAP se situent en partie dans la portion sud du territoire couvert par la CBJNQ. Le corridor d'étude et la ZAP ne chevauchent pas les territoires de chasse familiaux des Crie (terrains de trappage) situés au Québec.

Le siège social du *Grand Conseil des Crie (Eeyou Istchee)* / *Gouvernement de la Nation Crie* est situé à Nemaska; l'organisme compte aussi des bureaux auxiliaires dans d'autres communautés ainsi qu'à Montréal, Québec et Ottawa.

1.11 Kebaowek First Nation (Kipawa)

Kebaowek First Nation (Kipawa) a une population inscrite de 1 024 membres, dont 293 résidents sur le territoire de la réserve. La langue d'usage est principalement l'anglais (AADNC, 2019).

D'une superficie de 50,6 ha, la réserve de Kebaowek se situe en bordure du lac Kipawa, à 10 km à l'ouest de Témiscamingue et à 174 km au sud de la ZAP du Projet.

Le Conseil de *Kebaowek First Nation (Kipawa)* représente la *Kebaowek First Nation (Kipawa)*. Celui-ci est constitué d'un chef et de trois conseillers (AADNC, 2019).

1.12 Kitigan Zibi Anishinabeg

Kitigan Zibi Anishinabeg comprend une population inscrite de 3 488 personnes, dont 1 654 membres vivent à l'intérieur de la réserve (AADNC, 2019). En 2016, l'algonquin était la langue maternelle de 18,4 % des membres. L'anglais est la langue officielle la plus utilisée dans la communauté, et ce, par 84,4 % de ses membres (Statistique Canada, 2019).

Le territoire de la réserve de Kitigan-Zibi est situé à 50 km de Maniwaki (AADNC, 2019). D'une superficie de 21 009 ha, la réserve se positionne à 192 km au sud de la ZAP du Projet.

Le Conseil de *Kitigan Zibi Anishinabeg* représente la communauté. Celui-ci est formé de six conseillers (AADNC, 2019).

1.13 Long Point First Nation (Winneway)

En 2019, la *Long Point First Nation (Winneway)* est constituée d'une population inscrite de 902 personnes, dont 390 vivent hors réserve (AADNC, 2019a). Les principales langues d'usage sont l'algonquin et l'anglais. Néanmoins, le français est aussi parlé par plusieurs membres de la communauté (NAA, 2016).

Winneway constitue un établissement indien de petite taille (36,8 ha) située à 90 km au sud de la ZAP du Projet (AANC, 2019). L'établissement se trouve sur la rive sud de la rivière Winneway, à 114 km à l'est de Ville-Marie, une municipalité dans le Témiscamingue (Nation Algonquienne Anishinabeg, 2016).

Le Conseil de *Long Point First Nation (Winneway)* représente la communauté. Il est constitué d'un chef et de quatre conseillers (AADNC, 2019a).

1.14 Nation huronne-wendat

En 2019, la *Nation huronne-wendate* compte 4 090 membres inscrits, dont 1 495 habitent la réserve de Wendake (AADNC, 2019a). Les Hurons-Wendat font partie de la grande famille linguistique et culturelle iroquoienne. Le français et l'anglais sont les deux langues les plus parlées. Toutefois, 8,2 % de la population de la réserve connaissait une ou des langue(s) autochtone(s) en 2016 (AADNC, 2019).

La réserve de Wendake a une superficie d'environ 4,36 km². Elle est située plus précisément à 148 km au sud de la ZAP du Projet, dans la couronne périurbaine au nord-ouest de la ville de Québec, dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, entre les quartiers Saint-Émile et Loretteville.

La *Nation huronne-wendate* est représentée par le Conseil de la *Nation huronne-wendat* qui assure la gouvernance du territoire. Le Conseil est dirigé par un grand Chef, accompagné de huit Chefs familiaux (conseillers) qui assument la responsabilité de divers dossiers dont par exemple celui des aînés, de l'éducation, de la santé, des loisirs, des aînés et des jeunes, du développement économique et du Nionwentsio (NHW, 2019b; IVPSA, 2015).

1.15 Première Nation des Essipiinnuat (Essipit)²

En septembre 2019, la *Première Nation des Essipiinnuat (Essipit)* comprend 829 membres, dont 207 vivent sur la réserve innue d'Essipit. Créée en 1882, celle-ci est située aux abords du Saint-Laurent, près de la Baie des Escoumins, à 40 km au nord-est de Tadoussac. D'une superficie de 86,5 ha, elle est reliée à la route 138. La réserve est située à 104 km au sud-est de la ZAP du Projet. La langue d'usage des Innus d'Essipit est le français (AADNC, 2019a).

La *Première Nation des Essipiinnuat (Essipit)* est représentée par le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit qui est composé d'un Chef et de trois conseillers, chacun étant élu pour une durée de quatre ans (CPNIE, non daté).

1.16 Première Nation des Innus de Pessamit

La *Première Nation des Innus de Pessamit* a une population inscrite de 3 973 membres, dont 2 810 vivent sur la réserve de Betsiamites (AADNC, 2019a). Les langues d'usage sont l'innu et le français.

La réserve de Betsiamites se situe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à 54 km au sud de Baie-Comeau sur la Côte-Nord, à l'embouchure de la rivière Betsiamites. Elle couvre une superficie de 255,4 km² et son territoire se trouve à 164 km au sud-est de la ZAP du Projet.

Le Conseil de la *Première Nation des Innus de Pessamit* est composé d'un chef et de six conseillers (AADNC, 2019).

1.17 Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh)

La *Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh)* compte une population inscrite de 6 871 Innus, dont 2 075 habitent sur le territoire de la réserve de Mashteuiatsh. La langue d'usage des Pekuakamiulnuatsh est le français, mais leur langue ancestrale, le nehlueun, est considérée comme leur patrimoine le plus important. (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 2005; AADNC, 2019a).

² Selon les informations fournies par la communauté en décembre 2019, celle-ci préfère employer la désignation *Première Nation des Innus Essipit*, cependant la nomenclature transmise par RNCAN, est utilisée pour tous les groupes autochtones dans le présent texte.

La réserve de Mashteuiatsh a une superficie de 1 522 ha et est située à 12 km au nord de la ZAP du Projet, plus précisément à 6 km de Roberval sur la rive ouest du lac Saint-Jean.

Le Conseil de la *Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh)* est composé d'un chef et de six conseillers (AADNC, 2019).

1.18 Timiskaming First Nation

Timiskaming First Nation compte 2 240 membres en 2019, et la plupart (1 580) vivent hors de la réserve (AADNC, 2019). L'anglais, le français et l'algonquin sont les langues d'usage des membres de cette communauté.

La réserve de Timiskaming est adjacente à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord au Québec, à une distance de 82 km au sud de la ZAP du Projet. Cette réserve indienne couvre une superficie de 1 852ha.

Le Conseil de bande de *Timiskaming First Nation* est dirigé par un chef ainsi que par six conseillers.

1.19 Wolf Lake First Nation (Hunter's Point)

Wolf Lake First Nation (Hunter's Point) comprend 237 membres inscrits (AADNC, 2019). N'ayant aucune assise territoriale, les membres de cette communauté vivent actuellement dans la municipalité de Témiscaming ou ailleurs au Québec. La langue d'usage de cette nation est l'anglais (NAA, 2016).

Le centre administratif du conseil de bande, ainsi que le centre de santé, se trouvent à Hunter's Point qui se situe dans la municipalité de Témiscaming, à 155 km au sud de la ZAP du Projet (WLFN, 2019).

Le Conseil de *Wolf Lake First Nation (Hunter's Point)* est dirigé par une cheffe, épaulée dans ses fonctions par trois conseillers.

2 Groupes autochtones en Ontario consultés pour le Projet

2.1 Beaverhouse Indigenous Community

Beaverhouse Indigenous Community tente d'obtenir le statut de bande et de se voir attribué des terres de réserve auprès du gouvernement fédéral. Le site communautaire n'est pas accessible par voie terrestre. On ne peut s'y rendre qu'en bateau en été, et en motoneige par une route d'hiver pendant la saison froide.

Beaverhouse Indigenous Community a un bureau à Kirkland Lake, à environ 25 km au sud de la ZAP, et est représenté par 4 membres qui sont élus dans le cadre d'un processus électoral établi par la communauté et qui prévoit la tenue d'élections tous les trois ans (Ontario Nord, 2019a).

2.2 Flying Post First Nation

Flying Post First Nation est une communauté ojibwée et crie comptant 227 membres inscrits en date de juillet 2019. De ce nombre, 226 vivent hors réserve (AADNC, 2019a).

Flying Post First Nation a signé le Traité n° 9 en 1906 (AADNC, 2013a). *Flying Post First Nation* compte une réserve, Flying Post 73. Cette réserve est située à 40 km au sud-ouest de Smooth Rock Falls, en Ontario, et elle est située à environ 122 km au nord-ouest de la ZAP. Elle couvre 5 957,1 ha (Oliéoduc Énergie Est Ltée, 2016; AADNC, 2019b).

Flying Post First Nation applique un système électoral particulier fondé sur un mécanisme de gouvernance traditionnelle. La communauté est représentée par un chef et quatre conseillers (AADNC, 2019b).

2.3 Matachewan First Nation

Matachewan First Nation est une communauté ojibwée comptant 851 membres inscrits en date de juillet 2019. De ce nombre, 794 vivent hors réserve (AADNC, 2019b).

Matachewan First Nation a signé le Traité n° 9 le 20 juin 1906 (Matachewan First Nation, 2019a). *Matachewan First Nation* compte une réserve, Matachewan 72. Celle-ci est située à 42 km à l'ouest de Kirkland Lake et à environ 40 km au sud-ouest de la ZAP. Elle couvre 4 158,60 ha (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2019e). La revendication de *Matachewan First Nation* relative aux droits fonciers issus d'un traité (DFIT) auprès du gouvernement du Canada a été acceptée en 2011 et les négociations durent depuis avec le Canada et l'Ontario.

En vertu de la Loi sur les Indiens, *Matachewan First Nation* applique un système électoral particulier fondé sur un système de gouvernance traditionnelle. La communauté est représentée par un chef et huit conseillers (AADNC, 2019b).

2.4 Mattagami First Nation

Mattagami First Nation est une communauté ojibwée comptant 582 membres inscrits en date de juillet 2019. De ce nombre, 401 vivent hors réserve (AADNC, 2019b).

Mattagami First Nation a signé le Traité n° 9 le 7 juillet 1906 (Wabun Tribal Council, 2018b). *Mattagami First Nation* compte une réserve, Mattagami 71. Celle-ci est située à 113 km au sud-ouest de Kirkland Lake et à environ 104 km au sud-ouest de la ZAP. Elle couvre 5 261 ha (AADNC, 2019b).

En vertu de la Loi sur les Indiens, *Mattagami First Nation* applique un système électoral particulier fondé sur un système de gouvernance traditionnelle. La communauté est représentée par un chef et cinq conseillers (AADNC, 2019b).

2.5 Métis Nation of Ontario

Métis Nation of Ontario est l'organisme gouvernemental qui représente près de 18 000 citoyens métis en Ontario ainsi que plusieurs milliers de personnes dont la demande d'inscription à titre de citoyens métis est à l'étude (*Métis Nation of Ontario*, 2019a). *Métis Nation of Ontario* est dirigé selon une structure de gouvernance démocratique à l'échelle provinciale, qui prévoit notamment la tenue d'élections à scrutin secret dans l'ensemble de la province tous les quatre ans (*Métis Nation of Ontario*, 2019b). Le Conseil provisoire de *Métis Nation of Ontario*, dont l'autorité découle des citoyens, doit rendre des comptes aux représentants des citoyens lors d'une assemblée générale annuelle. Il est constitué d'un conseil exécutif de cinq membres, de neuf conseillers régionaux, de quatre sénateurs, d'un représentant de la jeunesse et d'un représentant post-secondaire. Les intérêts des femmes sont représentés par la vice-présidente du conseil provisoire. Les membres de *Métis Nation of Ontario*, élus par scrutin secret démocratique, représentent les membres de la communauté métisse partout en Ontario (*Métis Nation of Ontario*, 2019c).

Le Projet est situé dans le territoire de *Métis Nation of Ontario*, région 3, qui est constitué des Northern Lights Metis Council, de Timiskaming Metis Council, de Chapleau Metis Council et de Métis Nation of Ontario-Timmins. Chacun de ces conseils est mandaté par *Métis Nation of Ontario*, par l'intermédiaire de chartes communautaires signées, pour assurer la gouvernance à l'échelle locale, et collabore avec *Métis Nation of Ontario* et les autres conseils communautaires dans le but de

représenter les droits et les intérêts des communautés métisses détentrices de droits régionaux dans l'ensemble de la province (Métis Nation of Ontario, 2019b).

2.6 Taykwa Tagamou Nation (New Post)

Taykwa Tagamou Nation (New Post) est une communauté crie comptant 628 membres inscrits en date de juillet 2019. De ce nombre, 473 vivent hors réserve (AADNC, 2019b).

Taykwa Tagamou Nation (New Post) a signé le Traité n° 9 en 1905 (Taykwa Tagamou Nation, 2019a). Elle compte deux réserves, New Post 69 et New Post 69A. La plus proche d'entre elles, New Post 69A est située à environ 73 km au nord-ouest de la ZAP. La réserve de New Post 69 est située à 88 km au nord-ouest de Cochrane et à 4 km à l'est de la rivière Abitibi. Elle couvre 2 072 ha (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2019k). La réserve de New Post 69A est située à 14 km au sud-ouest de Cochrane et couvre 116,8 ha (AADNC, 2019b).

Taykwa Tagamou Nation (New Post) applique un système électoral particulier fondé sur un mécanisme de gouvernance traditionnelle. La communauté est représentée par un chef, trois conseillers, un chef adjoint et un conseiller honoraire (AADNC, 2019b).

2.7 Temagami First Nation

Temagami First Nation est une communauté ojibwée comptant 894 membres inscrits en juillet 2019. De ce nombre, 619 vivent hors réserve (AADNC, 2019b).

La Cour Suprême du Canada (CSC) a adhéré *Temagami First Nation* au traité Robinson-Huron en 1850 (1991). Tel qu'indiqué par *Temagami First Nation* à Gazoduq en décembre 2019, la communauté ne se considère pas comme adhérente à ce traité et des négociations sont toujours en cours concernant les obligations fiduciaires et les revendications territoriales.

Temagami First Nation compte une réserve, Bear Island 1. Celle-ci est située à 88,5 km au nord-ouest de North Bay et à environ 155 km au sud-ouest de la ZAP. Elle couvre 293,4 ha (AADNC, 2019b).

Temagami First Nation applique un système électoral particulier fondé sur un mécanisme de gouvernance traditionnelle. La communauté est représentée par un chef principal, un chef en second et six conseillers (AADNC, 2019b).

2.8 Wahgoshig First Nation

Wahgoshig First Nation est une communauté algonquine comptant 372 membres inscrits en juillet 2019. De ce nombre, 208 vivent hors réserve (AADNC, 2019b).

Wahgoshig First Nation a signé le Traité n° 9 en 1906 (Wahgoshig First Nation, 2019a). *Wahgoshig First Nation* compte une réserve, Abitibi 70. Celle-ci est située sur la rive sud du lac Abitibi, à environ 17 km au nord de la ZAP. Elle couvre 7 770,1 ha (AADNC, 2019b).

Wahgoshig First Nation applique un système électoral particulier fondé sur un mécanisme de gouvernance traditionnelle. La communauté est représentée par un chef et cinq conseillers (AADNC, 2019b).

Références

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (AADNC) (2019a). « Profil des Premières nations – Province du Québec ». Gouvernement du Canada. « <http://fnp-ppn.aandc-aandc.gc.ca/FNP/Main/Search/FNListGrid.aspx?lang=fra> ».
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (AADNC) (2019b). « Profil des Premières nations – Province de l'Ontario », Gouvernement du Canada. « <http://fnp-ppn.aandc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNListGrid.aspx?lang=fra> »
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (AADNC) (2015). Carte « Les Nations du Québec », Gouvernement du Canada. « <https://www.aandc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/carte960/carte-fra.html> ».
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (AADNC) (2014). « Pre-1975 Treaties Map in Quebec. » Government of Canada. « <https://www.aandc-aandc.gc.ca/eng/1371839059738/1371839094711> ».
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (AADNC) (2013a). « Textes des traités – Traité no.9 », Gouvernement du Canada. « <https://www.aandc-aandc.gc.ca/fra/1100100028863/1100100028864> ».
- CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION INNUS ESSIPIT(CPNIE) (non daté). « Structure gouvernementale ». Site internet du Conseil de la Première Nation Innus Essipit : « <http://innu-essipit.com/essipit/structure-gouvernementale.php> ».
- CREE FIRST NATION OF WASWANIPi. (2019). « Histoire et culture. » Site Internet *Cree First Nation of Waswanipi*: « <https://www.waswanipi.com/fr/a-propos-de-waswanipi/histoire-et-culture> ».
- Grand Conseil des Cris / Gouvernement de la Nation Crie (GNC) (2019). « Communauté et culture ». Site internet du Grand Conseil des Cris / Gouvernement de la Nation Crie : « <https://www.cngov.ca/fr/communaute-et-culture/> ».
- Grand Conseil des Cris / Gouvernement de la Nation Crie (GNC) (2011). « Cree Vision of Plan Nord ». Site internet du Grand Conseil des Cris / Gouvernement de la Nation Crie : « <https://www.cngov.ca/wp-content/uploads/2018/03/cree-vision-of-plan-nord.pdf> ».
- HYDRO-QUÉBEC (2004). « Centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 », Hydro-Québec, pages multiples.
- IVPSA (2015). « Wendake – Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : Constats et perspective ». Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA). « <https://www.ivpsa.ulaval.ca/sites/ivpsa.ulaval.ca/files/wendake.pdf> ».
- MATACHEWAN FIRST NATION (2019). « History of the Community. » Website of the Matachewan First Nation: « <https://www.matachewanfirstnation.com/> ».
- MÉTIS NATION OF ONTARIO (2019a). « Citizenship ». Site Internet Métis Nation of Ontario: « <http://www.metisnation.org/registry/citizenship/> ».
- MÉTIS NATION OF ONTARIO (2019b). « Governing Structure ». Site Internet Métis Nation of Ontario: « <http://www.metisnation.org/governance/governing-structure/> ».
- MÉTIS NATION OF ONTARIO (2019c). « The Provisional Council of the Métis Nation of Ontario », Site Internet Métis Nation of Ontario: « <http://www.metisnation.org/governance/governing-structure/pcmno/> ».

- NATION ALGONQUINE ANISHINABEG (NAA) (2016). « Les communautés algonquines ». Site Internet Nation Algonquine Anishinabeg : « <http://www.anishinabenation.ca/les-communaut-es-algonquines/> ».
- NATION HURONNE-WENDAT (NHW) (2019). « Gouvernance ». Site internet Nation Huronne-Wendat : « <https://wendake.ca/conseil-de-la-nation/gouvernance/> ».
- OLÉODUC ÉNERGIE EST LTÉE (2016). « Flying Post First Nation ». Site Internet Oléoduc Énergie Est Ltée : « <https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/File/Download/2969969> ».
- ONTARIO NORD (2019). « Beaverhouse First Nation », Lakehead Social Planning Council. « <http://search.211north.ca/record/TMK0376?Number=0> ».
- PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN (Non daté). « Portrait de la communauté ». Site Internet Première Nation des Pekuakamiulnuatsh : « <https://www.mashteuiatsh.ca/membre-de-la-communaut-e/portrait-de-la-communaut-e.html> ».
- SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (SAA) (2016). « Profil des nations – Cris ». Site Internet : « http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/profils_nations/cris.htm ».
- STATISTIQUE CANADA (2019). « Profil du recensement, Recensement de 2016 ». Gouvernement du Canada. « <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> »
- TAYKWA TAGAMOU NATION (2019). « History : Treaty Making Period ». Site internet Taykwa Tagamou Nation: « <http://taykwatagamounation.com/ttn/index.php/history/history-treaty-making-period> ».
- WABUN TRIBAL COUNCIL (2018). « Mattagami First Nation ». Site Internet Wabun Tribal Council: « <https://www.wabuntribalcouncil.ca/first-nations/mattagami-first-nation/> ».
- WAHGOSHIG FIRST NATION (2019). « Making a Good Think Better ». Site Internet Wahgoshig First Nation: « <https://www.wahgoshigfirstnation.com/about> ».
- WOLF LAKE FIRST NATION (2019). « Departments ». Site internet de Wolf Lake First Nation : « <https://www.wolflakefirstnation.com/band-office> ».

Annexe F : Échange d'information entre Gazoduq et les groupes autochtones

Annexe F-1 : Résumé des envois d'information de Gazoduq aux groupes autochtones consultés pour le projet

Tableau F.1 : Résumé des envois d'information de Gazoduq aux groupes autochtones consultés pour le projet

Sujets des communications de Gazoduq aux groupes autochtones consultés pour le projet	Algonquins of Barriere Lake	Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	Nation Anishnabe du Lac Simon	Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	Conseil des Atikamekw de Manawan	Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Conseil des Atikamekw d'Opitciwan	Cree First Nation of Waswanipi	Cree Nation of Waskaganish	Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee) / Cree Nation Government	Kebaowek First Nation	Kitigan Zibi Anishinabeg	Long Point First Nation	Nation huronne-wendat	Première Nation des Essipienuat (Essipit)	Première Nation des Innus de Pessamit	Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	Timiskaming First Nation	Wolf Lake First Nation	Beaverhouse Indigenous Community	Flying Post First Nation	Matachewan First Nation	Mattagami First Nation	Métis Nation of Ontario	Taykwa Tagamou Nation	Temagami First Nation	Wahgoshig First Nation	
Consultation sur la phase de planification du Projet ¹			•	•		•	•								•	•	•										•	
Description de projet préalable à la demande	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Dévoilement de la ZAP	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Études d'inventaires sur le terrain	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Offre de support technique et financier pour les études liées au projet et menées par les communautés	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fichiers de forme de la ZAP et carte de la ZAP par rapport au groupe autochtone	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Description initiale de projet (DIP) et résumé de la DPI	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Avis de Fonds communautaires - promesse d'investir 34 millions de dollars par année au Québec pour soutenir les communautés hôtes du projet	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Sites potentiels pour l'entreposage temporaire et les camps de travailleurs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Extraits de la DDP (section 4.6.2 et annexe E), pour révision et commentaires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

¹ Il est à noter que cette étape de communication a eu lieu préalablement à la préparation de la Description de projet et à la communication de la liste préliminaire des groupes autochtones devant être consultés émise par la Couronne.

Annexe F-2 : Commentaires reçus – extraits de la description détaillée du Projet

Préambule

Le 29 novembre 2019, Gazoduq a partagé des extraits de la Description détaillée de projet (DDP) avec chaque groupe autochtone consulté pour le Projet, pour validation et commentaires. Cette ébauche des extraits spécifiques à chaque groupe autochtone provenaient de la section 4.6.2 (Faits saillants provenant des échanges avec les groupes autochtones) et de l'Annexe E (Groupes autochtones consultés pour le Projet). Les groupes autochtones avaient jusqu'au 13 décembre 2019 pour faire parvenir leurs commentaires à Gazoduq.

Ce qui suit contient les commentaires des groupes autochtones reçus au 13 décembre 2019. Les commentaires ont été intégrés dans la DDP lorsque possible. Dans les circonstances où il n'a pas été possible de les intégrer, des explications ont été fournies dans les sections spécifiques du texte (voir section 4.6.2 et Annexe E).

De plus, les échanges avec le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Gouvernement de la Nation Crie relatifs à la DDP, plus précisément les extraits de la section 4.6.2 et de l'Annexe E, ont eu lieu entre avocats des parties. Le texte de la DDP touchant le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) /Gouvernement de la Nation Crie représente ce qui a été convenu entre le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Gouvernement de la Nation Crie et Gazoduq.

Temagami First Nation

De : [REDACTED] <@temagamifirstnation.ca>

Envoyé : 12 décembre 2019 11:40

À : [REDACTED] <@gazoduq.com>

Cc : [REDACTED] <@gazoduq.com> <@temagamifirstnation.ca>

Objet : RE: Gazoduq project — Request for comments on the section of the Detailed Project Description pertaining to your community (TEM)

[REDACTED]

he wording should read,

The SCC in 1991, adhered the Teme Augama Anishnabai to the Robinson Huron Treaty and the Crown failed to meet their fiduciary obligations, negotiations are still under way with the Teme Augama Anishnabai to discuss outstanding fiduciary obligations and land claim.

We do not view ourselves as adherents to Robinson Huron Treaty.

[REDACTED]

Temagami First Nation
(705) 237-8600 Ext. [REDACTED]
TF 1-888-737-9884
General Delivery
Bear Island, Lake Temagami, ON POH ICO I www.temagamifirstnation.ca

From: [REDACTED] <@temagamifirstnation.ca>

Sent: December 12, 2019 10:31 AM

To: [REDACTED] <@gazoduq.com>

Cc: [REDACTED] <@gazoduq.com> [REDACTED] <@temagamifirstnation.ca> [REDACTED]

<@temagamifirstnation.ca>

Subject: RE: Gazoduq project — Request for comments on the section of the Detailed Project Description pertaining to your community (TEM)

Hello,

I would like to address two comments that I have for the proposed inclusions for the DPD.

The first is listed under section 2.7 of Appendix E. I have copied the sentence in question below:

"The Temagami First Nation signed the Robinson-Huron Treaty in 1850 (AANDC, 2014b)."

I would like to clarify this by saying that the Temagami First Nation did not sign the Robinson Huron Treaty in 1850, rather that in 1991, the supreme court of Canada found that the Temagami First Nation was adherent to the Robinson Huron Treaty. I have referenced supreme court record 570 (SCR 570) of 1991, case number 21435 for this information.

I believe a better way of phrasing this sentence would be:

"The Temagami First Nation is adherent to the Robinson-Huron Treaty of 1850."

The second comment is also pertaining to section 2.7 of Appendix E, and I have copied it below:

"The Temagami First Nation is an Ojibway and Cree community of 894 registered members as of July 2019. Of that number, 619 live off-reserve (AANDC, 2019b)."

The Temagami First Nation is not a Cree community, and would just be referred to as Ojibway or Anishinabe.

Please reach out if you would like any further clarification on these issues.

Thank you

██████████ | ██████████

@temagamjfrstnationca

1-705-237-8600 ext. ██████████

Temagami First Nation

Les extraits suivants proviennent de la Description Initiale de Projet (DIP) et présentent une information qui reflète sommairement nos échanges, et qui présente succinctement votre communauté. Les ajouts qui suivent, en mode correction, sont prévus à la Description Détaillée de Projet (DDP).

Les extraits sont tirés des sections suivantes de la DIP :

- A.4.6.2.1 - Groupes autochtones au Québec consultés pour le Projet
- Annexe E – Groupes autochtones consultés pour le Projet

Première Nation des Essipiinnuat (Essipit) (A.4.6.2.1)

Les représentants de la Première Nation des Essipiinnuat (Essipit) ont d'abord été rencontrés avant l'annonce de novembre 2018. Les communications avec Gazoduq relativement aux modalités des échanges entre les parties ainsi que des ressources financières nécessaires à la réalisation des différentes activités, dont des études liées au projet et dirigées par la communauté sur le SAURTT, se sont poursuivies en 2019 au sein d'un regroupement de huit communautés (voir la section 4.3).

En septembre 2019, deux rencontres se sont tenues avec les représentants de la Première Nation des Essipiinnuat (Essipit), des représentants du groupe des huit communautés, leurs conseillers, ainsi que les représentants de Gazoduq. La première rencontre comptait également des représentants de certains organismes de réglementation; les points discutés comprenaient les processus réglementaires applicables et les échéanciers connexes. La deuxième réunion a porté sur les efforts de consultations en cours.

En novembre 2019, les discussions se sont poursuivies au sujet du financement des études liées au projet et dirigées par la communauté.

Gazoduq s'est engagé à poursuivre les discussions avec la Première Nation des Essipiinnuat (Essipit) afin de mieux comprendre et anticiper les impacts liés au projet.

Première Nation des Essipiinnuat (Essipit) (1.15 - Annexe E)

En date du 29 septembre 2019, la Première Nation des Essipiinnuat (Essipit) comprend 818-829 membres, dont 498-207 vivent sur la réserve innue d'Essipit. Créée en 1882, celle-ci est située aux abords du Saint-Laurent, près de la Baie des Escoumins, à 40 km au nord-est de Tadoussac. D'une superficie de 86,5 ha, elle est reliée à la route 138. La réserve est située à 104 km au sud-est de la ZAP du Projet. La langue d'usage des Innus d'Essipit est le français (AADNC, 2019a).

La Première Nation des Essipiinnuat (Essipit) est représentée par le Conseil de la Première Nation des Essipiinnuat (Essipit) qui est composé d'un Chef et de trois conseillers, chacun étant élu pour une durée de quatre ans (ESSCPNIE, non daté).

Commenté [MS1]: Nous utilisons depuis toujours l'expression Première Nation des Innus Essipit ou Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.

Serait-il possible d'utiliser cette expression SVP.

Commenté [MS2]: Il importe de toujours préciser la date des informations prises sur le profil des communautés d'AADNC car ces dernières évoluent rapidement car il y a plusieurs inscriptions de nouveaux membres suite à des jugements de la Cour.

- [AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA \(AADNC\) \(2019a\)](http://fnp-ppn.aandc-aadnc.gc.ca/FNP/Main/Search/FNLlistGrid.aspx?lang=fra). « Profil des Premières nations – Province du Québec ». Gouvernement du Canada. « <http://fnp-ppn.aandc-aadnc.gc.ca/FNP/Main/Search/FNLlistGrid.aspx?lang=fra> ».
- [CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION INNUS ESSIPIT\(CPNIE\) \(non daté\)](http://innu-essipit.com/essipit/structure-gouvernementale.php). « Structure gouvernementale ». Site internet du Conseil de la Première Nation Innus Essipit : « <http://innu-essipit.com/essipit/structure-gouvernementale.php> ».

Ébauche

Les extraits suivants proviennent de la Description Initiale de Projet (DIP) et présentent une information qui reflète sommairement nos échanges, et qui présente succinctement votre communauté. Les ajouts qui suivent, en mode correction, sont prévus à la Description Détaillée de Projet (DDP).

Les extraits sont tirés des sections suivantes de la DIP :

- A.4.6.2.1 - Groupes autochtones au Québec consultés pour le Projet
- Annexe E – Groupes autochtones consultés pour le Projet

Première Nation des Innus de Pessamit (A.4.6.2.1)

Les représentants de la Première Nation des Innus de Pessamit ont d'abord été rencontrés avant l'annonce de novembre 2018. Les communications avec Gazoduq relativement aux modalités des échanges entre les parties ainsi que des ressources financières nécessaires à la réalisation des différentes activités, dont les études sur le SAURT filées au projet dirigées par la communauté, se sont poursuivies en 2019 au sein d'un regroupement de huit communautés (voir la section 4.3).

En septembre 2019, deux rencontres se sont tenues avec les représentants de la Première Nation des Innus de Pessamit, des représentants du groupe des huit communautés, leurs conseillers, ainsi que les représentants de Gazoduq. La première rencontre comptait également des représentants de certains organismes de réglementation; les points discutés comprenaient les processus réglementaires applicables et les échéanciers connexes. La deuxième réunion a porté sur les efforts de consultations en cours.

Gazoduq s'est engagé à poursuivre les discussions avec la Première Nation des Innus de Pessamit afin de mieux comprendre et anticiper les impacts liés au projet.

Première Nation des Innus de Pessamit (1.16 - Annexe E)

La Première Nation des Innus de Pessamit a une population inscrite de 3 973 membres, dont 2 810 vivent sur la réserve de Betsiamites (AADNC, 2019a). Les langues d'usage sont le français et l'innu.

La réserve de Betsiamites se situe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à 54 km au sud de Baie-Comeau sur la Côte-Nord, à l'embouchure de la rivière Betsiamites. Elle couvre une superficie de 255,4 km² et son territoire se trouve à 164 km au sud-est de la ZAP du Projet.

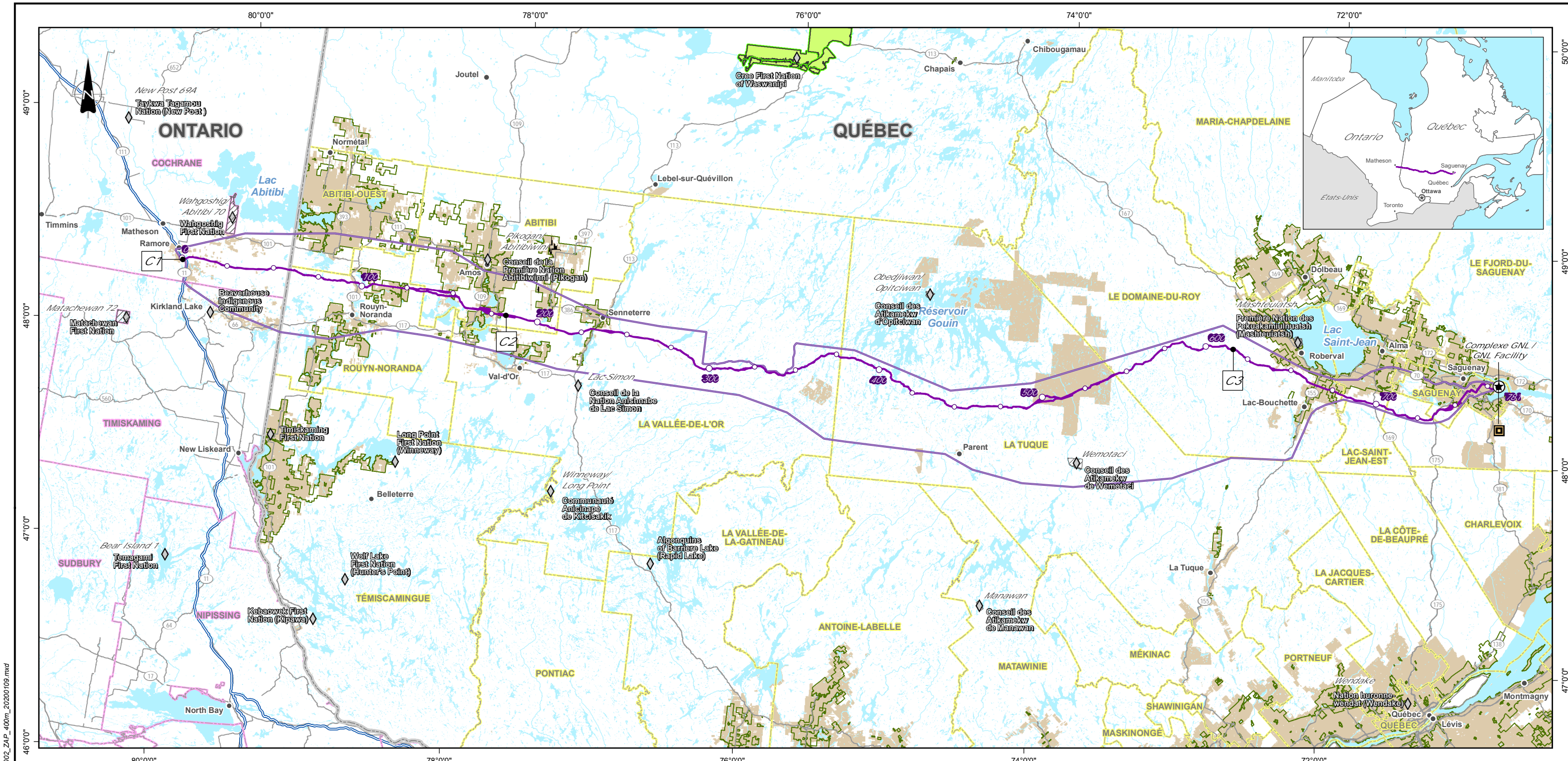
Le Conseil de la Première Nation des Innus de Pessamit est composé d'un chef et de six conseillers (AADNC, 2019a).

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (AADNC) (2019a). « Profil des Premières nations – Province du Québec ». Gouvernement du Canada. « <http://fnp-ppn.aandc-aadnc.gc.ca/FNP/Main/Search/FNListGrid.aspx?lang=fra> ».

Commenté [AC1]: [REDACTED]
l'innu et le français

Commenté [AC2R1]:

Annexe G : Cartes – Zone d'aménagement privilégiée



X:\Cad_Dossier_1000_9999\325003\001\32538_GNL\EE\DP\DP_002_ZAP_400m_20200109.mxd

**COMPOSANTES DE PROJET/
PROJECT COMPONENTS ***

- Corridor d'étude Study corridor
- Zone d'aménagement privilégiée Preferred planning area
- Poste de compression projeté Proposed compressor station
- Poste de mesurage projeté Proposed metering station
- Point kilométrique Kilometer point

**REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/
GEOGRAPHICAL LANDMARKS**

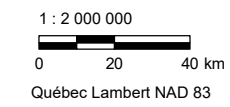
- Frontière Boundary
- Limite de MRC RCM boundary
- Limite de district District boundary
- Municipalité Municipality
- Groupe autochtone Indigenous group
- Réserve indienne Indian reserve
- Terre de catégorie 1 (CBJNQ) Category 1 land (JBNQA)

- Route principale Major road
- Gazoduc existant (TC Énergie) Existing natural gas line (TC Energy)
- Zone agricole Agricultural area
- Terre privée Private land

Sources/References :

QUÉBEC
MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2018.
MRNF (BDGA 1M, pôles d'occupation) 2010.
MRNF (BDGA 1M, hydrographie) 2010.
RNCAN (BNDT 250k, hydrographie) 2004.
MDDELCC (CRHQ-BDTQ 20k, réservoirs) 2013.
MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2018.
MERN (Registre foncier, cadastre) 2018.
CPTAQ (zone agricole) 2018.
UDA, MFFP, Cris (corridor d'étude) 2018-2019.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.

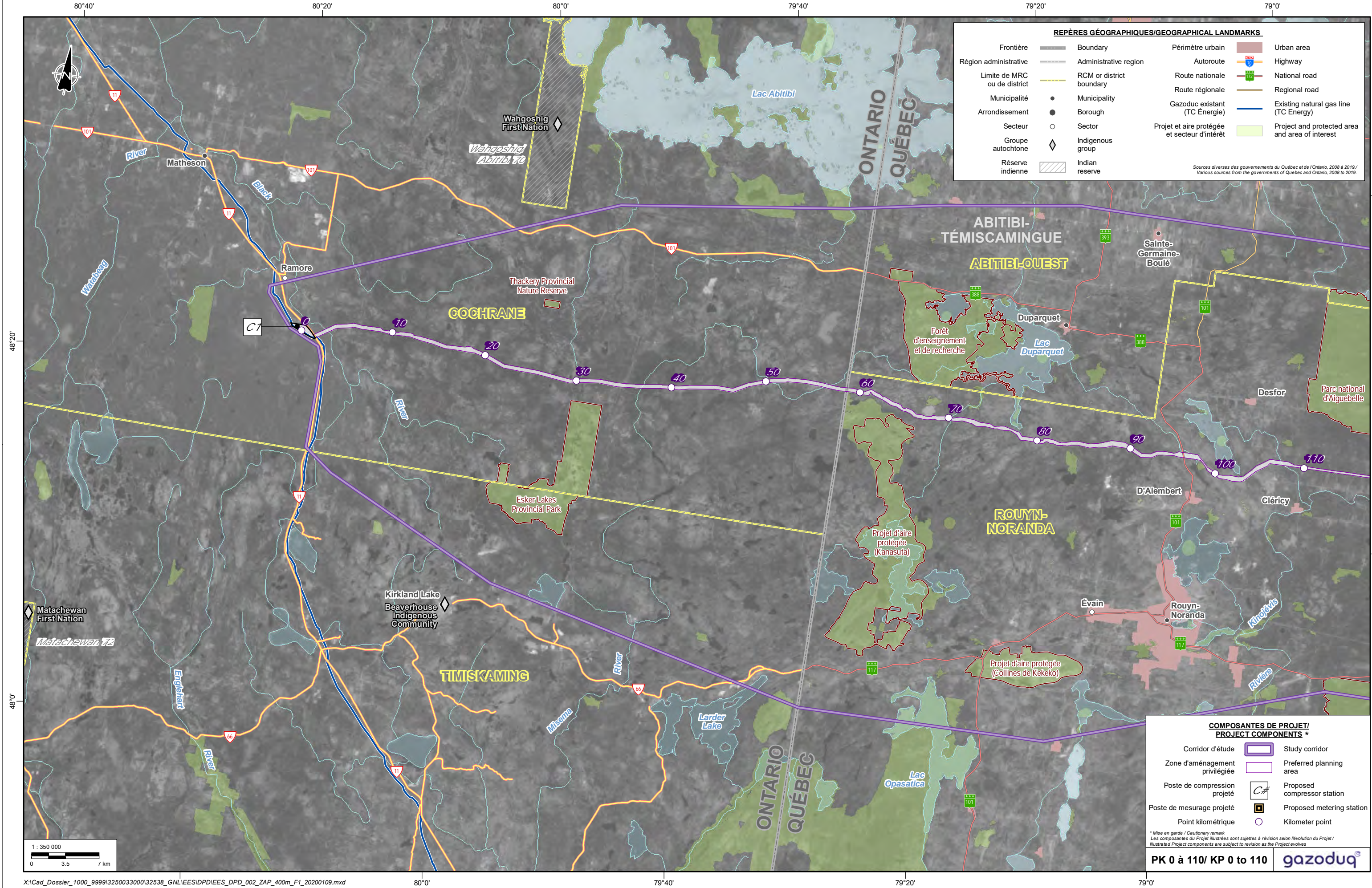
ONTARIO
OMMAH (municipal boundaries) 2012.
OMNR (DOBMP, Indian reserves) 2008.
MRNF (BDGA 1M, pôles d'occupation) 2010.
MRNF (BDGA 1M, hydrographie) 2010.
RNCAN (BNDT 250k, hydrographie) 2004.
OMNRF (OHN 10k-20k-50k, réservoirs) 2011.
OMNRF (ORN, road network) 2010.
TERANET (Ontario parcelle) 2019.
UDA (corridor d'étude) 2018.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.



Vue d'ensemble - Overview

Directeur de projet/Project Director :	Projet/Project :	32538-450
Claude Veilleux, ing. & agr.	Date :	2020-01-09
Cartographie/Cartography :		Anne-Marie Marquis

* Mise en garde / Cautionary remark
Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet / Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves



REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/GEOGRAPHICAL LANDMARKS

Frontière	Boundary	Périmètre urbain	Urban area
Région administrative	Administrative region	Autoroute	Highway
Limite de MRC ou de district	RCM or district boundary	Route nationale	National road
Municipalité	Municipality	Route régionale	Regional road
Arrondissement	Borough	Gazoduc existant (TC Énergie)	Existing natural gas line (TC Energy)
Secteur	Sector	Projet et aire protégée et secteur d'intérêt	Project and protected area and area of interest
Groupe autochtone	Indigenous group		
Réserve indienne	Indian reserve		

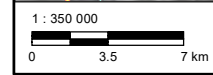
Sources diverses des gouvernements du Québec et de l'Ontario, 2008 à 2019 / Various sources from the governments of Quebec and Ontario, 2008 to 2019.

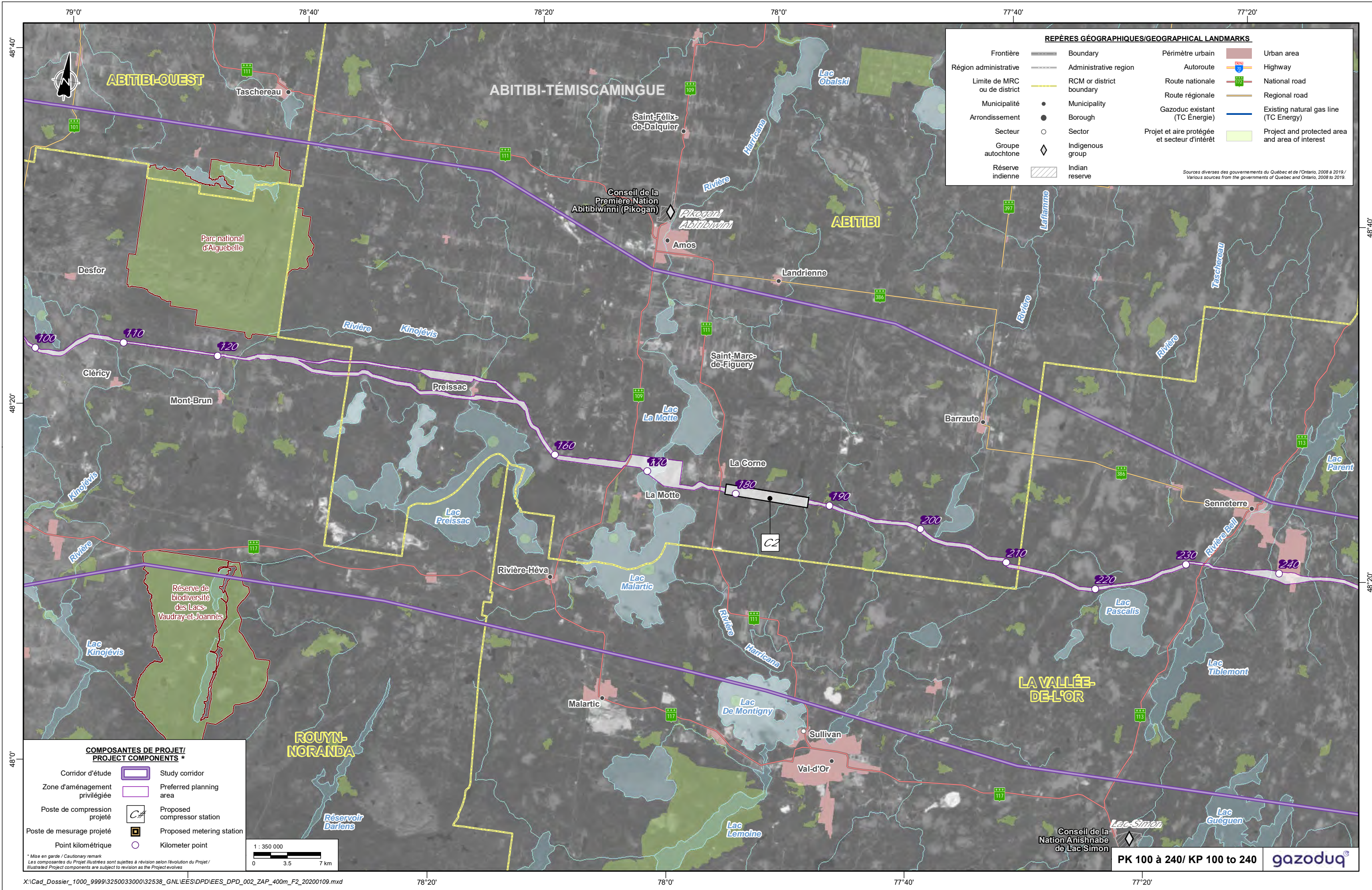
COMPOSANTES DE PROJET/PROJECT COMPONENTS *

Corridor d'étude	Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée	Preferred planning area
Poste de compression projeté	Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté	Proposed metering station
Point kilométrique	Kilometer point

* Mise en garde / Cautionary remark: Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet / Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

PK 0 à 110 / KP 0 to 110

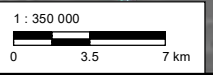




REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/GEOGRAPHICAL LANDMARKS			
Frontière	Boundary	Périmètre urbain	Urban area
Région administrative	Administrative region	Autoroute	Highway
Limite de MRC ou de district	RCM or district boundary	Route nationale	National road
Municipalité	Municipality	Route régionale	Regional road
Arrondissement	Borough	Gazoduc existant (TC Énergie)	Existing natural gas line (TC Energy)
Secteur	Sector	Projet et aire protégée et secteur d'intérêt	Project and protected area and area of interest
Groupe autochtone	Indigenous group		
Réserve indienne	Indian reserve		

Sources diverses des gouvernements du Québec et de l'Ontario, 2008 à 2019 / Various sources from the governments of Quebec and Ontario, 2008 to 2019.

COMPOSANTES DE PROJET/ PROJECT COMPONENTS *	
Corridor d'étude	Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée	Preferred planning area
Poste de compression projeté	Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté	Proposed metering station
Point kilométrique	Kilometer point

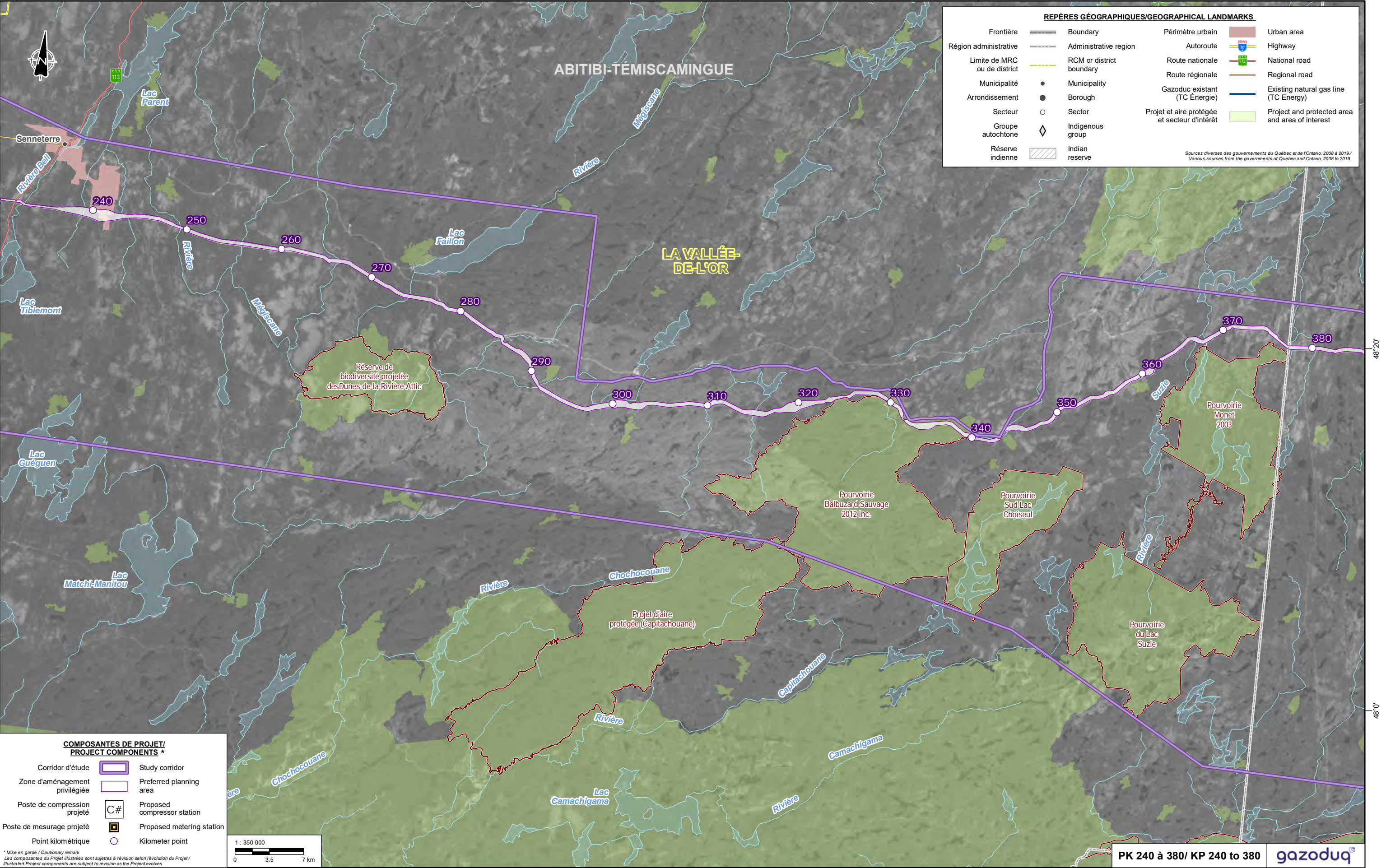


* Mise en garde / Cautionary remark
 Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet / Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

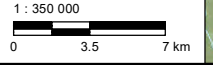
77°20' 77°0' 76°40' 76°20' 76°0' 75°40'

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/GEOGRAPHICAL LANDMARKS			
Frontière	Boundary	Périmètre urbain	Urban area
Région administrative	Administrative region	Autoroute	Highway
Limite de MRC ou de district	RCM or district boundary	Route nationale	National road
Municipalité	Municipality	Route régionale	Regional road
Arrondissement	Borough	Gazoduc existant (TC Énergie)	Existing natural gas line (TC Energy)
Secteur	Sector	Projet et aire protégée et secteur d'intérêt	Project and protected area and area of interest
Groupe autochtone	Indigenous group		
Réserve indienne	Indian reserve		

Sources diverses des gouvernements du Québec et de l'Ontario, 2008 à 2019 / Various sources from the governments of Quebec and Ontario, 2008 to 2019.



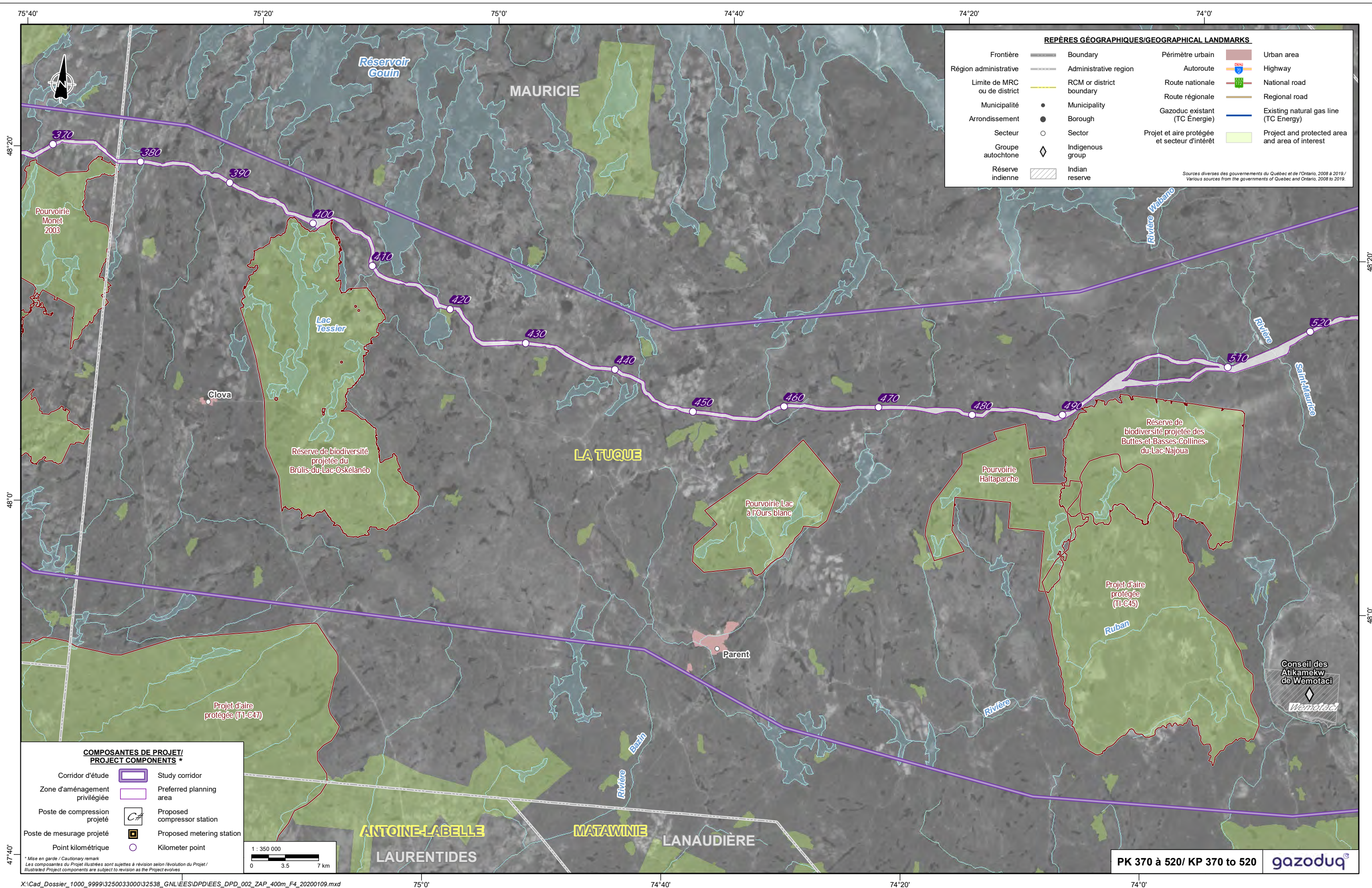
COMPOSANTES DE PROJET/ PROJECT COMPONENTS *	
Corridor d'étude	Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée	Preferred planning area
Poste de compression projeté	Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté	Proposed metering station
Point kilométrique	Kilometer point



* Mise en garde / Cautionary remark:
Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet /
Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

PK 240 à 380/ KP 240 to 380 **gazoduc**

X:\Cad_Dossier_1000_9999\3250033000\32538_GNL\EES\DPD\EES_DPD_002_ZAP_400m_F3_20200109.mxd 76°40' 76°20' 76°0' 75°40'



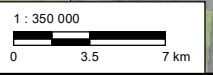
REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/GEOGRAPHICAL LANDMARKS

Frontière	Boundary	Périmètre urbain	Urban area
Région administrative	Administrative region	Autoroute	Highway
Limite de MRC ou de district	RCM or district boundary	Route nationale	National road
Municipalité	Municipality	Route régionale	Regional road
Arrondissement	Borough	Gazoduc existant (TC Énergie)	Existing natural gas line (TC Energy)
Secteur	Sector	Projet et aire protégée et secteur d'intérêt	Project and protected area and area of interest
Groupe autochtone	Indigenous group		
Réserve indienne	Indian reserve		

Sources diverses des gouvernements du Québec et de l'Ontario, 2008 à 2019 / Various sources from the governments of Quebec and Ontario, 2008 to 2019.

COMPOSANTES DE PROJET/ PROJECT COMPONENTS *

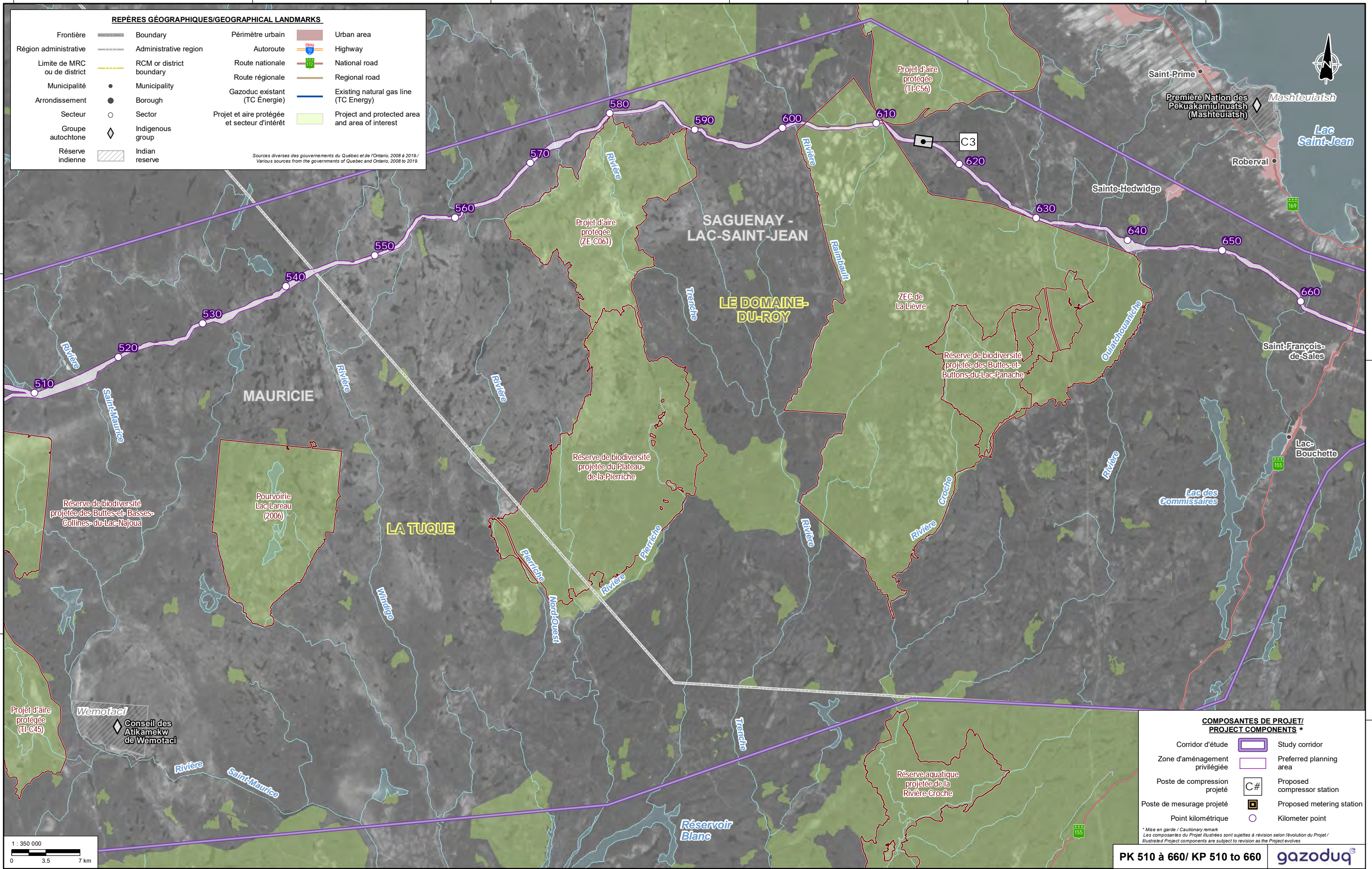
Corridor d'étude	Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée	Preferred planning area
Poste de compression projeté	Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté	Proposed metering station
Point kilométrique	Kilometer point



* Mise en garde / Cautionary remark
 Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet / Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

PK 370 à 520/ KP 370 to 520 **gazoduc**

74°0' 73°40' 73°20' 73°0' 72°40' 72°20'



REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/GEOGRAPHICAL LANDMARKS

Frontière	Boundary	Périmètre urbain	Urban area
Région administrative	Administrative region	Autoroute	Highway
Limite de MRC ou de district	RCM or district boundary	Route nationale	National road
Municipalité	Municipality	Route régionale	Regional road
Arrondissement	Borough	Gazoduc existant (TC Énergie)	Existing natural gas line (TC Energy)
Secteur	Sector	Projet et aire protégée et secteur d'intérêt	Project and protected area and area of interest
Groupe autochtone	Indigenous group		
Réserve indienne	Indian reserve		

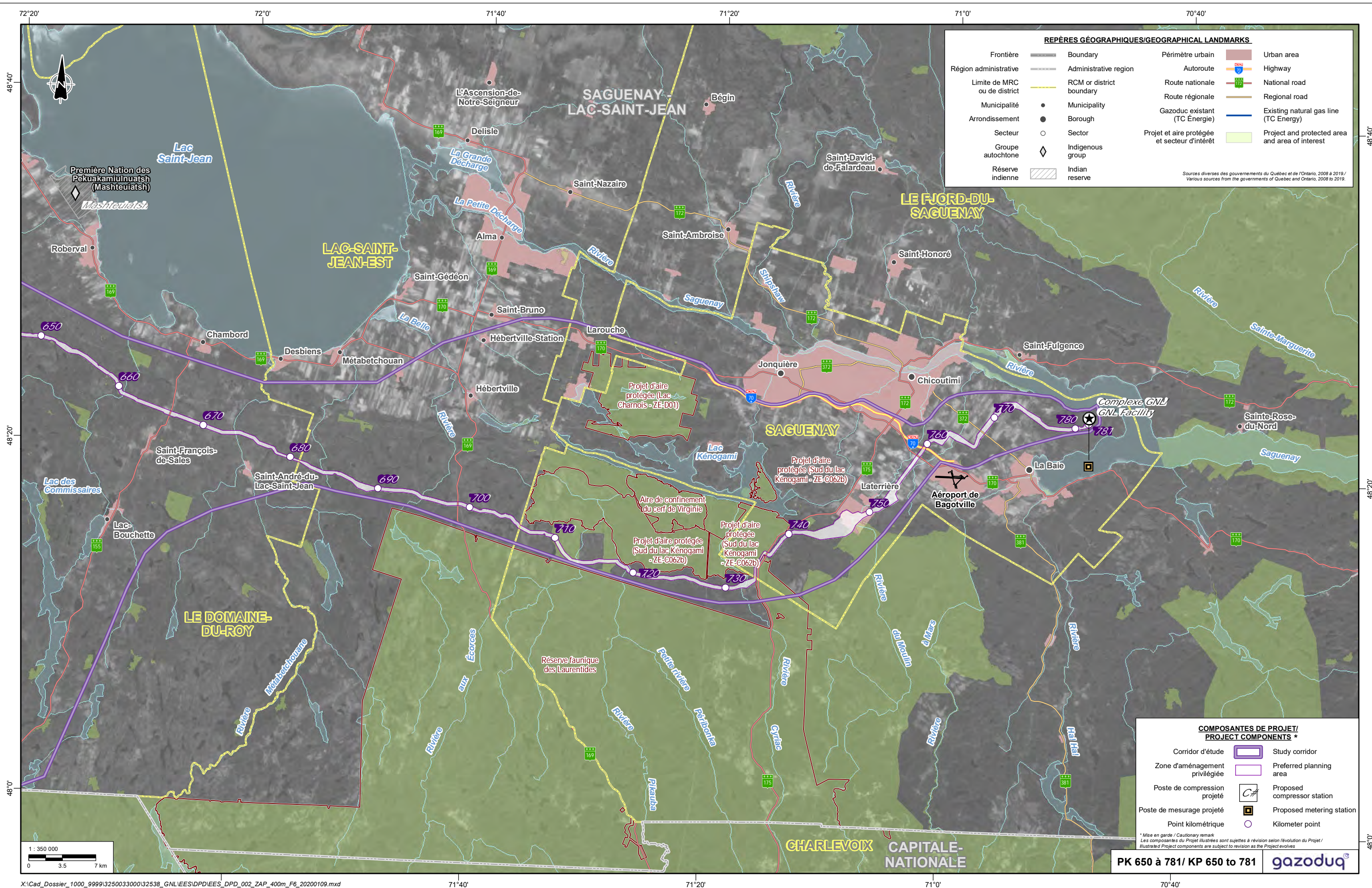
Sources diverses des gouvernements du Québec et de l'Ontario, 2008 à 2019 / Various sources from the governments of Quebec and Ontario, 2008 to 2019.

COMPOSANTES DE PROJET/ PROJECT COMPONENTS *

Corridor d'étude	Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée	Preferred planning area
Poste de compression projeté	Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté	Proposed metering station
Point kilométrique	Kilometer point

* Mise en garde / Cautionary remark: Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet / Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

PK 510 à 660/ KP 510 to 660 **gazoduq**



REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/GEOGRAPHICAL LANDMARKS

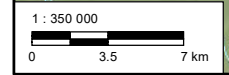
Frontière	Boundary	Périmètre urbain	Urban area
Région administrative	Administrative region	Autoroute	Highway
Limite de MRC ou de district	RCM or district boundary	Route nationale	National road
Municipalité	Municipality	Route régionale	Regional road
Arrondissement	Borough	Gazoduc existant (TC Énergie)	Existing natural gas line (TC Energy)
Secteur	Sector	Projet et aire protégée et secteur d'intérêt	Project and protected area and area of interest
Groupe autochtone	Indigenous group		
Réserve indienne	Indian reserve		

Sources diverses des gouvernements du Québec et de l'Ontario, 2008 à 2019 / Various sources from the governments of Quebec and Ontario, 2008 to 2019.

COMPOSANTES DE PROJET/ PROJECT COMPONENTS *

Corridor d'étude	Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée	Preferred planning area
Poste de compression projeté	Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté	Proposed metering station
Point kilométrique	Kilometer point

* Mise en garde / Cautionary remark: Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet / Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves



Annexe H : Compilation des lots privés dans la ZAP

Table H-1 : Compilation des lots privés dans la ZAP – (2019-09-24)

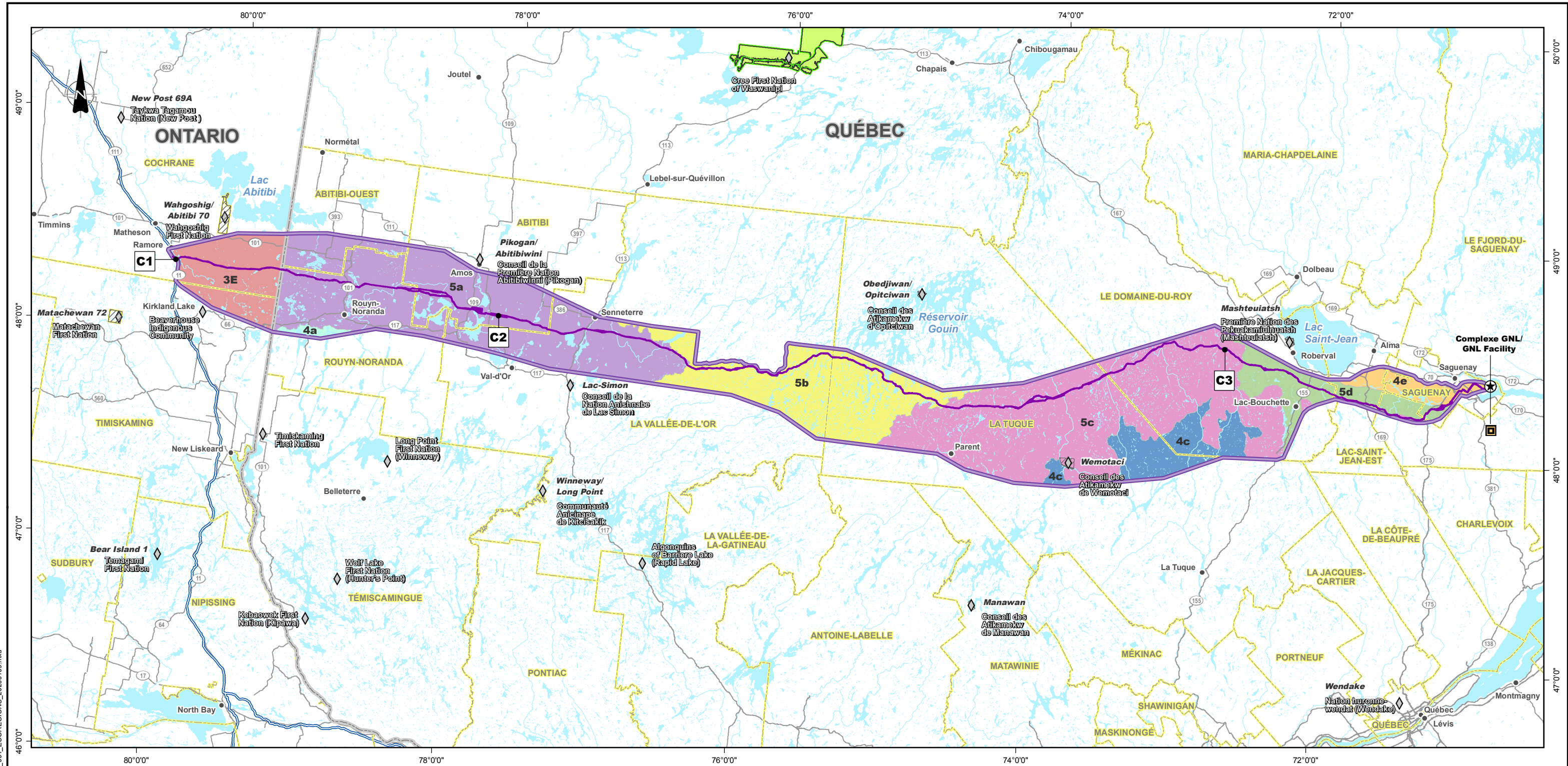
RÉGION ADMINISTRATIVE / DISTRICT	MRC/ HORS MRC	MUNICIPALITÉ	NB DE LOTS PRIVÉS	
Cochrane		1 - Black River-Matheson	14	
		2 - Cochrane	-	
		TOTAL - ONTARIO	14	
Abitibi- Témiscamingue	Rouyn-Noranda	1 - Rouyn-Noranda	79	
	Abitibi	1 - Preissac	52	
		2 - La Motte	34	
		3 - La Corne	73	
		4 - Barraute	4	
			TOTAL	163
	La Vallée-de-l'Or	1 - Belcourt	-	
		2 - Senneterre (P)	12	
		3 - Senneterre (V)	5	
			TOTAL	17
		TOTAL	259	
Mauricie	La Tuque	1 - La Tuque	-	
Saguenay - Lac-Saint-Jean	Le Domaine-du-Roy	1 - Lac-Ashuapmushuan	-	
		2 - Sainte-Hedwidge	24	
		3 - Roberval	-	
		4 - Chambord	37	
		5 - Saint-François-de-Sales	44	
		6 - Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	32	
			TOTAL	137
	Lac-Saint-Jean-Est	1 - Métabetchouan - Lac-à-la-Croix	-	
		2 - Hébertville	-	
			TOTAL	-
Le Fjord-du-Saguenay	1 - Lac-Ministuk	-		
Saguenay	1 - Saguenay	317		
		TOTAL	454	
		TOTAL - QUÉBEC	713	
		GRAND TOTAL	727	

SOURCES

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2019. Registre foncier [données numériques vectorielles]. Gouvernement du Québec, Québec.

TERANET, 2019. Données cadastrales [données numériques vectorielles]. Gouvernement de l'Ontario, Ontario.

Annexe I : Régions écologiques du Corridor d'étude



X:\Cad_Dossier_1000_9999\325033\001\32538_GALILEES\DPD\LES_DPD_04_ECOREGIONS_20200109.mxd

**COMPOSANTES DE PROJET/
PROJECT COMPONENTS***

- Corridor d'étude Study corridor
- Zone d'aménagement privilégiée Preferred planning area
- Poste de compression projeté Proposed compressor station
- Poste de mesurage projeté Proposed metering station

**REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/
GEOGRAPHICAL LANDMARKS**

- Frontière Boundary
- Limite de MRC ou de district RCM or district boundary
- Municipalité Municipality
- Groupe autochtone Indigenous group
- Réserve indienne Indian reserve
- Terre de catégorie 1 (CBJNQ) Category 1 land (JBNQA)
- Route principale Main road
- Gazoduc existant (TC Énergie) Existing natural gas line (TC Energy)

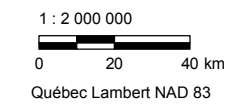
RÉGIONS ÉCOLOGIQUES/ECOLOGICAL REGIONS

- Lac Abitibi Abitibi Lake
- Plaines et coteaux du lac Simard Plains and hillsides of Lake Simard
- Collines du moyen Saint-Maurice Hills of the middle Saint-Maurice
- Plaine du lac Saint-Jean et du Saguenay Lake Saint-Jean and Saguenay Plain
- Plaine de l'Abitibi Abitibi plain
- Coteaux du réservoir Gouin Gouin reservoir hillsides
- Collines du haut Saint-Maurice Hills of Upper Saint-Maurice
- Collines ceinturant le lac Saint-Jean Hills surrounding Saint-Jean Lake

Sources/References :

QUÉBEC
MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2018.
MNRNF (QC) (BDGA 1M, pôles d'occupation) 2010.
MNRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie) 2010.
RNCAN (BNDT 250k, hydrographie) 2004.
MDELCC (CRHQ-BDTQ 20k, réservoirs) 2013.
MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2018.
MFFP (écorégions) 2016.
UDA, MFFP, Cris (corridor d'étude) 2018-2019.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.

ONTARIO
MMAH (municipal boundaries) 2012.
MNRNF (ON) (DOBMP, Indian reserves) 2008.
MNRNF (QC) (BDGA 1M, pôles d'occupation) 2010.
MNRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie) 2010.
RNCAN (BNDT 250k, hydrographie) 2004.
MNRNF (ON) (OHN 10k-20k-50k, réservoirs) 2011.
MNRNF (ON) (ORN, road network) 2010.
MNR (EcoRegions) 2012.
UDA (corridor d'étude) 2018.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.



**Régions écologiques du Corridor d'étude
Ecological Regions of the Study Corridor**

Directeur de projet/Project Director :	Projet/Project :	32538-450
Claude Veilleux, ing. & agr.	Date :	2020-01-09
Cartographie/Cartography :		I - 1/3
Anne-Marie Marquis		

* Mise en garde / Cautionary remark
Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet / Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

Tableau I-1: Caractéristiques des régions écologiques du Corridor d'étude

	Kirkland Lake (3E-6) ¹	Plaine de l'Abitibi (5a) ³	Plaines et coteaux du lac Simard (4a) ⁴	Coteaux du réservoir Gouin (5b) ⁵	Collines du haut Saint-Maurice (5c) ⁵	Collines du Moyen Saint-Maurice (4c) ⁶	Collines du lac Saint-Jean (5d) ⁵	Plaines du Lac-Saint-Jean et du Saguenay (4e) ⁸
Relief	Peu accidenté ²	Plaine parsemée de collines, surtout près de Rouyn-Noranda	Coteaux aux versants en pente faible et de grandes plaines parsemées de buttes rocheuses	Plateaux légèrement ondulés	Collines aux pentes modérées	Collines faibles à fortes	Accidenté avec coteaux à hautes collines	Plaine ondulée et coteaux près de Saguenay
Altitude (m)	181-503	200- 400	200-400	300-500	400-600	200-600	300-100	100 et moins
Température annuelle moyenne (0°C)	-0,5-2,52	2,5	2,5	2,5	0,0-2,5	0,0-2,5	-2,5-2,5	2,5
Longueur de la saison de croissance (jours)	167-185	160	160-170	150-160	150-160	160 à 170	140-170	160-170
Précipitations annuelles moyennes (mm)	652-1 029	800-900	800-1 000	900-1 100	900-1 100	900 à 1 100	800-1 200	800-1 000
Dominance des types de peuplements ⁷	Peuplements mixtes > résineux > feuillus		Peuplements résineux > mixtes > feuillus		Peuplements mixtes > résineux > feuillus		Forêts mixtes de l'Est (4 ^e)	
Nbre de types écologiques ⁹	N/D	42	39	28	34	34	36	51
Végétations ¹⁰ potentielles dominantes	Peuplements mixtes : sapin baumier, épinette noire, bouleau blanc, peuplier faux-tremble et épinette blanche (<i>Picea glauca</i>)	Pessière noire à peuplier faux-tremble (ME1) Sapinière à bouleau blanc (MS2)	Bétulaie jaune à sapin (MJ2), Pessière noire à peuplier faux-tremble (ME1), Pessière noire à mousses (<i>Bryophyta</i>) (RE2), Pessière noire à sphaignes (RE3), Sapinière à épinette noire (RS2)	Sapinière à bouleau blanc (MS2), Pessière noire à mousses (RE2), à sphaignes (RE3), et Sapinière à épinette noire (RS2)	Sapinière à bouleau jaune (MS1), Sapinière à bouleau blanc (MS2), Pessière noire à mousses (RE2), à sphaignes (RE3), Sapinière à épinette noire (RS2)	Sapinière à bouleau blanc (MS2), Bétulaie jaune à sapin (MJ1), Sapinière à épinette noire (RS3), Pessière noire à mousses (RE2), Érablière à bouleau jaune (FE3)	Sapinière à bouleau jaune (MS1), Sapinière à bouleau blanc (MS2), Pessière noire à mousses (RE2), à sphaignes (RE3), Sapinière à épinette noire (RS2)	Sapinière à bouleau jaune (MS1), Sapinière à bouleau blanc (MS2), Sapinière à érable rouge (MS6), Pessière noire à mousses (RE2), Sapinière à épinette noire et sphaignes (RS3)
Végétations potentielles particulières	Thuja Occidental (<i>Thuja occidentalis</i>) Mélèze laricin (<i>Larix laricina</i>) Pin rouge (<i>Pinus resinosa</i>) Pin blanc et pin gris	Sapinière à érable rouge (MS6), Cédrière à sapin (RC3), Sapinière à thuya (<i>Thuja</i>) (RS1)	Sapinière à bouleau blanc (MS2)	Sapinière à bouleau jaune (MS1)	Érablière à bouleau jaune (ErBj) et (FE3) près ou dans les régions écologiques méridionales de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest ou de l'Est.	Pinède blanche ou pinède rouge (RP1)	Érablière à bouleau jaune (ErBj) et (FE3) près ou dans les régions écologiques méridionales de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest ou de l'Est.	Érablière à bouleau jaune (FE3), Frénaie noire à sapin (MF1), Pessière blanche et cédrières issues de l'agriculture (RB1)
(Codes ¹¹)	Glaciolacustres, Fluvioglaciaires et morainiques	Glaciolacustres (4GA > 7 > 4GS) = 1A	Glaciolacustres (4GA > R > 1AR)	Glaciaires & Fluvioglaciaires 1A > 1AR > 2BE	Glaciaires et Fluvioglaciaires 1A > 1AR > 2BE = R	1AR > 1A > (2BE=2A)	Glaciaires 1A = 1AR	Glaciomarins Lac-Saint-Jean : 5A > 5S; Saguenay : 5S > 1A
Superficie comprise dans le Corridor d'étude (ha) ^{12 13}	218 146,77	859 592,25	16 958,20	511 722,60	919 023,14	181 214,96	167 278,56	74 073,56
Proportion (%)	7,40	29,16	0,58	17,36	31,17	6,15	5,67	2,51

Notes :





1 : Wester et al. 2018
2 : Crins et al., 2009
3 : Blouin et Berger, 2002
4 : Gosselin, 2003
5 : Blouin et al., 2008
6 : Gosselin, 2002
7 : Un peuplement forestier désigne un ensemble d'arbres ayant une uniformité suffisante quant à sa composition, sa structure, son âge, sa répartition dans l'espace et sa condition sanitaire pour se distinguer des peuplements voisins et pouvant ainsi former une unité élémentaire sylvicole (MRN, 2013).
8 : Blouin et Berger, 2003
9 : Le type écologique, unité de classification définie par sa végétation potentielle et son milieu physique.
10 : La végétation potentielle synthétise les caractéristiques de la végétation présente ou susceptible de s'installer en un lieu en l'absence de perturbations ».
11 : Tirée de Grondin et al., 1999
12 : MRNF (ON), 2012
13 : MFFP, 2016a

Références













- Wester, M.C., B.L. Henson, W.J. Crins, P.W.C. Uhlig and P.A. Gray. 2018. The Ecosystems of Ontario, Part 2: Ecodistricts. Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Science and Research Branch, Peterborough, ON. Science and Research Technical Report TR-26. 474 p. + appendices
- Crins W. J., Gray P. A., Uhlig P. W. C. et Wester M. C. (2009). *The Ecosystems of Ontario, Part 1: Ecozones and Ecoregions. Science & Information Branch Inventory, Monitoring and Assessment Section. Technical Report SIB TER IMA TR-01*. Ministry of Natural Resources of Ontario. 87 p.
- Blouin, J. et Berger, J.-P. (2002). *Guide de reconnaissance des types écologiques de la région 5a – Plaine de l'Abitibi*. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Forêt-Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations. 180 p.
- Gosselin, J. (2003). *Guide de reconnaissance des types écologiques de la région écologique 4a – Plaines et coteaux du lac Simard*. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations. 170 p.
- Blouin, J., Berger, J.-P., Landry, Y. et Saucier, J.-P. (2008). *Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 5b – Coteaux du réservoir Gouin, 5c – Collines du haut Saint-Maurice 5d – Collines ceinturant le lac Saint-Jean*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt-Québec, Direction des inventaires forestiers. 214 p.
- Gosselin, J. (2002). *Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 4b – Coteaux du réservoir Cabonga et 4c – Collines du Moyen-Saint-Maurice*. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations.
- Ministère des Ressources naturelles, 2013. Le guide sylvicole du Québec, Tome 1. Les fondements biologiques de la sylviculture, ouvrage collectif sous la supervision de B. Boulet et M. Huot, Les Publications du Québec, 1044p.
- Blouin, J. et Berger, J.-P. (2003). *Guide de reconnaissance des types écologiques de la région 4d – Hautes collines de Charlevoix et du Saguenay et 4e – Plaine du lac Saint-Jean et du Saguenay, Québec*. Ministère des Ressources naturelles et des Parcs, Forêt-Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations. 202 p.
- Grondin, P., Blouin, J. et Racine, P. (1999). *Rapport de classification écologique du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'ouest*. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction des inventaires forestiers. 229 p.
- Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (MRNF), 2012. Ecoregions - Écorégions [données géospatiales]. Land Information Ontario, Peterborough, Ontario.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2016a.) *Classification écologique du territoire québécois* [données géospatiales]. Secteur des Forêts-Direction des inventaires forestiers. Gouvernement du Québec, Québec

Annexe J : Cartes – Eaux souterraines








**COMPOSANTES DE PROJET/
PROJECT COMPONENTS ***

Corridor d'étude		Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée		Preferred planning area
Poste de compression projeté		Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté		Proposed metering station

**REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/
GEOGRAPHICAL LANDMARKS**

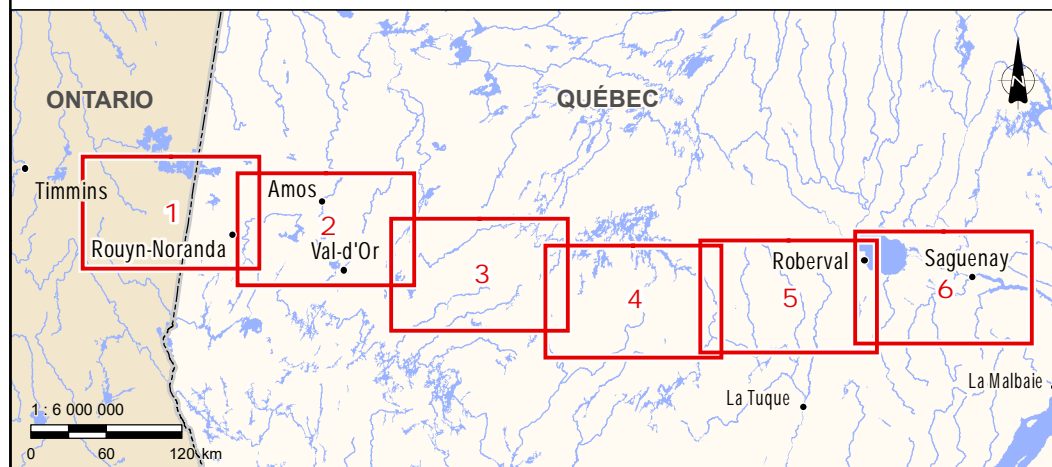
Frontière		Boundary
Région administrative		Administrative region
Limite de MRC ou de district		RCM or district boundary
Municipalité		Municipality
Arrondissement		Borough
Secteur		Sector
Groupe autochtone		Indigenous group
Réserve indienne		Indian reserve
Autoroute		Highway
Route nationale		National road
Route régionale		Regional road
Gazoduc existant (TC Énergie)		Existing natural gas line (TC Energy)

**EAUX SOUTERRAINES/
GROUNDWATER**

Station piézométrique		Piezometric station
Résurgence attestée		Attested resurgence
Résurgence présumée		Suspected resurgence
Résurgence diffuse		Diffuse resurgence
Recharge préférentielle		Preferential recharge
Aquifère granulaire et esker*		Granular aquifer and esker*
Esker**		Esker**

* Mise en garde / Cautionary remark
Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet /
Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

** Information provenant des PACES/Information from PACES
** Identification à partir des dépôts de surface/Identification from surface deposits



Plan de localisation/Location Map

Sources/References :

QUÉBEC

MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2018.
MRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie, pôles d'occupation et réseau routier) 2010.
MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2018.
MDDELCC (piézométrie) 2018.
MDDELCC (GRES-UQAT, eaux souterraines) 2009-2013 et 2012-2015.
MDDELCC (GRES-UQAC, eaux souterraines) 2009-2013.
MFFP (DIF 50k, dépôts de surface) 2018.
RNCAN (Commission géologique du Canada, dépôts de surface) 1996 et 2003.
UDA, MFFP, Cris (corridor d'étude) 2018-2019.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.

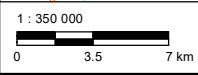
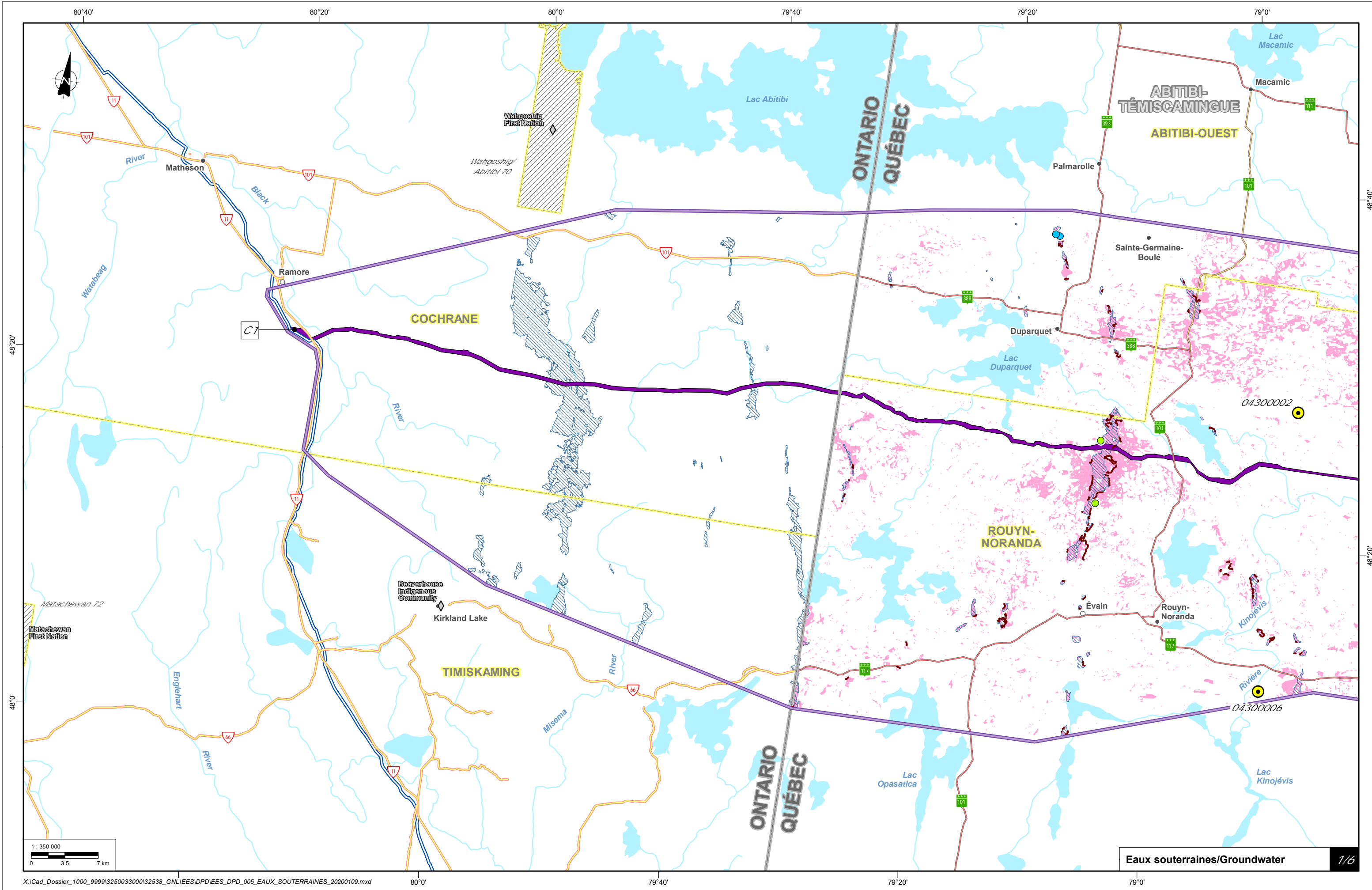
ONTARIO

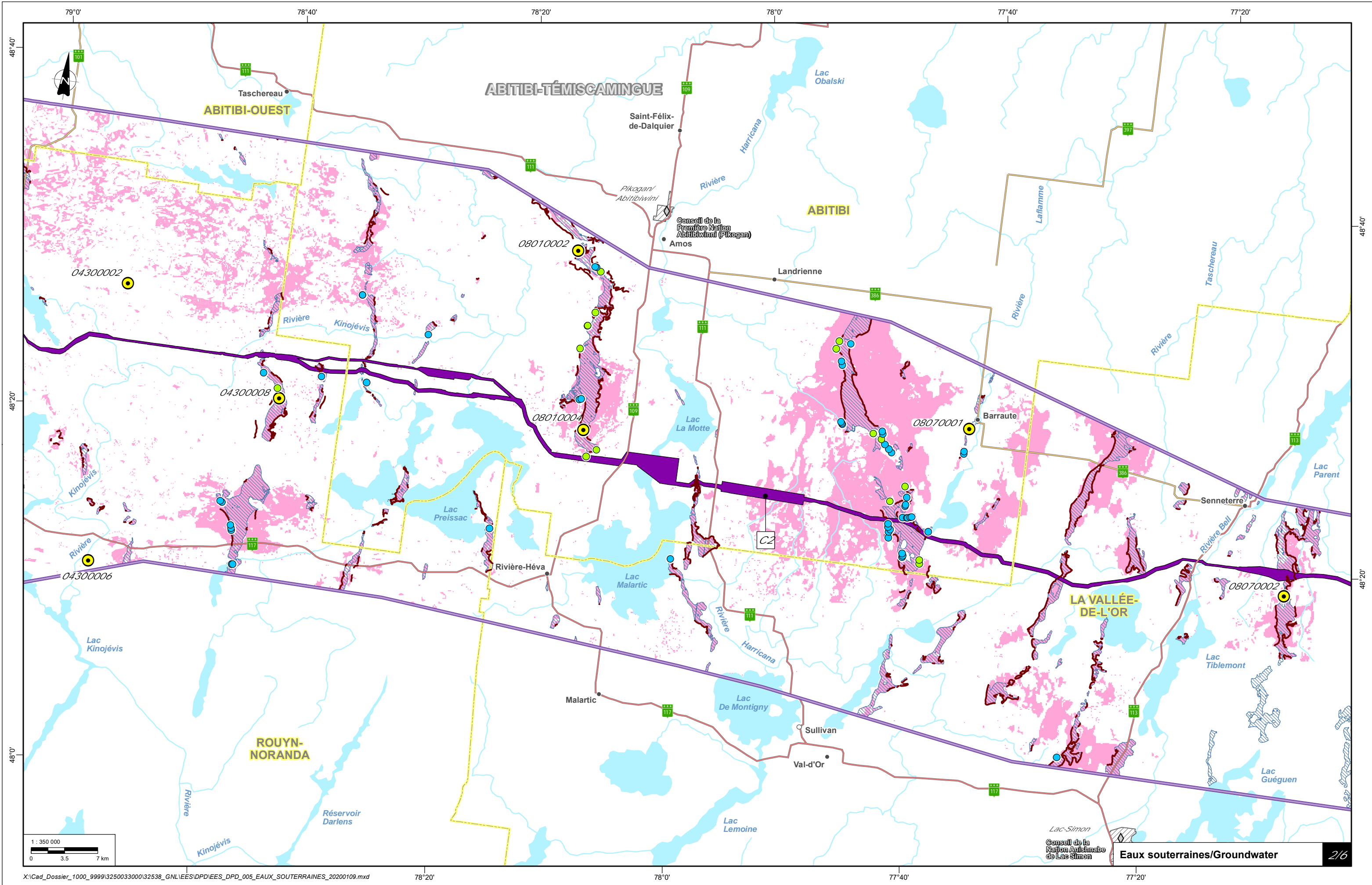
MMAH (municipal boundaries) 2012.
MNR (ON) (DOBMP, Indian reserves) 2008.
MRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie, pôles d'occupation et réseau routier) 2010.
MNR (ON) (ORN, road network) 2010.
UDA (corridor d'étude) 2018.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.



**Eaux souterraines
Groundwater**

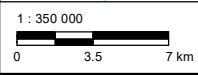
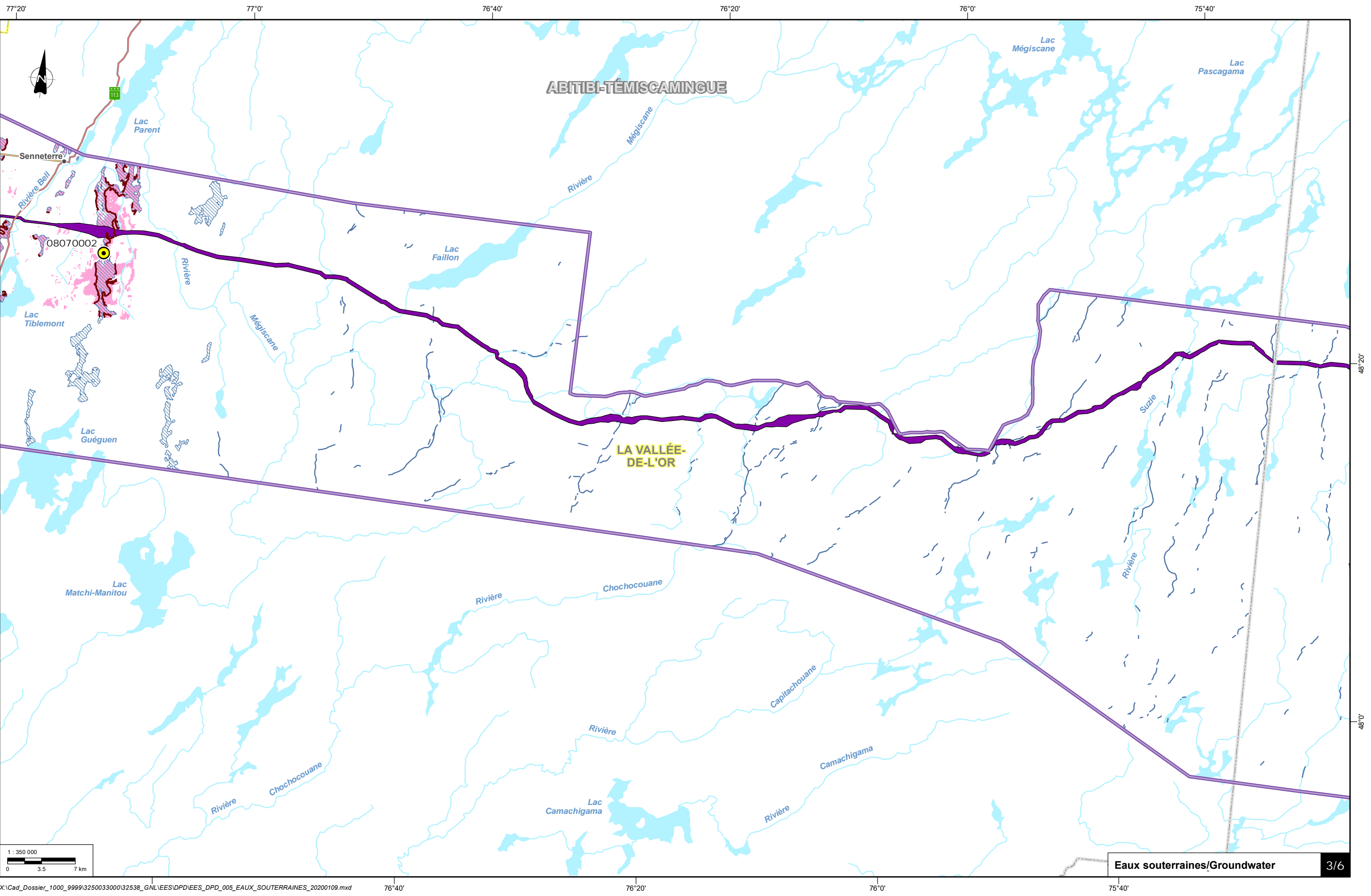
Directeur de projet/Project Director :	Projet/Project :	32538-450
Claude Veilleux, ing. & agr.	Date :	2020-01-09
Cartographie/Cartography :	Index	
Anne-Marie Marquis		

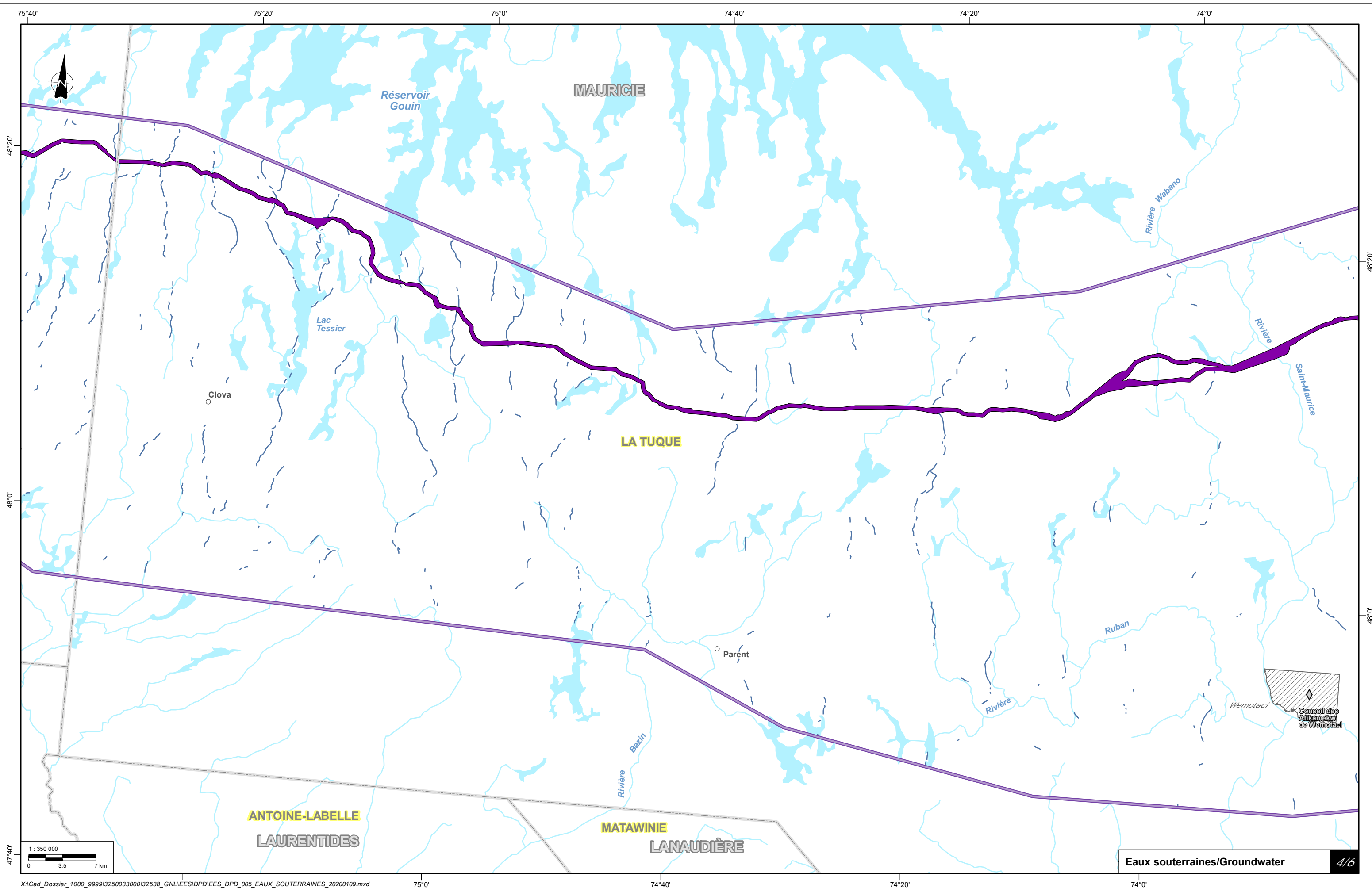




ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

LA VALLÉE-DE-L'OR





MAURICIE

Réservoir
Gouin

Lac
Tessier

Clova

LA TUQUE

Parent

Rivière
Bazin

Ruban

Rivière

Rivière
Wabano

Rivière

Saint-Maurice

Wemotaci

Conseil des
Atikamekw
de Wemotaci

ANTOINE-LABELLE

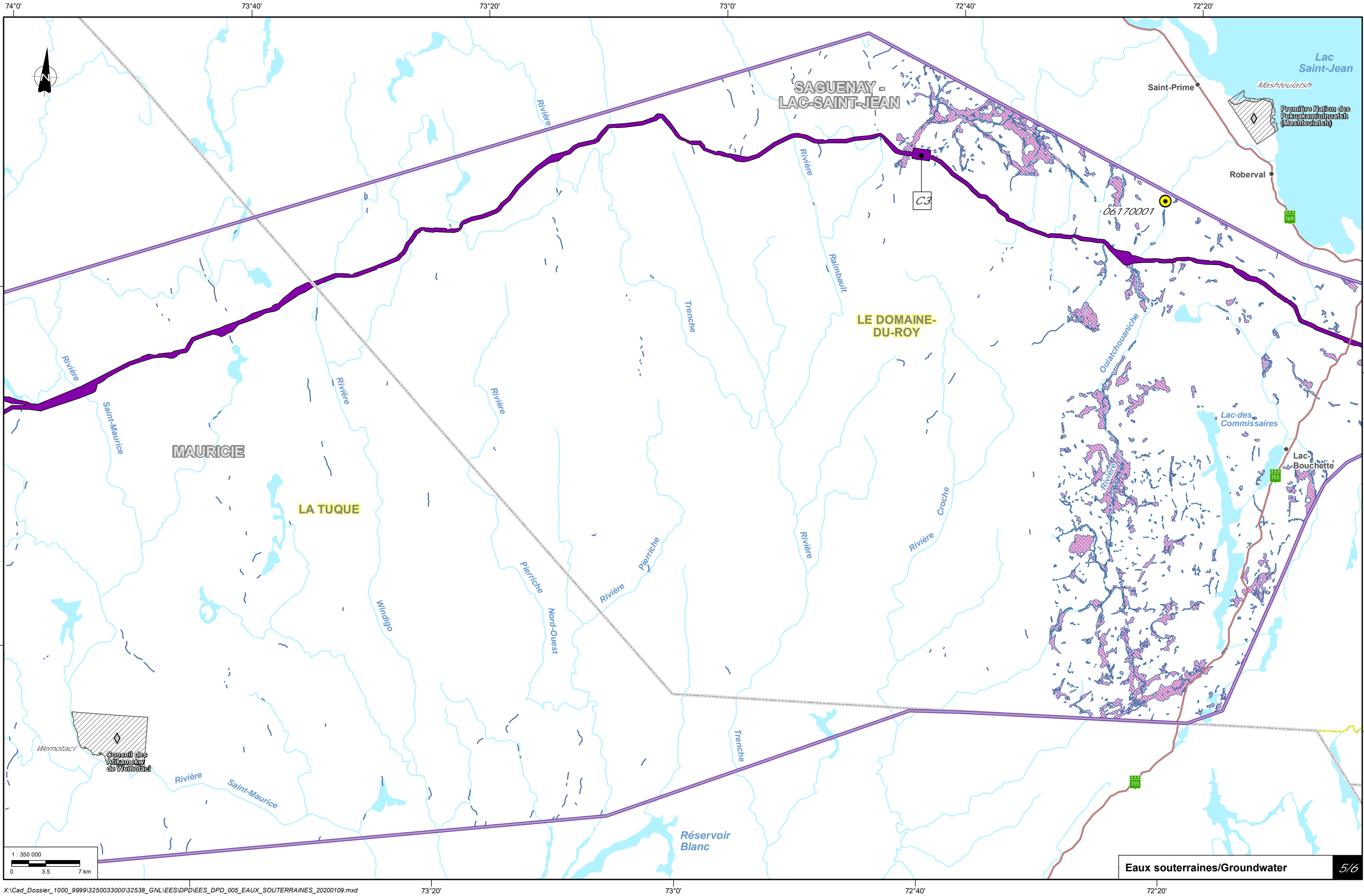
LAURENTIDES

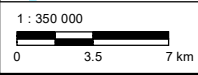
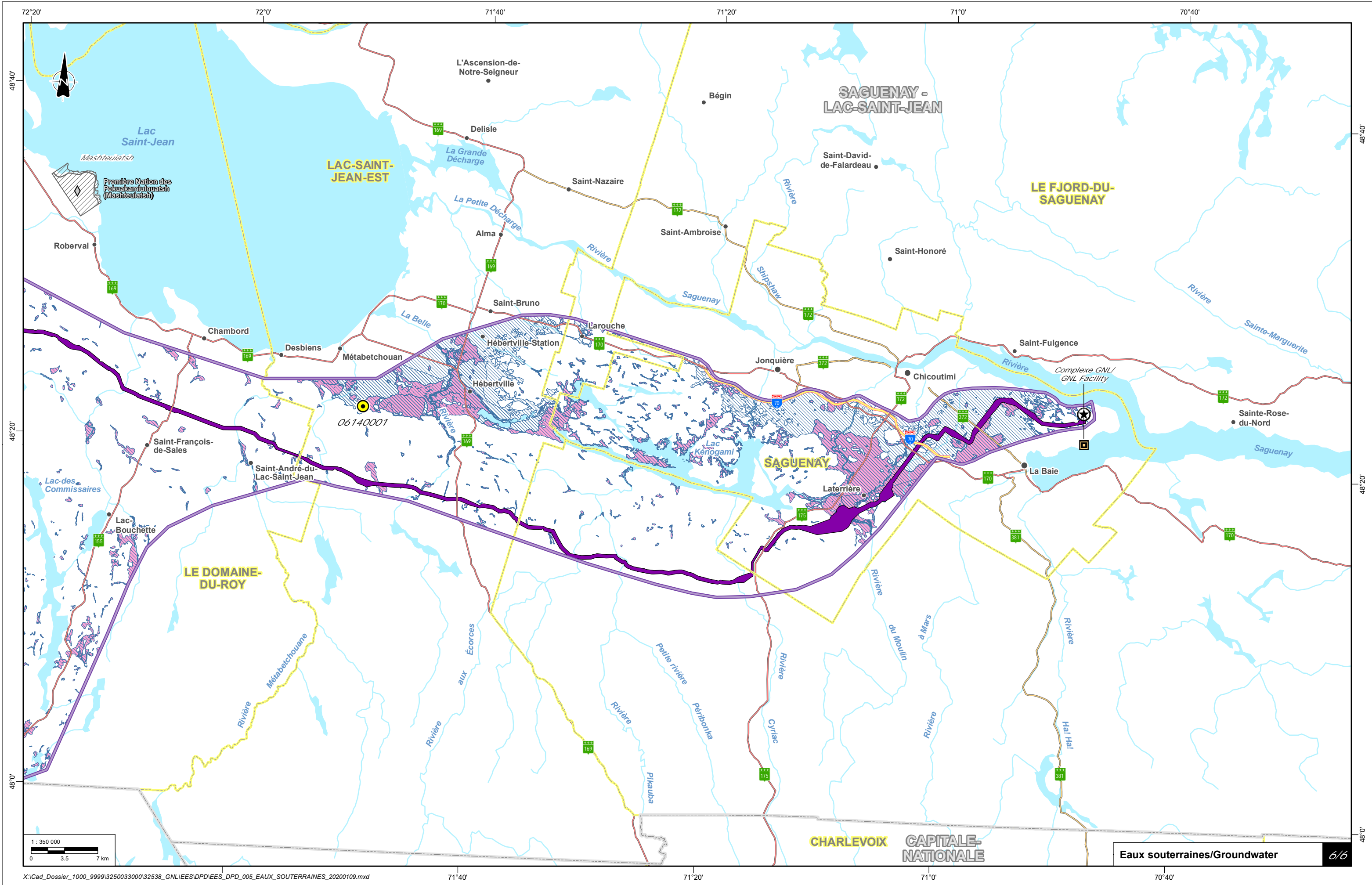
MATAWINIE

LANAUDIÈRE

Eaux souterraines/Groundwater

4/6





Annexe K : Espèces d'intérêt pour la conservation

Tableau K-1: Liste des espèces d'intérêt pour la conservation potentiellement présentes dans le Corridor d'étude

	Nom français	Nom anglais	Nom latin	Statut / Rang de conservation ¹		
				Fédéral ² (COSEPAC)	Ontario ³	Québec ⁴
Plante vasculaire						
1	Achémille à glomérules	Clustered lady's mantle	<i>Alchemilla glomerulans</i>	---	---	S
2	Adlumie fongueuse	Climbing fumitory	<i>Adlumia fungosa</i>	---	---	S
3	Armoracie des étangs	Lake cress	<i>Rorippa aquatica</i>	---	PTS	S
4	Astragale austral	Southern milk-vetch	<i>Astragalus australis</i>	---	PTS	S
5	Aster d'Anticosti	Anticosti aster	<i>Symphotrichum anticostense</i>	M (P)	---	M
6	Aster à feuilles de Linaire	Flax-leaved- aster	<i>Ionactis linariifolia</i>	---	---	V
7	Aster modeste	Great northern aster	<i>Canadanthus modestus</i>	---	---	S
8	Benoîte à folioles incisées	Large-leaved avens	<i>Geum macrophyllum var. perincisum</i>	---	---	S
9	Botryche à limbe rugueux	Rugulose Grapefern	<i>Sceptridium rugulosum</i>	---	PTS	S
10	Calypso d'Amérique	Calypso	<i>Calypso bulbosa var. americana</i>	---	---	S
11	Carex porte-tête	Oval-headed sedge	<i>Carex cephalophora</i>	---	---	S
12	Carex normal	Larger straw sedge	<i>Carex normalis</i>	---	---	S
13	Carex des prairies	Prairie sedge	<i>Carex prairea</i>	---	---	S
14	Corallorhize striée	Striped coralroot	<i>Corallorhiza striata var. striata</i>	---	---	S
15	Cerisier de la Susquehanna	Susquehanna sand cherry	<i>Prunus pumila var. susquehanae</i>	---	---	S
16	Coqueret à grandes fleurs	Large False Ground-cherry	<i>Leucophysalis grandiflora</i>	---	PTS	S
17	Corallorhize striée	Striped coralroot	<i>Corallorhiza striata var. striata</i>	---	---	S

¹ Les rangs de priorité S (« Subnational », c'est-à-dire provincial) sont reconnus partout dans le monde. Ils sont établis, pour chaque espèce, à partir de différents critères reflétant leur situation à l'échelle provinciale. Inscrit entre parenthèse – voir la légende en fin de document

² *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29). Le statut du COSEPAC est inscrit entre parenthèse lorsqu'il diffère du statut de la LEP – voir la légende en fin de document

³ *Règl. De l'Ont. 230/08 : LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL EN ONTARIO* en vertu de la *Loi de 2007 sur les de espèces en voie de disparition*, L.O. 2007, chap. 6 – voir la légende en fin de document

⁴ *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (RLRQ c. E-12.01) – voir la légende en fin de document

	Nom français	Nom anglais	Nom latin	Statut / Rang de conservation ¹		
				Fédéral ² (COSEPAC)	Ontario ³	Québec ⁴
18	Cypripède royal	Showy lady's-slipper	<i>Cypripedium reginae</i>	---	---	S
19	Cypripède tête-de-bélier	Ram's-head lady's-slipper	<i>Cypripedium arietinum</i>	---	PTS	V
20	Drave des bois	Woodland draba	<i>Draba nemorosa</i>	---	---	S
21	Droséra à feuilles linéaires	Slender-leaf sundew	<i>Drosera linearis</i>	---	---	S
22	Élatine du lac Ojibway	Ojibway waterwort	<i>Elatine ojibwayensis</i>	---	---	S
23	Éléocharide de Robbins	Robbin's spikerush	<i>Eleocharis robbinsii</i>	---	---	S
24	Épervière de Robinson	Robinson's hawkweed	<i>Hieracium robinsonii</i>	---	---	S
25	Fimbristyle d'automne	Slender fimbristylis	<i>Fimbristylis autumnalis</i>	---	---	S
26	Galéaris à feuilles rondes	Roundleaf Orchis	<i>Galearis rotundifolia</i>	---	---	S
27	Glycérie pâle	Pale false mannagrass	<i>Torreyochloa pallida</i> var. <i>pallida</i>	---	PTS	S
28	Gymnocarpe frêle	Nahanni Oak Fern	<i>Gymnocarpium continentale</i>	---	PTS	S
29	Hudsonie tomenteuse	Woolly beach-heather	<i>Hudsonia tomentosa</i>	---	PTS	S
30	Isoète de Tuckerman	Tuckerman's quillwort	<i>Isoetes tuckermanii</i>	---	PTS	S
31	Jonc de Greene	Geene's rush	<i>Juncus greenei</i>	---	PTS	S
32	Lis du Canada	Canada Lily	<i>Lilium canadense</i>	---	PTS	VR
33	Listère du Sud	Southern twayblade	<i>Neottia bifolia</i>	---	PTS	M
34	Lobélie à épi	Pale-spike Lobelia	<i>Lobelia spicata</i>	---	---	S
35	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Ostrich fern	<i>Matteuccia struthiopteris</i> var. <i>pensylvanica</i>	---	---	VR
36	Moutarde-tanaïse à fruits courts	Short-fruited tansy mustard	<i>Descurainia pinnata</i> subsp. <i>Brachycarpa</i>	---	---	S
37	Mimule de James	Greyer's yellow monkeyflower	<i>Erythranthe geyeri</i>	---	PTS	M
38	Myriophylle menu	Low water-milfoil	<i>Myriophyllum humile</i>	---	---	S
39	Orchis brillant	Showy orchis	<i>Galearis spectabilis</i>	---	---	S
40	Pigamon pourpré	Purple meadow-rue	<i>Thalictrum dasycarpum</i>	---	---	S
41	Potamot à gemmes	Budding pondweed	<i>Potamogeton pusillus</i> subsp. <i>Gemmiparus</i>	---	---	S
42	Potamot d'Illinois	Illinois pondweed	<i>Potamogeton illinoensis</i>	---	---	S
43	Saule pseudomonticole	False Mountain Willow	<i>Salix pseudomonticola</i>	---	PTS	S
44	Séneçon sans rayons	Rayless Mountain Groundsel	<i>Packera indecora</i>	---	---	S
45	Souchet d'Houghton	Houghton's flatsedge	<i>Cyperus houghtonii</i>	---		S
46	Trichophore de Clinton	Clinton's clubrush	<i>Trichophorum clintonii</i>	---	PTS	S

	Nom français	Nom anglais	Nom latin	Statut / Rang de conservation ¹		
				Fédéral ² (COSEPAC)	Ontario ³	Québec ⁴
47	Utriculaire à fleur inversée	Northeastern bladderwort	<i>Utricularia resupinata</i>	---	---	S
48	Utriculaire à scapes géminés	Twin-stemmed bladderwort	<i>Utricularia geminiscapa</i>	---	PTS	S
49	Violette à feuilles frangées	Sand violet	<i>Viola sagittata var. ovata</i>	---	---	S
Plante vasculaire						
1	Cynodonte arctique	hairy dogtooth moss	<i>Cynodontium schisti</i>	---	PTS	S
2	Didymodon incrusté	Olive beard moss	<i>Didymodon tophaceus</i>	---	PTS	S
3	Fausse-scapanie obtuse	Blunted Earwort	<i>Diplophyllum obtusatum</i>	---	PTS	S
4	Pohlie à dents noires	Black-toothed nodding moss	<i>Pohlia melanodon</i>	---	PTS	S
5	Nardie bilobée	Two-lobed Flapwort	<i>Nardia insecta</i>	---	PTS	S
6	Quadrident variable	Brown's four-toothed moss	<i>Tetradontium brownianum</i>	---	PTS	S
POISSON						
1	Esturgeon jaune (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)	Lake sturgeon (Great Lakes – Upper St. Lawrence River population)	<i>Acipenser fulvescens</i>	--- (M)	M	S
2	Esturgeon jaune (population du Sud de la baie d'Hudson et de la baie James)	Lake sturgeon (Southern Hudson Bay – James Bay population)	<i>Acipenser fulvescens</i>	P (P)	P	S
3	Ombre chevalier oquassa	Landlocked Arctic char	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	---	---	S
Amphibien et reptile						
1	Couleuvre à collier	Ringneck Snake	<i>Diadophis punctatus</i>	---	---	S
2	Couleuvre verte	Smooth Green Snake	<i>Opheodry vernalis</i>	---	---	S
3	Tortue des bois	Wood turtle	<i>Glyptemys insculpta</i>	M (M)	VD	V
4	Tortue mouchetée	Blanding's turtle	<i>Emydoidea blandingii</i>	M	M	M
5	Tortue serpentine	Eastern snapping turtle	<i>Chelydra serpentina</i>	P (P)	P	---
OISEAU						
1	Aigle royal	Golden Eagle	<i>Aquila chrysaetos</i>	---	VD	V
2	Arlequin plongeur	Harlequin Duck	<i>Histrionicus histrionicus</i>	P (P)	---	V
3	Buse à épaulette	Red-shouldered Hawk	<i>Buteo lineatus</i>	P (NP)	---	---

	Nom français	Nom anglais	Nom latin	Statut / Rang de conservation ¹		
				Fédéral ² (COSEPAC)	Ontario ³	Québec ⁴
4	Bruant de Nelson	Nelson's Sparrow	<i>Ammodramus nelsoni</i>	NP (NP)	---	S
5	Engoulevent bois-pourri	Whip-poor-will	<i>Caprimulgus vociferus</i>	M (M)	M	S
6	Engoulevent d'Amérique	Common nighthawk	<i>Chordeiles minor</i>	M (P)	P	S
7	Faucon pèlerin anatum	Peregrine falcon	<i>Falco peregrinus anatum</i>	P (NP)	P	V
8	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Barrow's Goldeneye (Eastern population)	<i>Bucephala islandica</i>	P (P)	---	V
9	Goglu des prés	Bobolink	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	M (M)	M	---
10	Grive de Bicknell	Bicknell's thrush	<i>Catharus bicknelli</i>	M (M)	---	V
11	Grive des bois	Wood thrush	<i>Hylocichla mustelina</i>	M (M)	P	---
12	Gros bec errant	Evening Grosbeak	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	(P)	P	---
13	Guifette noire	Black Tern	<i>Chlidonias niger</i>	--- (NP)	P	---
14	Hibou des marais	Short-eared owl	<i>Asio flammeus</i>	P (P)	P	S
15	Hirondelle de rivage	Bank swallow	<i>Riparia riparia</i>	M (M)	M	---
16	Hirondelle rustique	Barn swallow	<i>Hirundo rustica</i>	M (M)	M	---
17	Martinet ramoneur	Chimney swift	<i>Chaetura pelagica</i>	M (M)	M	S
18	Moucherolle à côtés olive	Olive-sided flycatcher	<i>Contopus cooperi</i>	M (M)	P	S
19	Paruline du Canada	Canada warbler	<i>Cardellina canadensis</i>	M (M)	P	S
20	Pélican d'Amérique	American white pelican	<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>	---	M	---
21	Petit blongios	Least bittern	<i>Ixobrychus exilis</i>	M (M)	M	V
22	Pioui de l'Est	Eastern wood-pewee	<i>Contopus virens</i>	P (P)	P	---
23	Pygargue à tête blanche	Bald eagle	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	--- (NP)	P	V

	Nom français	Nom anglais	Nom latin	Statut / Rang de conservation ¹		
				Fédéral ² (COSEPAC)	Ontario ³	Québec ⁴
24	Quiscale rouilleux	Rusty blackbird	<i>Euphagus carolinus</i>	P (P)	---	S
25	Râle jaune	Yellow rail	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	P (P)	P	M
26	Sturnelle des prés	Eastern meadowlark	<i>Sturnella magna</i>	M (M)	M	---
27	Troglodyte à bec court	Sedge Wren	<i>Cistothorus platensis</i>	---	---	S
Mammifère						
1	Belette pygmée	<u>Least weasel</u>	<i>Mustela nivalis</i>	---	PTS	S
2	Carcajou	Wolverine	<i>Gulo gulo</i>	P (P)	M	M
3	Campagnol des rochers	<u>Rock vole</u>	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	---	---	S
4	Campagnol-lemming de Cooper	Southern bog lemming	<i>Synaptomys cooperi</i>	---	---	S
5	Chauve-souris argentée	Silver-haired bat	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	---	---	S
6	Chauve-souris cendrée	Hoary bat	<i>Lasiurus cinereus</i>	---	---	S
7	Chauve-souris nordique	Northern myotis	<i>Myotis septentrionalis</i>	VD (VD)	VD	---
8	Chauve-souris rousse	Eastern red bat	<i>Lasiurus borealis</i>	---	---	S
9	Cougar	Puma concolor	<i>Puma concolor</i>	---	VD	S
10	Petite chauve-souris brune	Little brown myotis	<i>Myotis lucifugus</i>	VD (VD)	VD	---
11	Pipistrelle de l'Est	<u>Tri-colored bat</u>	<i>Perimyotis subflavus</i>	VD (VD)	VD	S

Légende des statuts

VD	En voie de disparition
M	Menacée
P	Préoccupante
C	Candidate
NP	Non en péril
DI	Données insuffisantes
V	Vulnérable
VR	Vulnérable à la récolte
S	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable
PTS	Provincially Tracked Species (espèce suivi au niveau provincial)

Références

- Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29).
- Règl. De l'Ont. 230/08 : Liste des espèces en péril en Ontario en vertu de la Loi de 2007 sur les de espèces en voie de disparition, L.O. 2007, chap. 6 / O. Reg. 230/08 : Species at risk in Ontario List under the Endangered Species Act, 2007, S.O. 2007, c. 6.
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ c. E-12.01) / Act respecting threatened or vulnerable species (CQLR c E-12.01).
- Anderson, A. 2005. Rocky Mountain Capshell Snail (*Acroloxus coloradensis*): a technical conservation assessment. [PDF en ligne]. USDA Forest Service, Rocky Mountain Region. Disponible: <http://www.fs.fed.us/r2/projects/scp/assessments/rockymountaincapshellsnail.pdf>.
- Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (AARQ), 2018. Fiche d'information sur les amphibiens et reptiles du Québec. Consulté [en ligne] en août 2018 : https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=7&Itemid=13.
- Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (AONQ), 2018. Résultats de l'atlas (cartes). Consulté [en ligne] en août 2018 : <http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/>.
- Bazoge, A., D. Lachance et C. Villeneuve. (2015). Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'expertise en biodiversité et Direction de l'aménagement et des eaux souterraines, 64 p. + annexes.
- Bernatchez L., M. Giroux, 2012. Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'Est du Canada. Broquet, 348 p.
- Blouin-Demers, G., C. Fontenot, P. Galois, J. Lefebvre, M. Ouellet, D. Pouliot et D.M. Green, 2012. Noms français standardisés des amphibiens et des reptiles d'Amérique du Nord au nord du Mexique. SSAR Herpetological Circular, 40 : p. 25-63.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2006. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*) au Canada - Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 124 p. (www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm).
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2007. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le Bécasseau maubèche de la sous espèce rufa (*Calidris canutus rufa*), du type roselaari (*Calidris canutus roselaari* type) et de la sous-espèce islandica (*Calidris canutus islandica*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa 67 p.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2007. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la Paruline orangée (*Protonotaria citrea*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa 36 p.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2007. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 47 p. (www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm).
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2008. Évaluation et Rapport de situation de la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 51 p.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2009. Évaluation et Rapport de situation du Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 42 p.

- COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le bar rayé (*Morone saxatilis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xx + 86 p.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2013. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur l'Arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa 42 pages.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2014. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le Phalarope à bec étroit (*Phalaropus lobatus*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa 59 pages.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2015. Évaluation et Rapport de situation du loup de l'Est (*Canis sp. cf. lycaon*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xii + 73 p.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 2017. Évaluation et Rapport de situation de l'aster d'Anticosti (*Symphytotrichum anticostense*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiv + 60 p.
- Desroches, J.-F., I. Picard, 2013. Poissons d'eau douce du Québec et des Maritimes. Éditions Michel Quintin, Waterloo. 471 p.
- Desroches, J.F., D. Rodrigue, 2004. Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes. Éditions Michel Quintin, Waterloo. 288 p.
- Dignard, N., P. Petitclerc, J. Labrecque et L. Couillard, 2009. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Côte-Nord et Saguenay–Lac-Saint-Jean, ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 144 p.
- Digard, N., L. Couillard, J. Labrecque, P. Petitclerc et B. Tardif, 2008. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 234 p.
- Faubert, J., Bernard, T. et Lapointe, M., 2010. Les bryophytes rares du Québec. Espèces prioritaires pour la conservation. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 146 p.
- FloraQuebeca. 2009. Plantes rares du Québec méridional. Guide d'identification produit en collaboration avec le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Les Publications du Québec, Québec. 406 p.
- Environnement Canada, 2013. Plan de gestion du Garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), population de l'Est, au Canada. Série de Plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, iv + 16 pages.
- Environnement Canada, 2013. Plan de gestion du Râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*) au Canada, Série de Plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, iii + 26 p.
- Environnement Canada, 2015. Programme de rétablissement de l'Engoulevent bois-pourri (*Antröstomus vociferus*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa. vii + 62 p.
- Environnement Canada, 2018. Espèces en péril en Ontario. Consulté [en ligne] en août 2018 : <https://www.ontario.ca/fr/page/especes-en-peril-en-ontario>.
- Gouvernement du Canada, 2018. Registre public des espèces en péril – Index des espèces de A à Z. Consulté [en ligne] en août 2018 : https://faune-especes.canada.ca/registre-especes-peril/sar/index/default_f.cfm.

- Gouvernement du Québec, 2007-2010. Liste des espèces désignées comme menacées ou vulnérables au Québec. Consulté [en ligne] en juin 2018 <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>.
- Labrecque, J., N. Dignard, P. Petitclerc, L. Couillard, A. O. Dia et D. Bastien, 2014. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (secteur sud-ouest). Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 148 p.
- Lichvar, R.W., D.L. Banks, W.N. Kirchner, and N.C. Melvin. 2016. Northcentral and Northeast 2016 Regional Wetland Plant - wetland ratings. Phytoneuron 2016-30: 1-17. Published 28 April 2016. <http://wetland-plants.usace.army.mil/>
- Natural Heritage Information Centre, 2018. Provincially Tracked Species – Espèces suivies par la province [données numériques vectorielles]. Land Information Ontario, Peterborough, Ontario.
- Rivière, T., M. Arvisais, D. Banville et M.-A. Couillard, 2018. Rapport sur la situation de l'omble chevalier oquassa (*Salvelinus alpinus oquassa*) au Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 50 p.
- Scott, W. B. et E. J. Crossman, 1974. Poissons d'eau douce du Canada. Ministère de l'Environnement, Service des Pêches et des Sciences de la mer. Ottawa, 1026 p. [PDF] http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/mpo-dfo/Fs94-184-fra.pdf.
- Skinner, B. et Domaine, É., 2010. Rapport de la situation de la coccinelle à deux points (*Adalia bipunctata*) au Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 2010 [PDF]. 53p.
- Skinner, B., N. Desrosiers et Domaine, É., 2012. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. État des connaissances sur 30 espèces d'insectes susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables. Faune Québec, 128 p.
- Société québécoise de bryologie, 2018. Base de données des bryophytes du Québec – Labrador BRYOQUEL. Consulté [en ligne] en juin 2018. http://www.societequebecoisdebryologie.org/Bryoquel_presentation.html.
- Soper, J. H. et Heimburger, M. L., 1982. Shrubs of Ontario. Royal Ontario Museum publications in life sciences. Toronto. 532 p.
- Tardif, J. 1997. Observations du cougar au Québec, de 1955 à 1995. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction de la faune et des habitats. 84 p.
- Tardif, B., B. Tremblay, G. Jolicoeur et J. Labrecque. 2016. Les plantes vasculaires en situation précaire au Québec. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Direction de l'expertise en biodiversité, Québec, 420 p.
- Tiner, R. W., 1999. Wetland indicators: A guide to Wetland Identification, Delineation, Classification and Mapping. CRC Press.
- Tremblay, J. A. et J. Jutras, 2010. Les chauves-souris arboricoles en situation précaire au Québec, Synthèse et perspectives. Le naturaliste canadien, Vol. 134, no 1.p.29-40.

Annexe L : Aires protégées légalement désignées comprises dans le Corridor d'étude

Tableau L-1: Aires protégées légalement désignées comprises dans le Corridor d'étude

	Ontario			Québec									N ^{bre} total ¹	Superficie totale (ha)	Proportion totale (%)
	N ^{bre}	Superficie (ha)	Proportion (%) [*]	Abitibi-Témiscamingue			Mauricie			Saguenay-Lac-Saint-Jean					
				N ^{bre}	Superficie (ha)	Proportion (%) [*]	N ^{bre}	Superficie (ha)	Proportion (%) [*]	N ^{bre}	Superficie (ha)	Proportion (%) [*]			
Écosystème forestier exceptionnel	-	-	-	10	1 239,12	0,04	-	-	-	-	-	-	10	1 239,12	0,04
Projet d'écosystème forestier exceptionnel	-	-	-	13	732,75	0,02	1	8,10	>0,01	-	-	-	14	740,85	0,03
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (Habitat faunique)	1	281,14	0,01	35	3 396,16	0,12	-	-	-	-	-	-	36	3 677,30	0,12
Aire de confinement du cerf de Virginie (Habitat faunique)	-	-	-	1	391,11	0,01	-	-	-	1	3 058,83	0,10	2	3 449,94	0,12
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île (Habitat faunique)	-	-	-	3	0,51	>0,01	-	-	-	-	-	-	3	0,51	>0,01
Habitat du rat musqué (Habitat faunique)	-	-	-	13	692,96	0,02	-	-	-	5	175,11	0,01	18	868,08	0,03
Héronnière (Habitat faunique)	1	N/A	N/A	13	1 554,65	0,05	-	-	-	2	206,93	0,01	16	1 761,59	0,06
Milieu naturel de conservation volontaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5,85	0,00	1	5,85	>0,01
Parc nationaux du Québec	-	-	-	1	26 231,55	0,89	-	-	-	-	-	-	1	26 231,55	0,89
Parc provincial (Ontario)	4	6 691,76	0,23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	6 691,76	0,23
Refuge biologique	-	-	-	30	5 798,29	0,20	70	13 061,63	0,44	46	9 018,66	0,31	146	27 878,58	0,95
Projet de refuge biologique	-	-	-	61	8 355,12	0,28	3	334,75	0,01	9	1 067,40	0,04	73	9 757,26	0,33
Réserve de biodiversité	-	-	-	1	1 620,32	0,05	-	-	-	-	-	-	1	1 620,32	0,05
Réserve de biodiversité projetée	-	-	-	2	9 251,96	0,31	3	52 305,69	1,77	2	41 875,37	1,42	7	103 433,01	3,51
Réserve de conservation (Ontario)	3	846,85	0,03	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	846,85	0,03
Réserve écologique	-	-	-	1	3,77	>0,01	-	-	-	3	1 701,47	0,06	4	1 705,24	0,06
Réserve écologique projetée	-	-	-	1	2 409,95	0,08	-	-	-	-	-	-	1	2 409,95	0,08
Réserve naturelle reconnue	-	-	-	1	299,00	0,01	-	-	-	-	-	-	1	299,00	0,01
Total	9	7 819,75	0,27	186	61 977,23	2,10	77	65 710,17	2,23	69	57 109,61	1,94	341	125 622,26 (non cumulatif) ²	4,26 (non cumulatif) ²

Sources : MELCC, 2018; MELCC, 2019b; MELCC, 2019c; MERN, 2017; MERN, 2018; MFFP, 2015; 2019a; 2019b; 2019c; MRNFO, 2005; MRNFO, 2006

Note :

¹ : Puisqu'une aire protégée peut chevaucher plus d'une RA, le nombre total n'est pas l'addition du nombre d'aires protégées dans chacune des régions administratives présenté dans les colonnes respectives.

² : Puisque plusieurs aires protégées peuvent se chevaucher l'une sur l'autre, le total et la proportion sont présentés de façon non cumulative.

Références

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2018. Registre des aires protégées [données géospatiales]. Gouvernement du Québec, Québec.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2019b. Projet d'aires protégées - Projet_AP_gazoduc.shp [données géospatiales]. Données transmises par le MELCC dans le cadre du Projet gazoduq. Téléchargées le 22 mars 2019. Gouvernement du Québec, Québec.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2019c. Territoires importants - AP_gazoduc_ter_imp.shp [données géospatiales]. Données transmises par le MELCC dans le cadre du Projet gazoduq. Téléchargées le 22 mars 2019. Gouvernement du Québec, Québec.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2017. Territoires récréatifs du Québec à l'échelle 1 :100 000 (TRQ100k) [données géospatiales]. Données multisources. Gouvernement du Québec et du Canada, Québec.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2018. Produits numériques des droits miniers (GESTIM) [données géospatiales]. Gouvernement du Québec, Québec.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2015. Habitats fauniques (HAFA) [données géospatiales]. Direction de la gestion intégrée des ressources et des habitats fauniques, Gouvernement du Québec, Québec.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2019a. Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) [données géospatiales]. Direction de la protection des forêts (DPF), Gouvernement du Québec, Québec.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2019b. Refuge biologique (désigné et en projet) [données géospatiales]. Direction de la protection des forêts (DPF), Gouvernement du Québec, Québec.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parc (MFFP), 2019c. Écosystèmes forestiers exceptionnels en terres privées – EFE_prive_p.shp – Gazoduq_sensible.gdb [données géospatiales]. Données transmises par le MFFP dans le cadre du Projet gazoduq. Téléchargées le 22 février 2019. Gouvernement du Québec, Québec.
- Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (MRNFO), 2005. Wildlife Staging Area [données géospatiales]. Natural Resources Values Information System (NRVIS). Land Information Ontario, Peterborough, Ontario.
- Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (MRNFO), 2006. Nesting site [données géospatiales]. Natural Resources Values Information System (NRVIS). Land Information Ontario, Peterborough, Ontario.

Annexe M : Éléments biophysiques dans la ZAP

Tableau M-1: Éléments biophysiques dans la zap - 2019-09-03

RÉGION ADMINISTRATIVE / DISTRICT ¹⁻²	MRC/ HORS MRC ¹⁻²	MUNICIPALITÉ ¹⁻²	Utilisation du sol (km) ³⁻⁴⁻⁵⁻⁶					Tenure (km) ⁷⁻⁸	Hydrographie (nb) ⁹⁻¹⁰		
			Milieux boisés	Milieux humides	Milieux cultivés	Autres*	TOTAL	Publique ***	Cours d'eau		
									Permanent	Intermittent	TOTAL
Cochrane		1 - Black River-Matheson	9,5	1,4	-	0,5	11,4	10,0	4	1	5
		2 -Cochrane	46,3	0,7	-	0,2	47,2	47,2	20	-	20
		TOTAL - ONTARIO	55,8	2,1	-	0,7	58,6	57,2	24	1	25
Abitibi- Témiscamingue	Rouyn-Noranda	1 - Rouyn-Noranda	62,5	11,3	1,1	0,6	75,6	63,5	36	73	109
	Abitibi	1 - Preissac	16,6	9,5	0,4	0,2	26,7	23,1	12	7	19
		2 - La Motte	4,0	3,0	2,1	0,7	9,7	4,4	4	2	6
		3 - La Corne	14,3	8,7	0,7	0,4	24,1	14,8	14	8	22
		4 - Barraute	11,8	5,2	-	0,0	16,9	16,9	5	11	16
		TOTAL	46,6	26,3	3,2	1,3	77,4	59,3	35	28	63
	La Vallée-de-l'Or	1 - Belcourt	4,4	12,5	-	0,0	16,9	16,9	2	15	17
		2 - Senneterre (P)	3,8	3,9	0,7	0,1	8,4	7,0	3	5	8
		3 - Senneterre (V)	108,6	30,0	-	2,2	140,8	140,1	61	74	135
		TOTAL	116,7	46,4	0,7	2,3	166,0	164,0	66	94	160
		TOTAL	225,8	84,0	5,0	4,1	319,0	286,8	137	195	332
Mauricie	La Tuque	1 - La Tuque	141,8	23,0	-	0,9	165,7	119,3	86	118	204
Saguenay - Lac-Saint-Jean	Le Domaine-du-Roy	1 - Lac-Ashuapmushuan	80,2	5,5	-	0,9	86,6	86,6	45	74	119
		2 - Sainte-Hedwidge	21,7	0,9	-	0,0	22,7	20,8	10	16	26
		3 - Roberval	8,0	0,3	-	0,0	8,3	8,3	6	3	9
		4 - Chambord	1,4	-	-	0,0	1,4	1,4	1	-	1
		5 - Saint-François-de-Sales	6,7	0,9	1,0	0,0	8,6	-	3	5	8
		6 - Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	8,9	0,9	0,1	0,1	10,0	2,7	4	13	17
		TOTAL	126,9	8,6	1,1	1,1	137,7	119,9	69	111	180
	Lac-Saint-Jean-Est	1 - Métabetchouan - Lac-à-la-Croix	8,7	0,7	-	-	9,4	9,4	7	6	13
		2 - Hébertville	14,4	1,1	-	0,1	15,6	15,6	6	13	19
		TOTAL	23,1	1,8	-	0,1	24,9	24,9	13	19	32
	Le Fjord-du-Saguenay	1 - Lac-Ministuk	26,1	1,3	-	0,2	27,6	27,6	12	20	32
Saguenay	1 - Saguenay	25,1	8,4	14,0	0,4	48,0	12,0	15	31	46	
	TOTAL	201,2	20,0	15,1	1,9	238,2	184,4	109	181	290	
	TOTAL - QUÉBEC	568,7	127,1	20,1	6,9	722,9	590,5	330**	494	824	
	GRAND TOTAL	624,6	129,2	20,1	7,6	781,5	647,7	354	495	849	

X:\Cad_Dossier_1000_9999\3250033000\32538\COMPILATION\TRACE\20190903_UDA08_LAND_USE_CD

SOURCES

- 1 - MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2018.
- 2 - Municipal Affairs and Housing (municipal boundaries) 2012.
- 3 - MFFP (Forgen-Tergen 20k, peuplements forestiers) 2019.
- 4 - Canards Illimités Canada (milieux humides) 2009-2019.
- 5 - MNR (Land and Resources Cluster, forests) 2017.
- 6 - MNR (LID, wetlands) 2014.
- 7 - MERN (RDE, tenure des terres) 2018.
- 8 - TERANET (Ontario parcelle) 2019.
- 9 - MDDELCC (CRHQ-BDTQ 20k, hydrographie) 2013.
- 10 - MNR (OHN 10k-20k-50k, hydrography) 2011.

* Eau, milieu perturbé, gravière, ligne de transport d'énergie, route, roc,...

** Le franchissement des rivières Harricana et Ouiatchouan se situe sur les territoires de deux municipalités différentes.

Afin d'obtenir le nombre réel de franchissement, elles ont été considérées une seule fois dans le décompte des cours d'eau à traverser.

*** Définition des terres publiques du Registre du domaine de l'État (RDE) au Québec : Les terres ayant un caractère public sont celles sous l'autorité des ministères du gouvernement du Québec établis par la loi sur les ministères et les organismes gouvernementaux qui figurent sur la liste produite par le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif du Québec.

Note : Les distances ont été calculées dans le système de projection : NAD 1983 UTM

Références

- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2018. Système de découpage administratif à l'échelle de 1/20 000 (SDA 20k). Données géomatiques.
- Ministry of Municipal Affairs and Housing, 2012. Land Information Ontario (LIO). Données géomatiques.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2019. Forgen-Tergen, peuplements forestiers au Québec 1 :20 000. Données géomatiques.
- Canards Illimités Canada (CIC), 2009. Milieux humides. Données géomatiques.
- Canards Illimités Canada (CIC), 2019. Cartographie détaillée des milieux humides – Saguenay Lac-Saint-Jean. Données géomatiques.
- Ministry of Natural Resources and Forestry (MNRF), 2017. Land Resources Cluster, forests. Données géomatiques.
- Ministry of Natural Resources (MNR), 2014. Land Information Ontario (LIO) Warehouse Open Data – Wetlands for the province. Données géomatiques.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2018. Tenures des terres. Registre du domaine de l'État. Données géomatiques.
- Teranet, 2019. Données géomatiques fournies.
- Ministère du développement durable de l'Environnement et des Parcs, 2013. Cadre de référence hydrologique du Québec (CRHQ) / BDTQ: Base de données topographiques du Québec. Échelle 1 : 20 000. Données géomatiques.
- Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, 2011. Ontario Hydro Network (OHN), échelles 1 : 10 000 / 1 : 20 000 / 1 : 50 000. Données géomatiques.

Annexe N : Cartes – Infrastructures municipales

**COMPOSANTES DE PROJET/
PROJECT COMPONENTS ***

Corridor d'étude		Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée		Preferred planning area
Poste de compression projeté		Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté		Proposed metering station

**REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/
GEOGRAPHICAL LANDMARKS**

Frontière		Boundary
Région administrative		Administrative region
Limite de MRC ou de district		RCM or district boundary
Municipalité		Municipality
Arrondissement		Borough
Secteur		Sector
Groupe autochtone		Indigenous group
Réserve indienne		Indian reserve
Autoroute		Highway
Route nationale		National road
Route régionale		Regional road
Gazoduc existant (TC Énergie)		Existing natural gas line (TC Energy)

**INFRASTRUCTURES MUNICIPALES/
MUNICIPAL INFRASTRUCTURES**

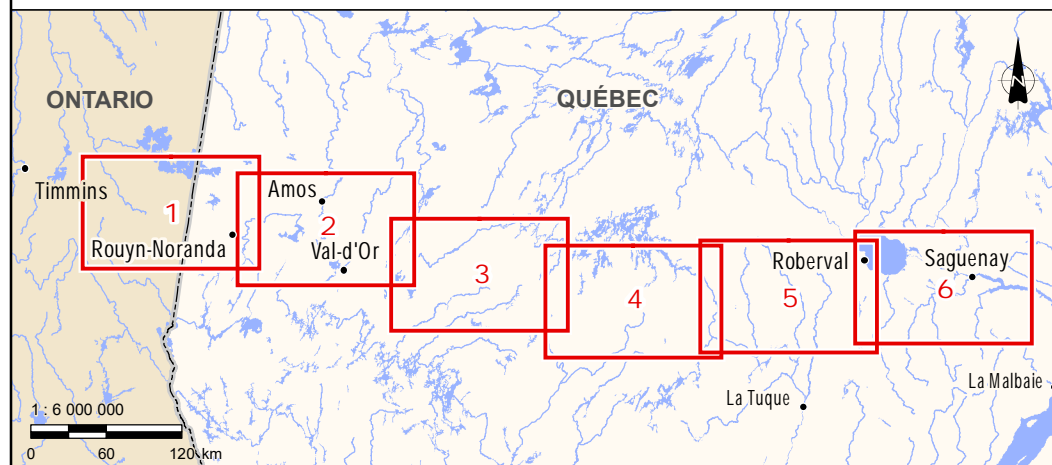
Station d'épuration		Water treatment plant
Station de pompage		Pumping station
Usine de filtration d'eau potable		Water filtration plant
Usine de traitement des eaux usées		Wastewater treatment plant
Réseau d'aqueduc*		Aqueduct network*
Réseau d'égout		Sewer network

**LIEUX D'ÉLIMINATION DE DÉCHET/
WASTE DISPOSAL LOCATIONS**

Lieu d'élimination de déchets		Waste disposal site
Lieu d'élimination de déchets industriels		Industrial waste disposal site
Lieu d'élimination de résidus ligneux		Wood residues disposal site
Écocentre		Ecocentre

** Mise en garde / Cautionary remark
Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet /
Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves*

** Le réseau d'aqueduc de la municipalité d'Amos se situe en partie dans le corridor d'étude malgré que son centre urbain est localisé à l'extérieur /
The Aqueduct system of the municipality of Amos is partly in the study corridor, although its urban center is located outside.*



Plan de localisation/Location Map

Sources/References :

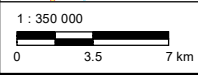
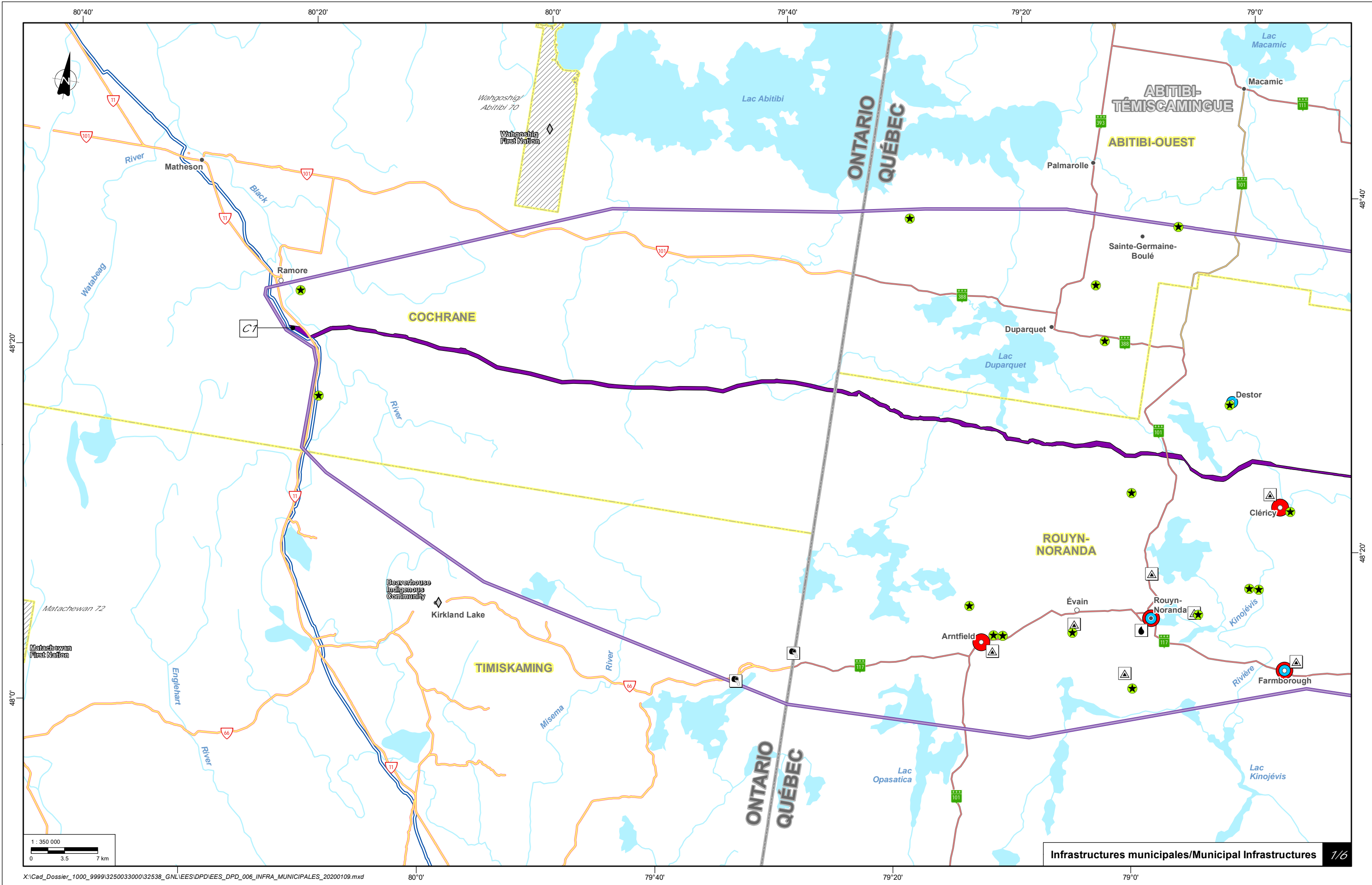
QUÉBEC
MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2018.
MRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie, pôles d'occupation et réseau routier) 2010.
RNCan (BNDT 250k, pôles d'occupation) 2004.
MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2018.
MDDELCC (infrastructures) 2018.
MCR d'Abitibi (infrastructures) 2018.
MCR d'Abitibi-Ouest (infrastructures) 2018.
MRC du Domaine-du-Roy (infrastructures) 2018.
MRC du Fjord-du-Saguenay (infrastructures) 2019.
MRC du Lac-Saint-Jean-Est (infrastructures) 2011.
MRC de la Vallée-de-l'Or (infrastructures) 2018.
Municipalité d'Hébertville (infrastructures) 2018.
Municipalité de La Tuque (infrastructures) 2018.

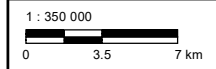
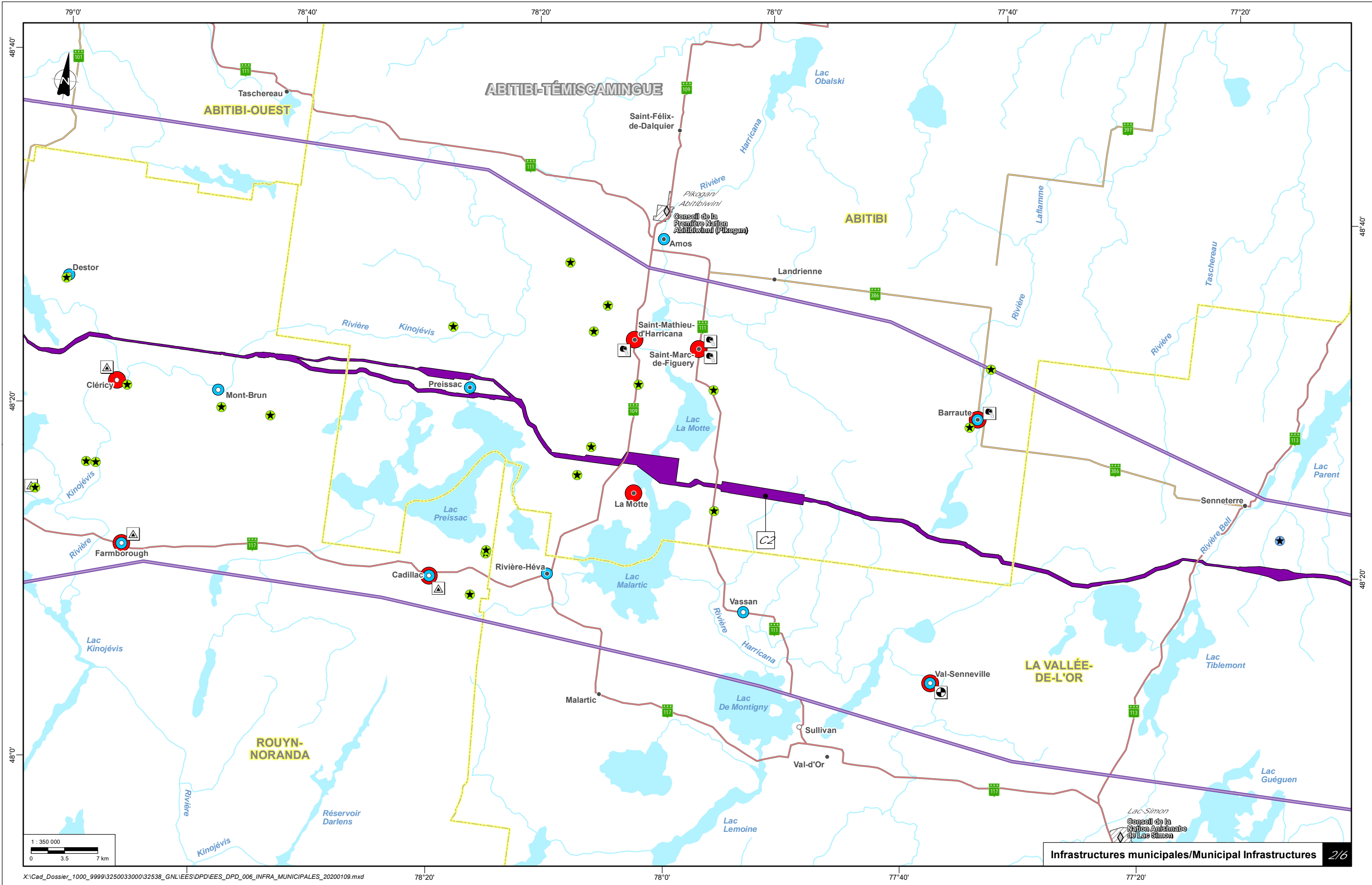
ONTARIO
MMAH (municipal boundaries) 2012.
MRNF (ON) (DOBMP, Indian reserves) 2008.
MRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie, pôles d'occupation et réseau routier) 2010.
MRNF (ON) (ORN, road network) 2010.
Township of Black River-Matheson (infrastructures) 2017.
Township of McGarry (infrastructures) 2011.
UDA (corridor d'étude) 2018.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.



**Infrastructures municipales
Municipal Infrastructures**

Directeur de projet/Project Director : Claude Veilleux, ing. & agr.	Projet/Project : Date :	32538-450 2019-01-09
Cartographie/Cartography : Anne-Marie Marquis	Index	





ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

LA VALLÉE-DE-L'OR



113

Senneterre

Lac Parent

Lac Mégiscane

Lac Pascagama

Lac Faillon

Lac Tiblemont

Lac Guéguen

Lac Matchi-Manitou

Rivière Chochoouane

Rivière Chochoouane

Rivière

Rivière Capitachouane

Rivière

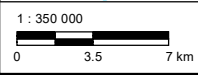
Rivière Camachigama

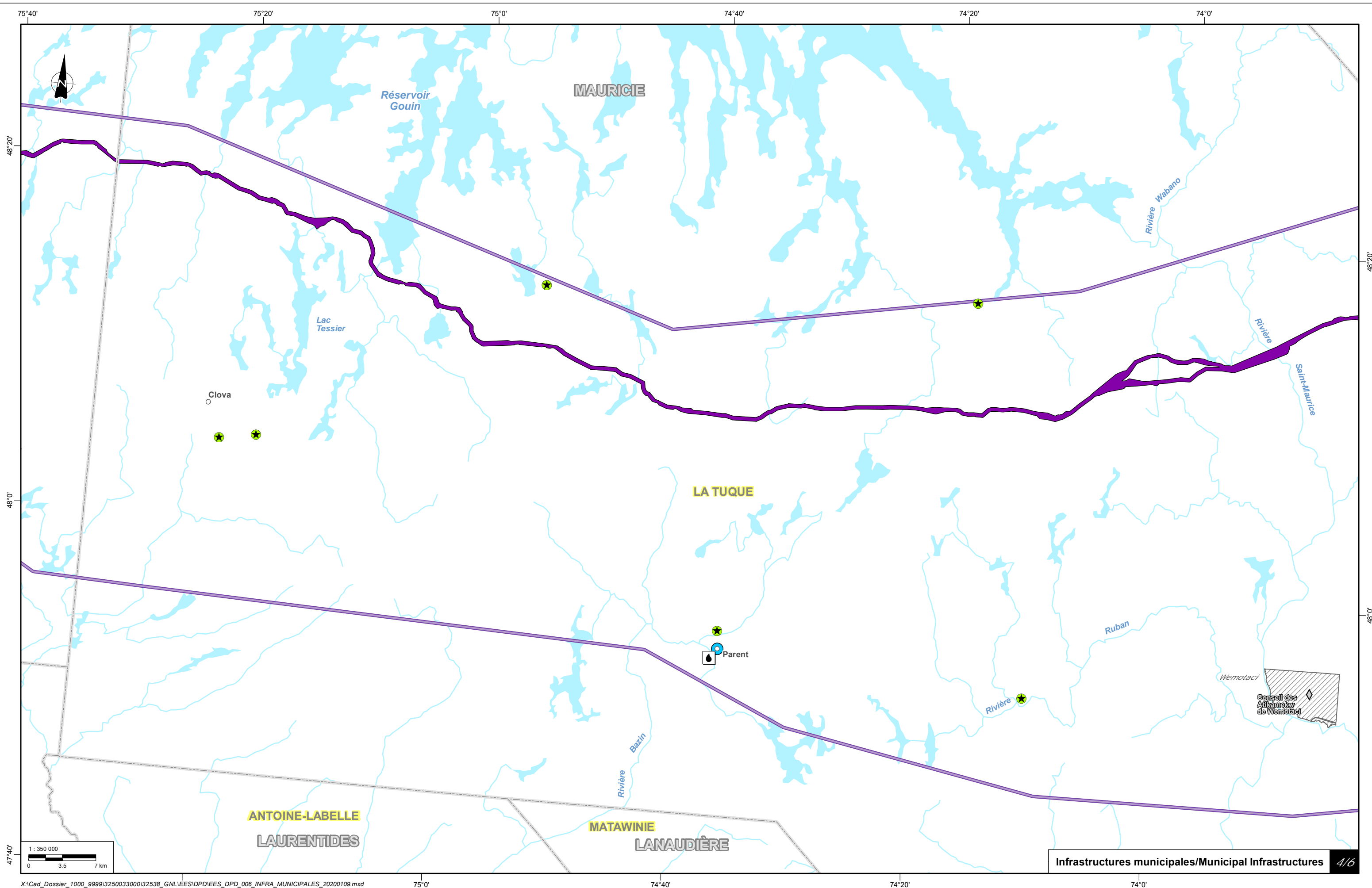
Lac Camachigama

Rivière

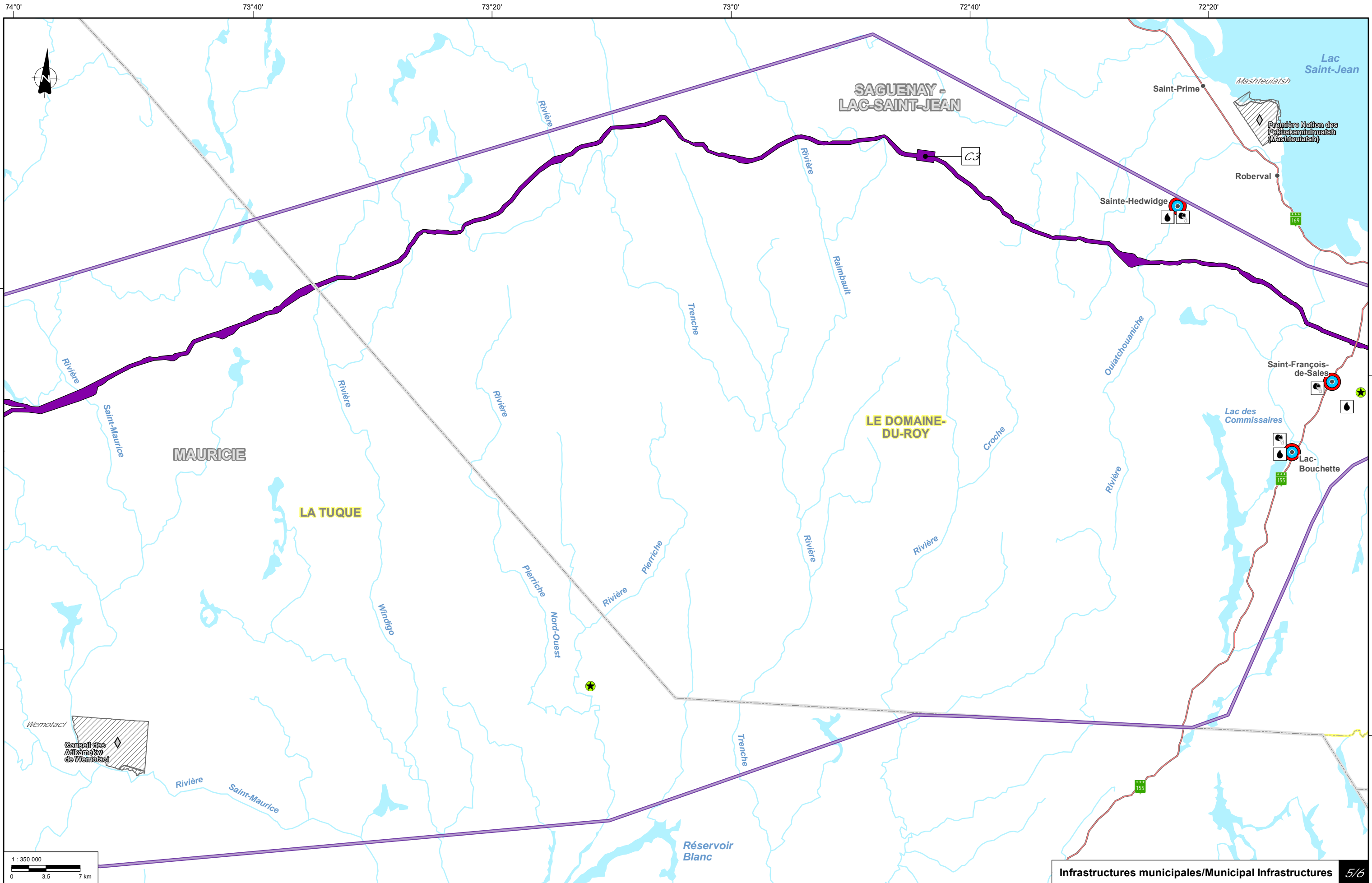
Rivière Suzie

Rivière





1 : 350 000
0 3.5 7 km



Annexe O : Cartes – Services

**COMPOSANTES DE PROJET/
PROJECT COMPONENTS ***

Corridor d'étude		Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée		Preferred planning area
Poste de compression projeté		Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté		Proposed metering station

**REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/
GEOGRAPHICAL LANDMARKS**

Frontière		Boundary
Région administrative		Administrative region
Limite de MRC ou de district		RCM or district boundary
Municipalité		Municipality
Arrondissement		Borough
Secteur		Sector
Groupe autochtone		Indigenous group
Réserve indienne		Indian reserve
Autoroute		Highway
Route nationale		National road
Route régionale		Regional road
Gazoduc existant (TC Énergie)		Existing natural gas line (TC Energy)

SERVICES*/SERVICES*

**SERVICES DE SANTÉ ET D'URGENCE/
HEALTH AND EMERGENCY SERVICES**

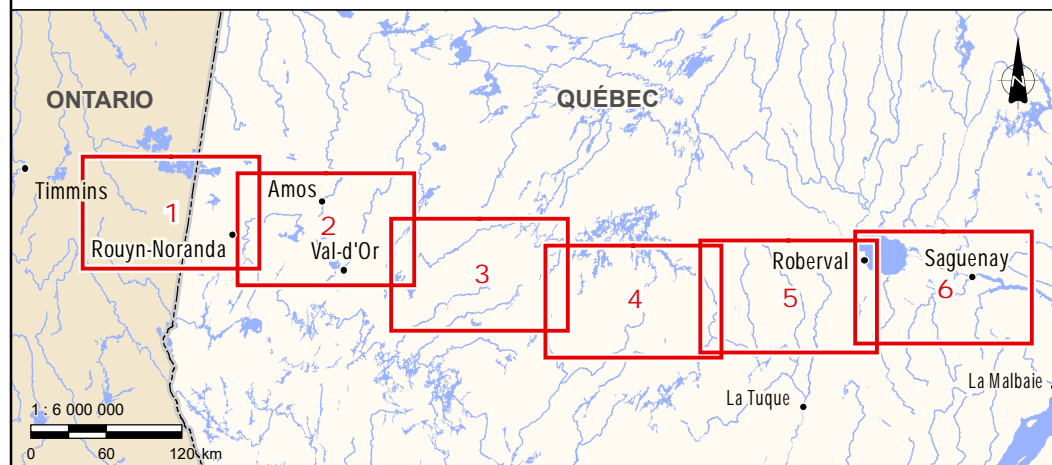
Organisme de sauvetage		Rescue organization
Hôpital		Hospital
Service de santé**		Health service**
Service de police		Police service
Service d'incendie		Fire department

SERVICES SCOLAIRES/SCHOOL SERVICES

Établissement scolaire		Educational establishment
Établissement de service de garde		Child care facility
Cimetière		Cemetery

* Mise en garde / Cautionary remark
Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet /
Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

* Seuls les organismes de sauvetage, les hôpitaux et les services de santé situés également à l'extérieur du corridor d'étude sont illustrés. /
Only rescue organizations, hospitals and health services also located outside the study corridor are shown.
** Centres intégrés de santé et de services sociaux, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, cliniques médicales, cliniques médicales spécialisées, groupes de médecine familiale et services de santé communautaires /
Integrated Health and Social Services Centres, Integrated University Health and Social Services Centres, medical clinics, specialized medical clinics, family medicine groups and community health services



Plan de localisation/Location Map

Sources/References :

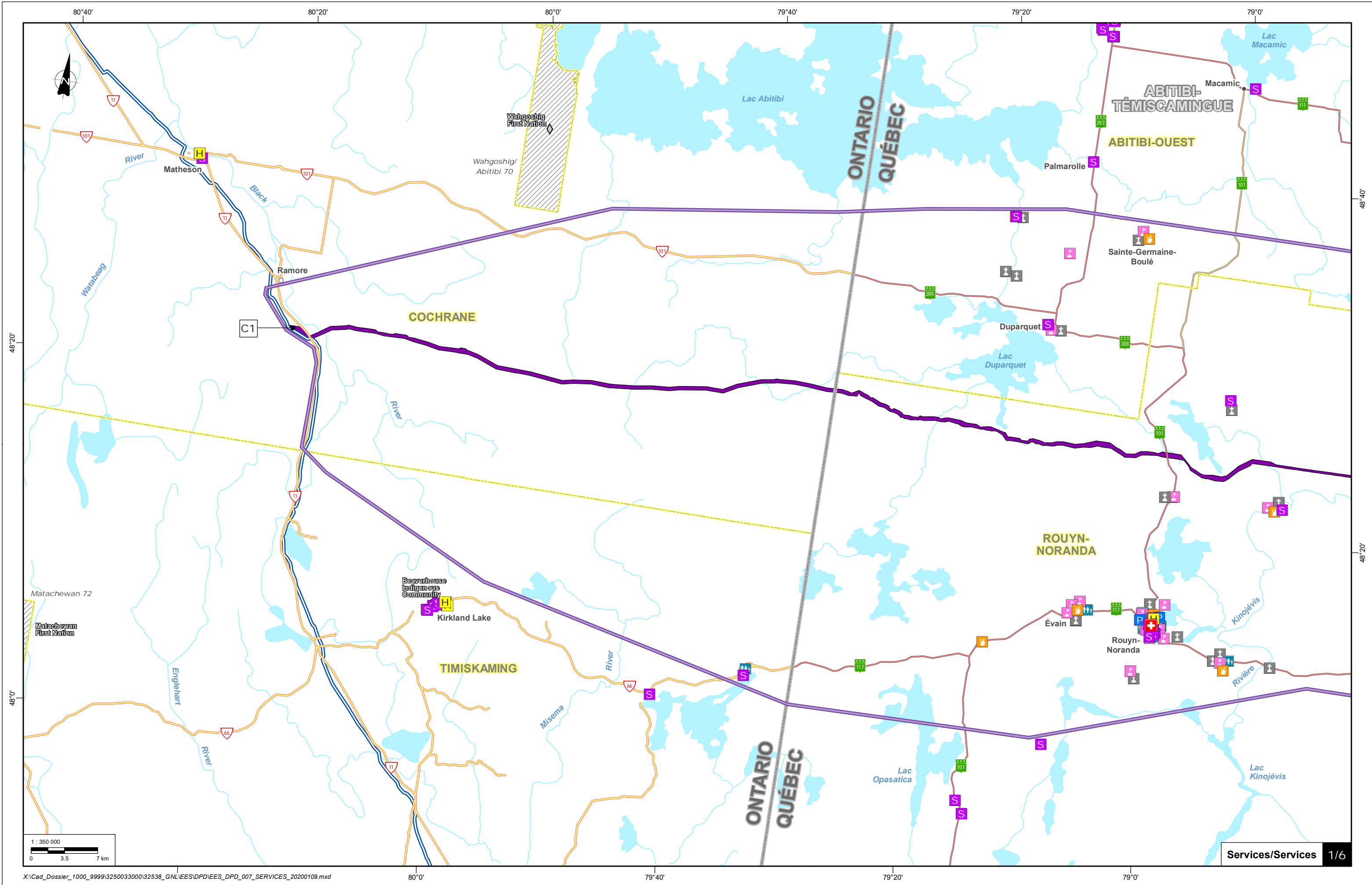
QUÉBEC
MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2018.
MRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie, pôles d'occupation et réseau routier) 2010.
MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2018.
MSP (organismes de recherche et de sauvetage) 2018.
MSSS (ressources et installations de santé) 2018-2019.
MSP (services de police et d'incendie) 2018.
MEES (établissements scolaires) 2017.
MFA (service de garde) 2018.
MFA (organismes communautaires) 2019.
Daniel Labelle (cimetières) 2019.
UDA, MFFP, Cris (corridor d'étude) 2018-2019.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.

ONTARIO
MMAH (municipal boundaries) 2012.
MNRF (ON) (DOBMP, Indian reserves) 2008.
MRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie, pôles d'occupation et réseau routier) 2010.
MERN (ON) (ORN, road network) 2010.
Gouvernement de l'Ontario (hôpitaux et service de garde) 2018.
MLTC-MOH (Service Location), 2017.
UDA (corridor d'étude) 2018.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.

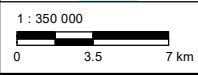
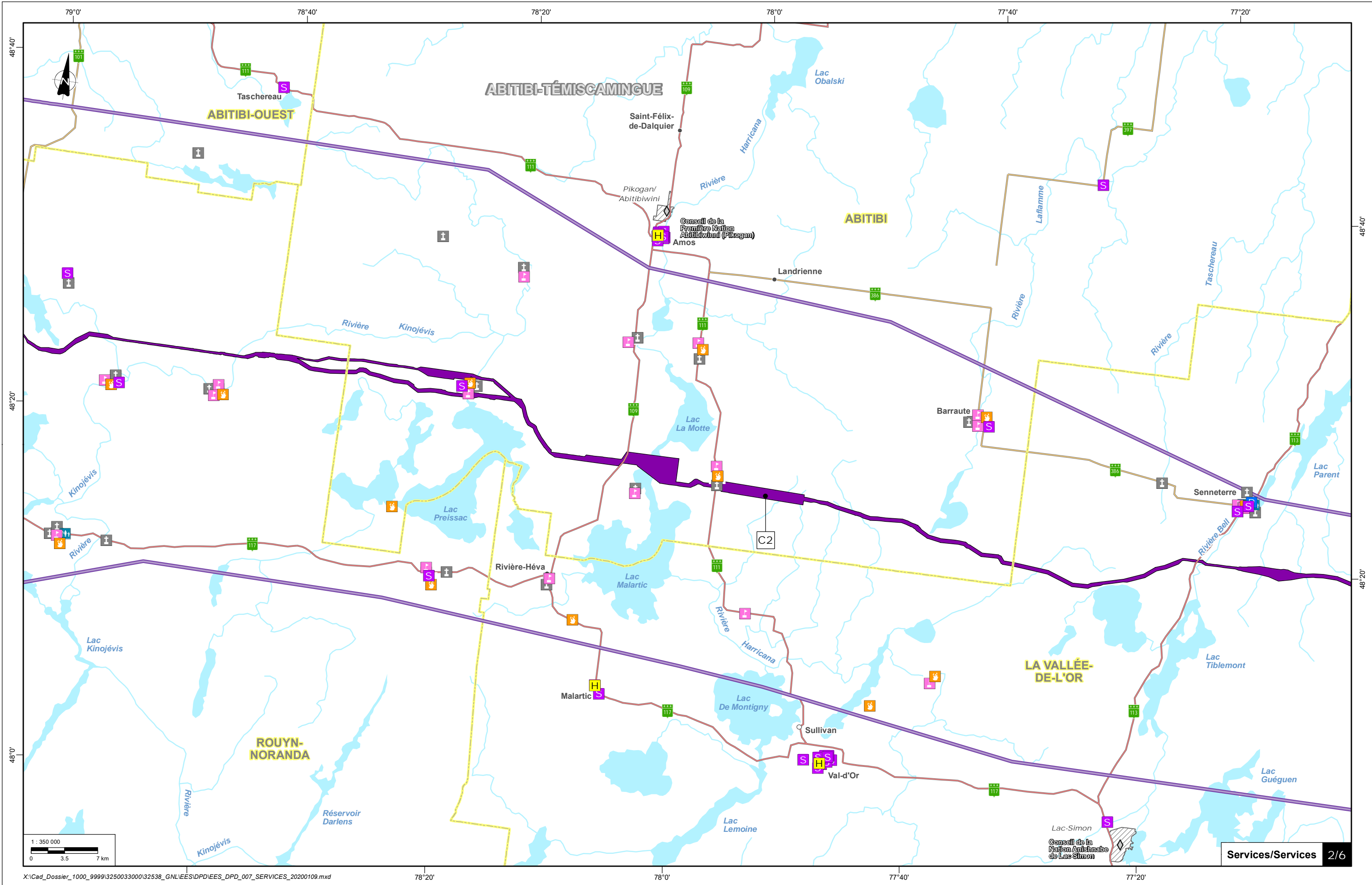


**Services
Services**

Directeur de projet/Project Director :	Projet/Project :	32538-450
Claude Veilleux, ing. & agr.	Date :	2020-01-09
Cartographie/Cartography :	Index	
Anne-Marie Marquis		

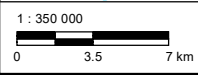
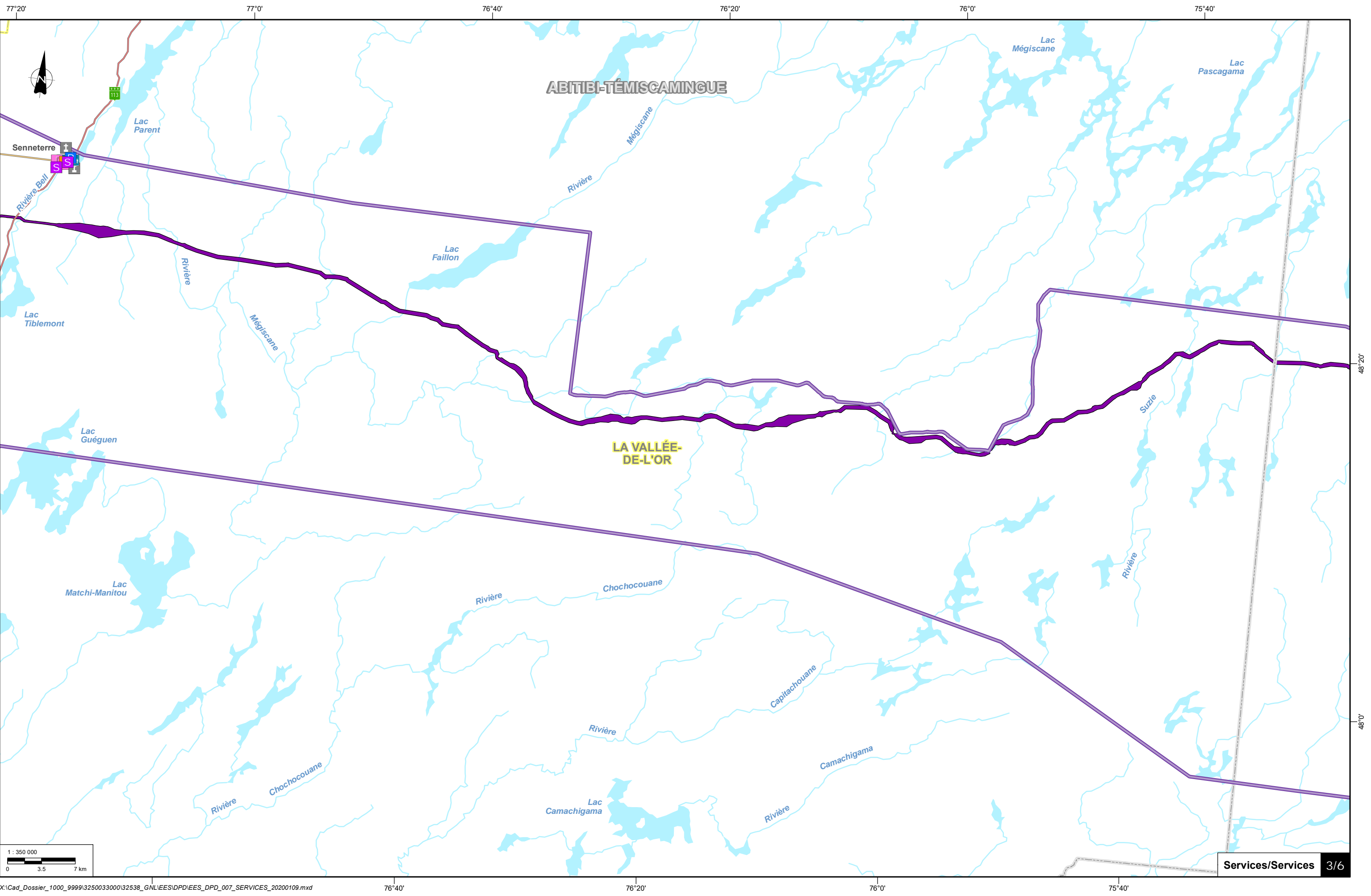


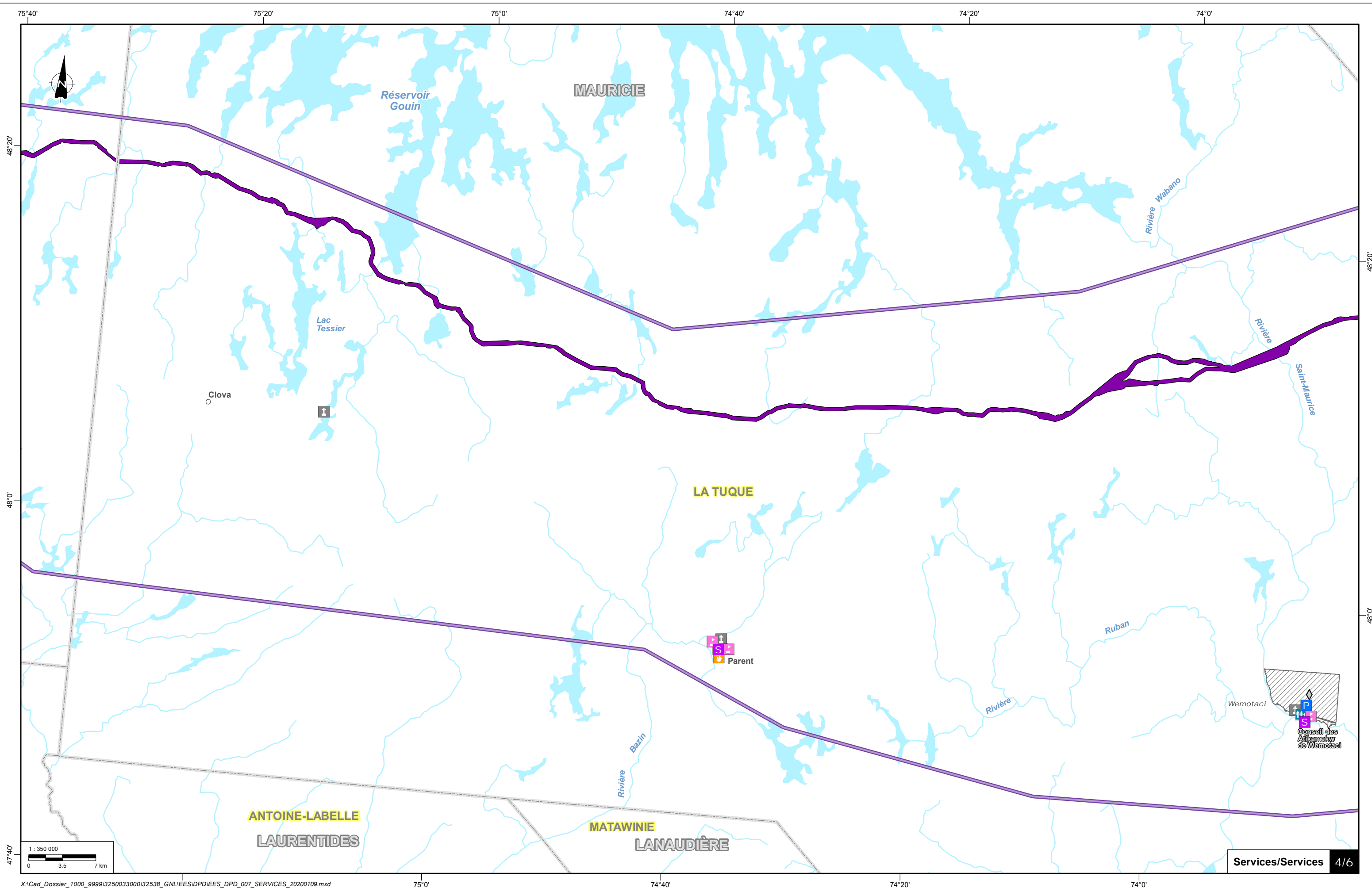
1 : 350 000
0 3.5 7 km



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

LA VALLÉE-DE-L'OR





75°40'

75°20'

75°0'

74°40'

74°20'

74°0'

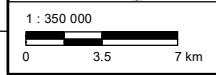
48°20'

48°20'

48°0'

48°0'

47°40'

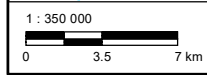
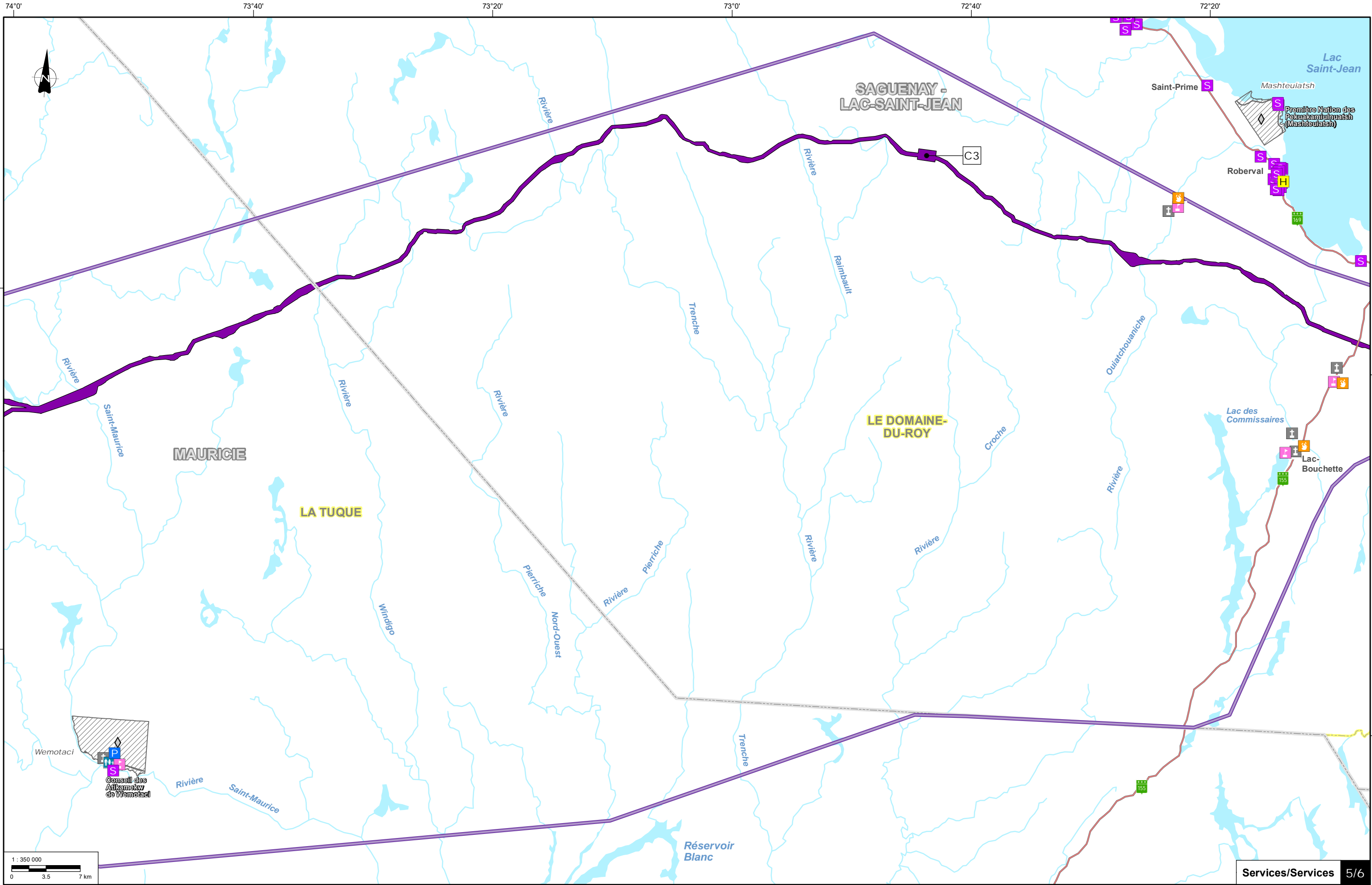


75°0'

74°40'

74°20'

74°0'



Annexe P : Cartes – Réseaux de transport et énergétique

**COMPOSANTES DE PROJET/
PROJECT COMPONENTS ***

Corridor d'étude		Study corridor
Zone d'aménagement privilégiée		Preferred planning area
Poste de compression projeté		Proposed compressor station
Poste de mesurage projeté		Proposed metering station

**REPÈRES GÉOGRAPHIQUES/
GEOGRAPHICAL LANDMARKS**

Frontière		Boundary
Région administrative		Administrative region
Limite de MRC ou de district		RCM or district boundary
Municipalité		Municipality
Arrondissement		Borough
Secteur		Sector
Groupe autochtone		Indigenous group
Réserve indienne		Indian reserve

**RÉSEAU DE TRANSPORT/
TRANSPORT NETWORK**

Chemin de fer		Railway
Aéroport		Airport
Piste d'atterrissage		Airstrip
Héliport		Helicopter
Hydroaérodrome		Seaplane base

RÉSEAU ROUTIER/ROAD NETWORK

Autoroute		Highway
Route nationale		National road
Route régionale		Regional road
Route collectrice		Collector road
Route locale		Local road
Chemin forestier		Logging road

RÉSEAU PORTUAIRE/PORT NETWORK

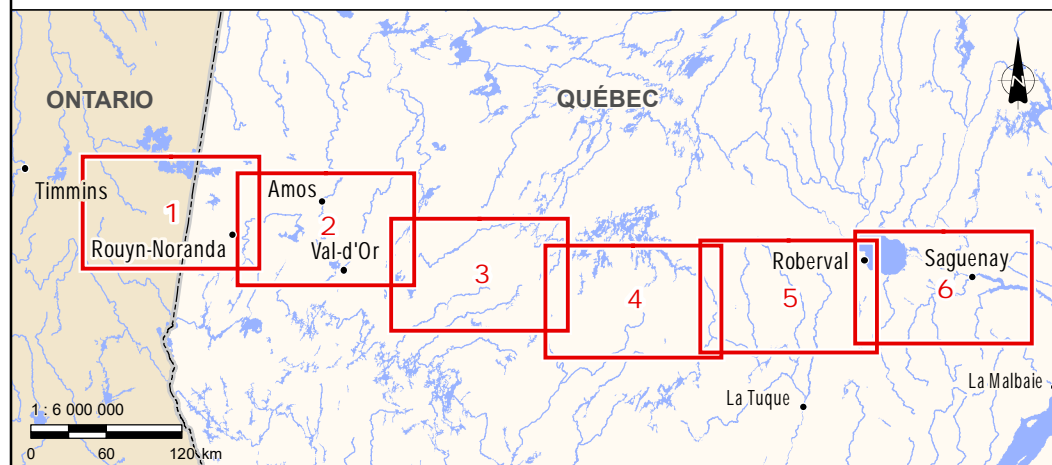
Commercial		Commercial
Récréotouristique		Recreational and tourism
Transbordement		Transshipment
Marina		Marina
Rampe de mise à l'eau		Launching ramp

**RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE/
ENERGY NETWORK**

Barrage électrique*		Electric dam*
Poste électrique		Transformer substation
Ligne électrique		Powerline
Gazoduc TC Énergie		TC Energy natural gas line
Gazoduc Énergir		Énergir natural gas line

* Mise en garde / Cautionary remark
Les composantes du Projet illustrées sont sujettes à révision selon l'évolution du Projet /
Illustrated Project components are subject to revision as the Project evolves

* Seuls les barrages situés dans le corridor d'étude sont illustrés /
Only dams located within the study corridor are identified.



Plan de localisation/Location Map

Sources/References :

QUÉBEC

MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2018.
MRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie et pôles d'occupation) 2010.
MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2018.
RNCAN (RFN 10k, voie ferrée) 2012.
RNCAN (Canvec 50k, transport) 2013.
MTMDET (réseau portuaire) 2018.
MDDELCC (barrages) 2018.
MRC d'Abitibi (équipements) 2018.
MRC d'Abitibi-Ouest (équipements) 2017.
MRC de La Vallée-de-l'Or (équipements) 2018.
Ville de Rouyn-Noranda (équipements) 2010.
UDA, MFFP, Cris (corridor d'étude) 2018-2019.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.

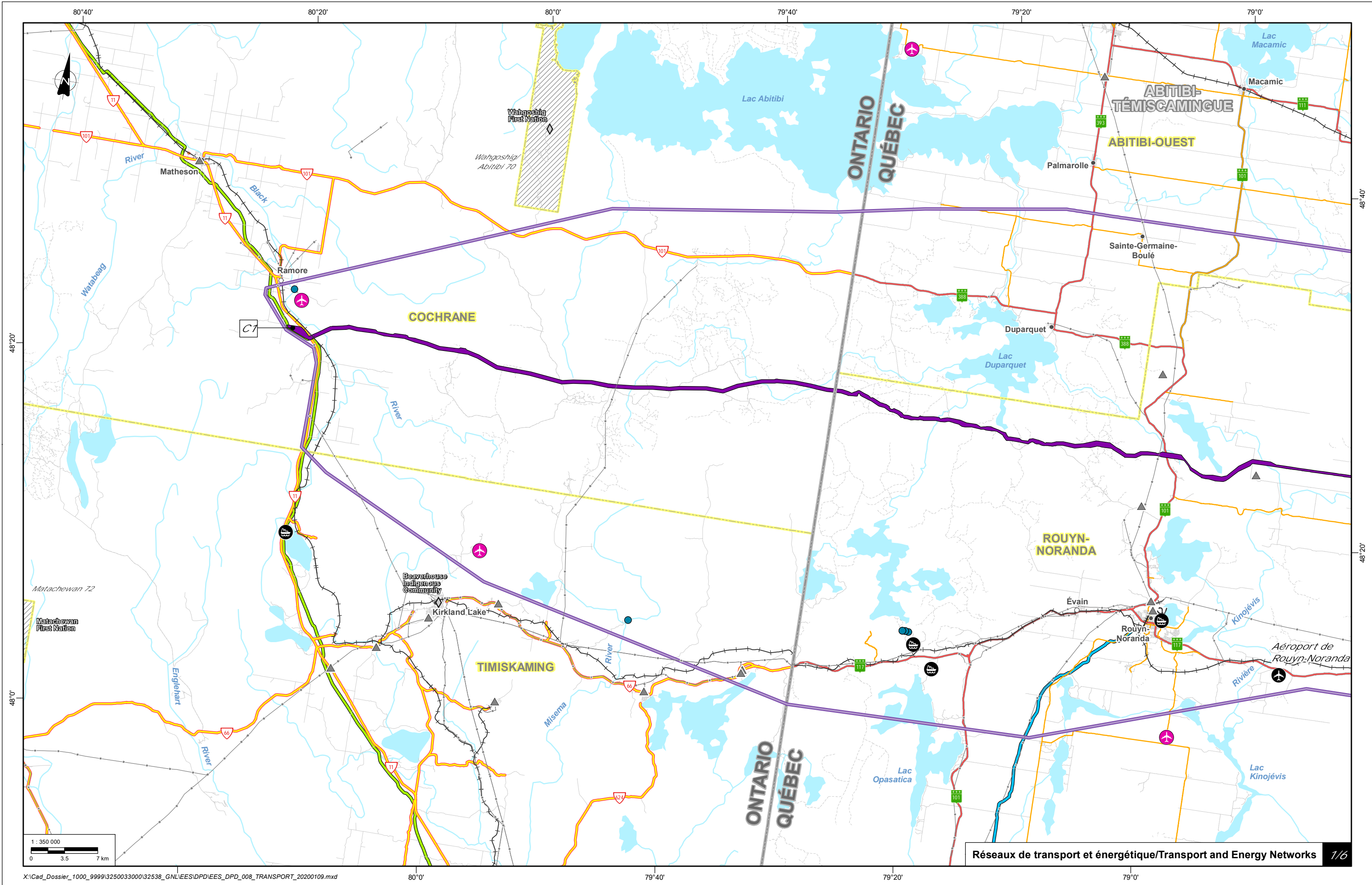
ONTARIO

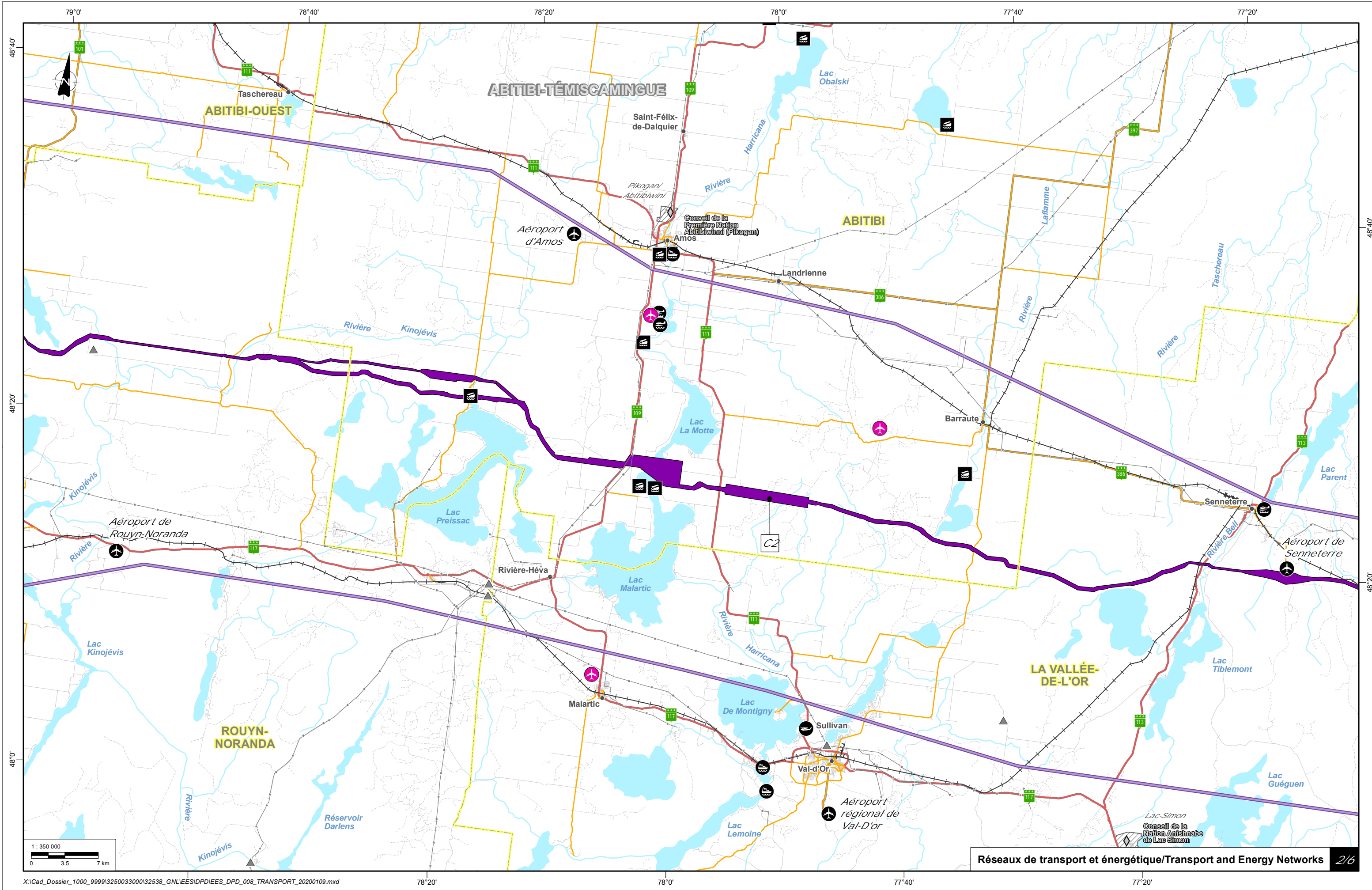
MMAH (municipal boundaries) 2012.
MNR (ON) (DOBMP, Indian reserves) 2008.
MRNF (QC) (BDGA 1M, hydrographie et pôles d'occupation) 2010.
MNR (ON) (ORN, road network) 2010.
MNR (ON) (logging road) 2007.
RNCAN (RFN 10k, voie ferrée) 2012.
RNCAN (Canvec 50k, transport) 2013.
MNR (ON) (ODI, dams) 2014.
UDA (corridor d'étude) 2018.
Groupe Conseil UDA inc. (photo-interprétation d'image satellite, réseaux de gazoduc) 2018.



**Réseaux de transport et énergétique
Transport and Energy Networks**

Directeur de projet/Project Director :	Projet/Project :	32538-450
Claude Veilleux, ing. & agr.	Date :	2020-01-09
Cartographie/Cartography :	Index	
Anne-Marie Marquis		

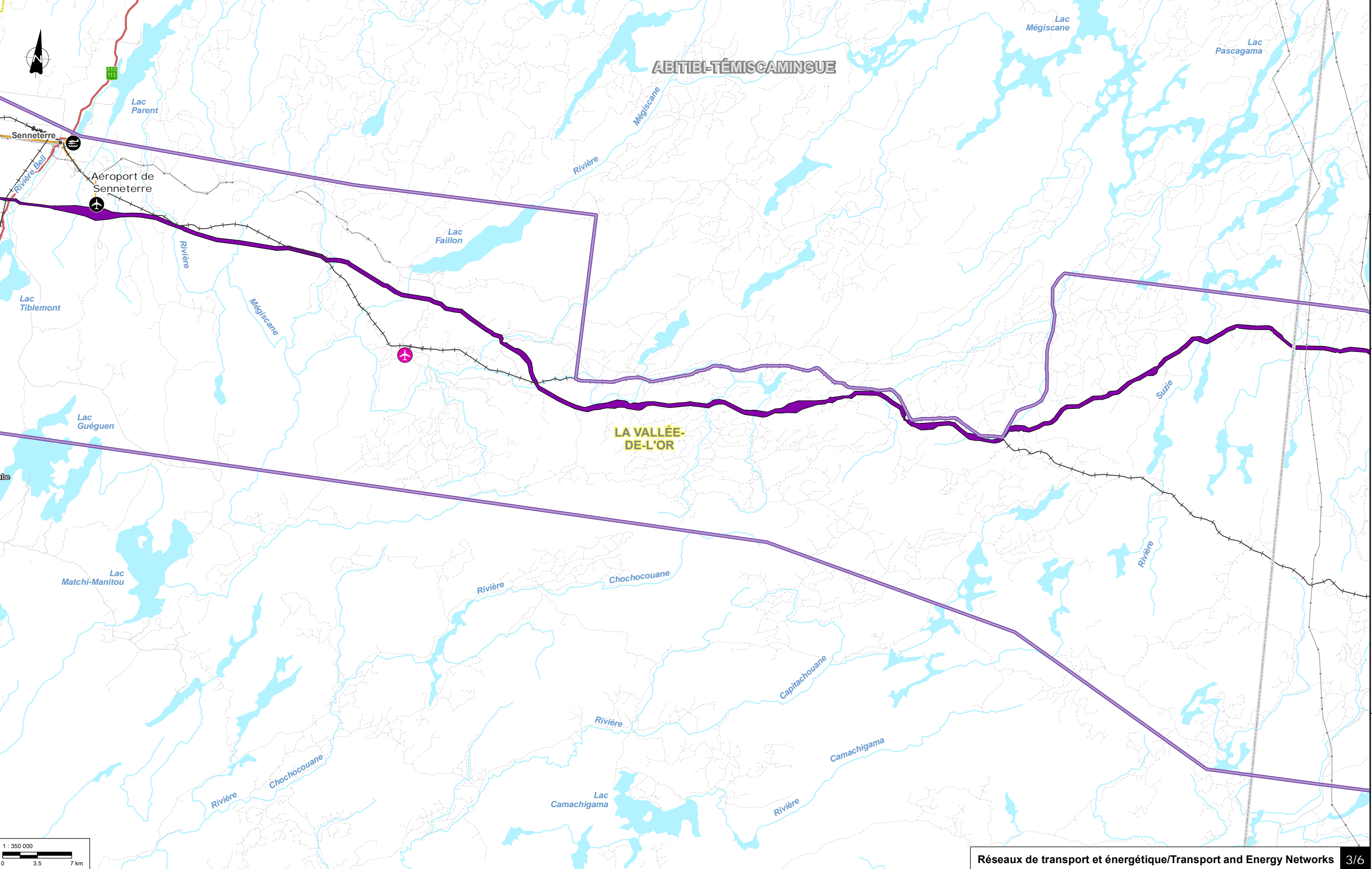




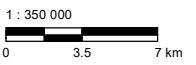
77°20' 77°0' 76°40' 76°20' 76°0' 75°40'

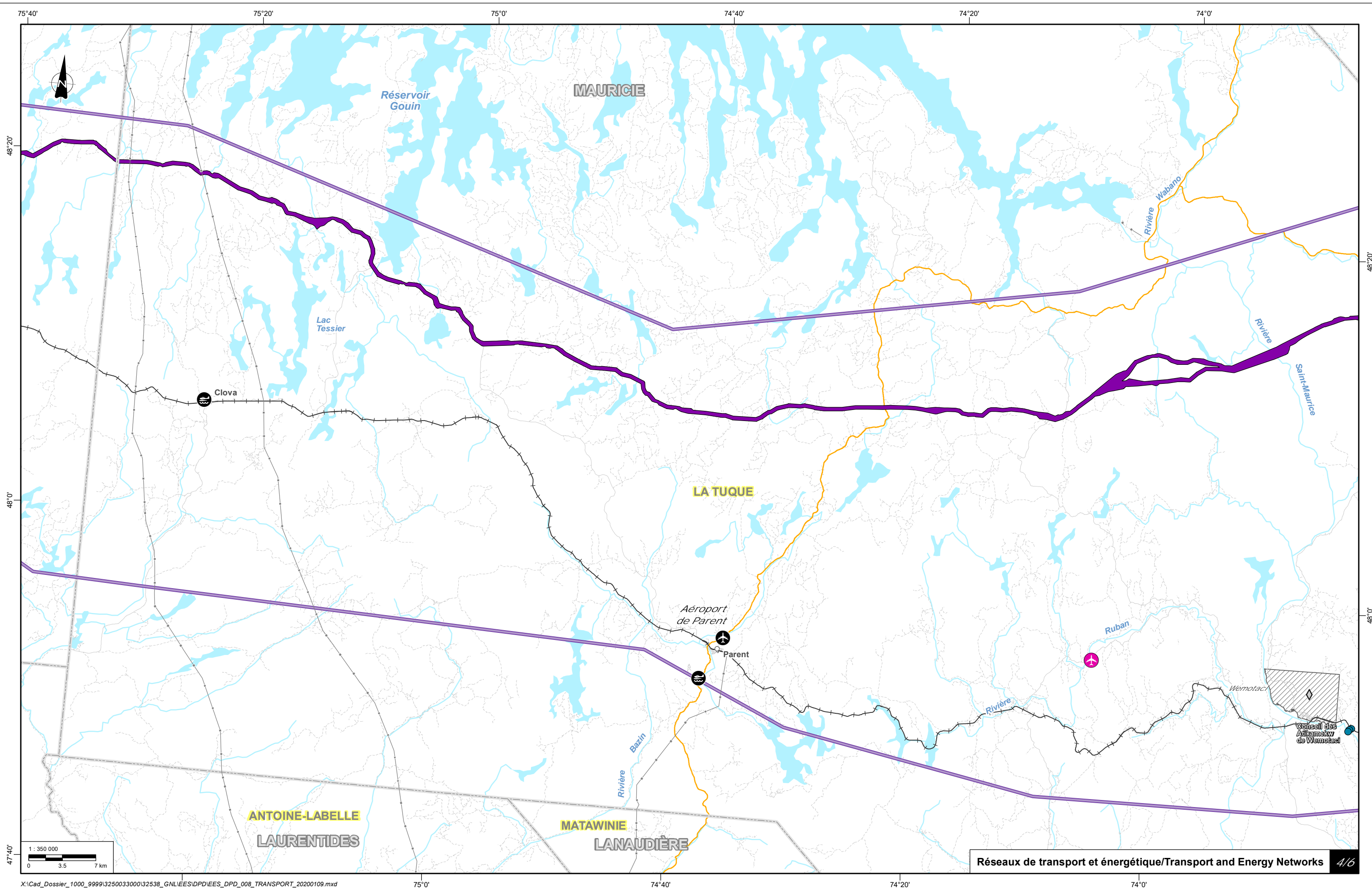


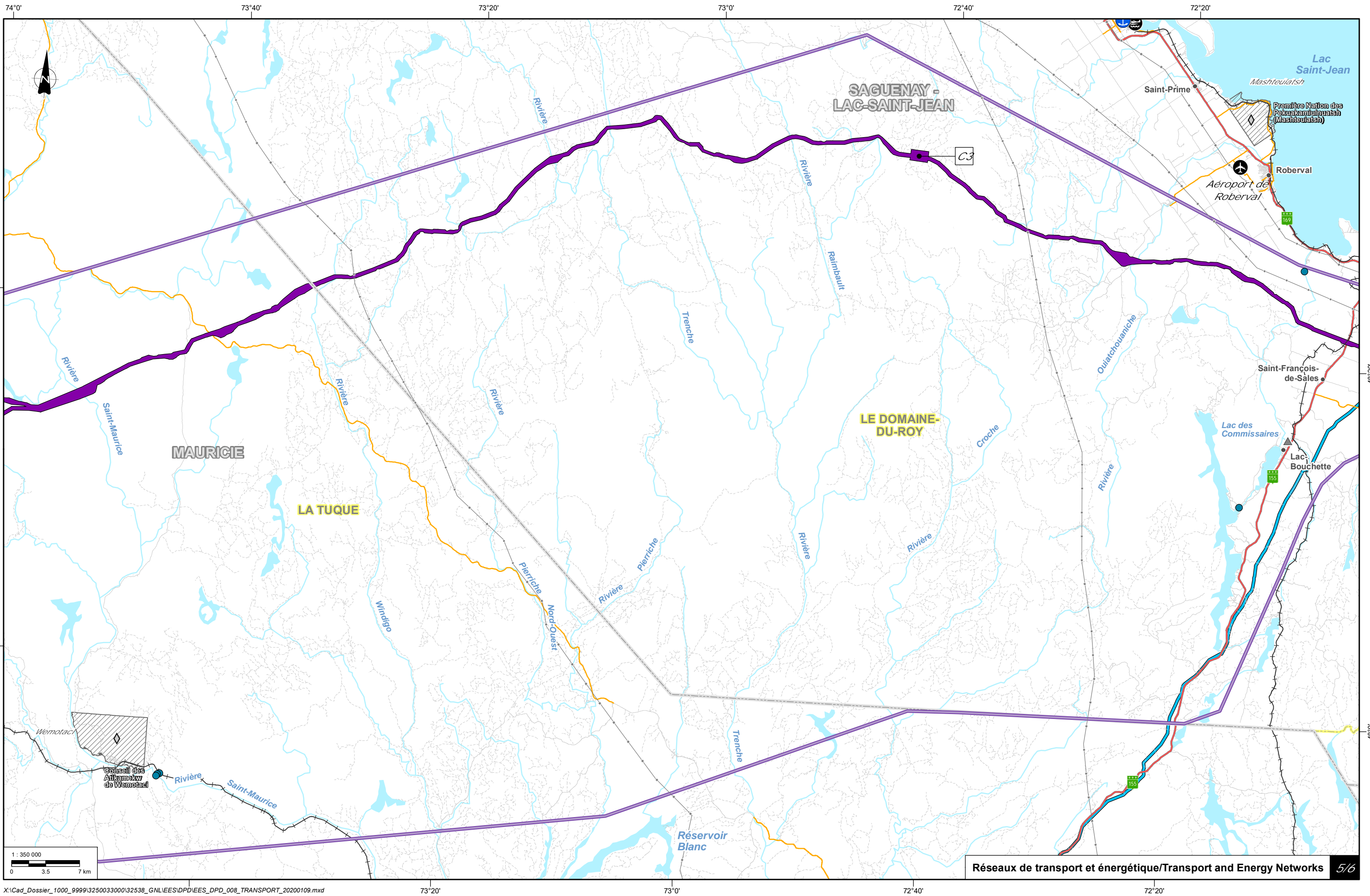
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



LA VALLÉE-DE-L'OR





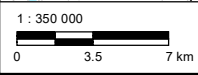
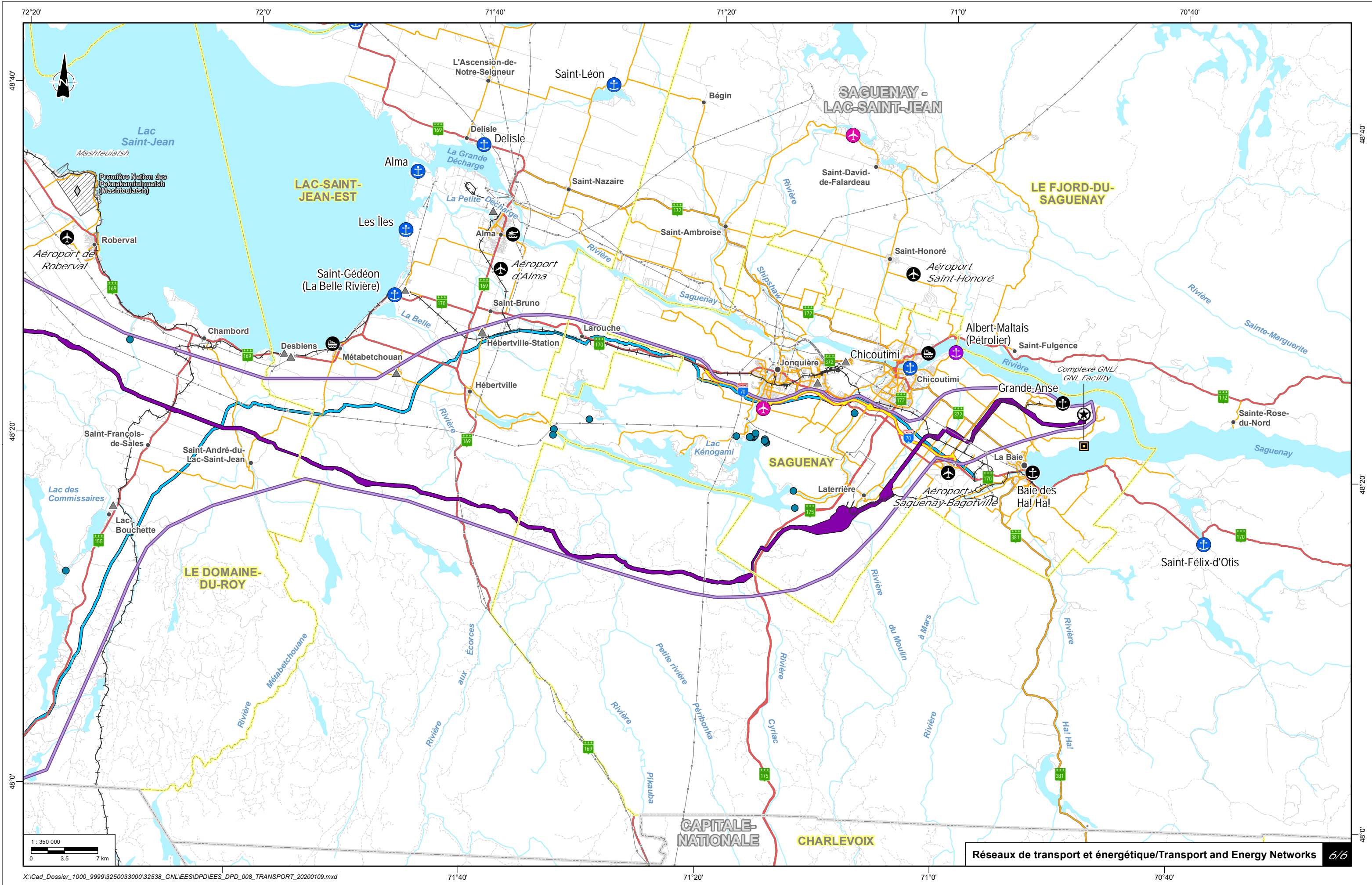


SAGUENAY -
LAC-SAINT-JEAN

MAURICIE

LA TUQUE

LE DOMAINE-
DU-ROY



CAPITALE-NATIONALE

CHARLEVOIX

Réseaux de transport et énergétique/Transport and Energy Networks

Annexe Q : Liste préliminaire des autorisations pour le Projet

Dans le cadre de sa description détaillée de projet, Gazoduq fournit une liste préliminaire des autorisations fédérales et provinciales qui pourraient être requises pour la construction et l'exploitation du Projet. Il décrit d'abord les principales autorisations, puis, dans le tableau ci-dessous, les autres permis et autorisations. Une version plus complète de la liste sera soumise dans l'étude d'impact.

Autorisations globales nécessaires pour le Projet

Loi sur l'évaluation d'impact du Canada et Loi sur la Régie canadienne de l'énergie du Canada

Le Projet est assujéti à la procédure d'évaluation d'impact de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. En effet, le Projet est un « projet désigné » aux fins de l'application de la *Loi sur l'évaluation d'impact du Canada* (article 41 du *Règlement sur les activités concrètes*). Comme le Projet comprend des activités concrètes qui sont réglementées en vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (par exemple, la construction d'un gazoduc interprovincial pour le transport du gaz naturel), l'évaluation d'impact du Projet sera renvoyée à une commission d'examen intégré, de façon à ce que les exigences de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* soient intégrées au processus d'évaluation d'impact, dans la mesure du possible. Au terme de l'évaluation d'impact par la commission d'examen intégré, qui comprend une audience publique, la commission d'examen intégré prépare un rapport contenant sa justification, ses conclusions et ses recommandations, dont ses recommandations au sujet des conditions, qui tiennent compte des exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et des dispositions pertinentes de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, et le présente au ministre. De plus, l'Agence prépare le rapport de consultation, qui rassemble les résultats du processus de consultation de la Couronne. Dans ce contexte, une déclaration de décision, considérée comme faisant partie du certificat délivré en vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, doit être obtenue préalablement à la réalisation du Projet.

Loi sur la qualité de l'environnement du Québec

Gazoduq a initié des démarches dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en déposant un avis de projet en date du 20 novembre 2018. Cette procédure peut comprendre une audience publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à laquelle Gazoduq participera, le cas échéant. Une fois la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement complétée, le gouvernement du Québec peut délivrer une autorisation gouvernementale relativement au Projet.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

Quant aux composantes du Projet situées en zone agricole, Gazoduq présentera une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour une utilisation de ces parcelles de terrain à des fins autres que l'agriculture.

Autre permis et autorisations pour la construction du Projet

En plus des autorisations devant être obtenues au terme des processus décrits ci-haut, d'autres permis et autorisations pourraient être requis en vertu d'autres lois et règlements fédéraux et provinciaux en lien avec des activités associées à la construction et à l'exploitation du Projet. Ceux-ci sont énumérés au tableau 1-1.

De plus, des permis et autorisations pour la réalisation de certains travaux devront être obtenus auprès des municipalités concernées et des ententes de croisement avec des infrastructures détenues par des tiers (ex. emprises électriques, voies ferrées, etc.) seront conclues. Les démarches pour l'obtention de ces permis seront confirmées et entamées au moment opportun.

Tableau 1-1 : Permis et autorisations

Ministère	Loi applicable	Règlement afférent (le cas échéant)	Autorisation/permis
Fédéral (Canada)			
Pêches et Océans Canada	<i>Loi sur les pêches</i> (L.R.C. 1985, ch. F-14), art. 34.4(2)(b)	S/O	Le cas échéant, autorisation requise si le Projet entraînera la mort du poisson.
	<i>Loi sur les pêches</i> , (L.R.C. 1985, ch. F-14), art. 35(2)	S/O	Le cas échéant, autorisation requise si le Projet entraînera la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson.
	<i>Loi sur les espèces en péril</i> (L.C. 2002, ch. 29), art. 73, 74 et 77(1) Annexe 1 Espèces aquatiques – Permis pour les espèces en péril	S/O	Le cas échéant, accord ou permis permettant de réaliser des activités susceptibles d'affecter une espèce de poisson inscrite, tout élément de son habitat essentiel ou la résidence de ses individus.
Transports Canada	<i>Loi sur les eaux navigables canadiennes</i> (L.R.C. 1985, ch. N-22), art. 7(6)	S/O	Le cas échéant, approbation pour l'installation dans une voie navigable d'un ouvrage ou d'un ouvrage majeur qui pourrait nuire à la navigation, y compris des changements aux niveaux ou aux débits d'eau (p. ex. un pont permanent ou un ouvrage de franchissement permanent de route d'accès).
	<i>Loi sur le déplacement des lignes de chemin de fer et les croisements de chemin de fer</i> (L.R.C. 1985, ch. R-4), art. 7 ou 8	S/O	Le cas échéant, autorisation de traverser les voies ferrées avec des routes d'accès et des lignes de transport d'électricité.
Environnement et Changement climatique Canada	<i>Loi sur les espèces en péril</i> (L.C. 2002, ch. 29), art. 73 et 74	S/O	Le cas échéant, accord ou permis permettant de réaliser des activités susceptibles d'affecter une espèce sauvage inscrite, tout élément de son habitat essentiel ou la résidence de ses individus.
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	<i>Loi sur la radiocommunication</i> (L.R.C. 1985, ch. R-2), art. 5	S/O	Licence radio.
Ressources naturelles Canada, Division de la réglementation des explosifs	<i>Loi sur les explosifs</i> (L.R.C. 1985, ch. E-17)	<i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> (DORS/2013-211)	<ul style="list-style-type: none"> Licences de poudrière temporaire. Permis de transport en transit d'explosifs.
Québec			
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ, c. Q-2), art. 22	<p>* À venir : Règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale (RAMDCME)</p> <p><i>Règlement relatif à certaines mesures facilitant l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements</i> (RLRQ c Q-2, r. 32.1)</p> <p><i>Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ c Q-2, r. 3) (RRALQE)</p> <p><i>Note d'instruction (applicable pendant la période transitoire) - Activités à risque négligeable –</i></p>	<p>Autorisation ministérielle pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> la construction d'un gazoduc le prélèvement d'eau la gestion ou le traitement des eaux (camp de travailleurs) (voir ci-dessous relativement au <i>Règlement sur les travaux relatifs à une installation de gestion ou de traitement des eaux / Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement</i>) tous travaux, constructions ou interventions dans des milieux humides et hydriques (au sens de l'article 46.0.2 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>) la gestion de matières dangereuses

Ministère	Loi applicable	Règlement afférent (le cas échéant)	Autorisation/permis
		<i>Exemptions administratives de l'application des articles 22 et 30 de la Loi sur la qualité de l'environnement (avril 2019) - Cette note d'instruction doit être utilisée pour exempter de l'application des articles 22 et 30 de la LQE, les activités à risque négligeable, en sus de celles mentionnées dans le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (RRALQE) et dans tout autre règlement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> l'installation et l'exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère
		<i>Règlement sur les carrières et sablières (RLRQ c Q-2, r. 7.1)</i>	Autorisation ministérielle aux termes de l'article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> ou déclaration de conformité aux termes de l'article 31.0.6 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> pour l'exploitation d'une nouvelle carrière ou sablière, le cas échéant (p.ex. banc d'emprunt).
		<i>Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c.Q-2, r. 35.2)</i>	Autorisation ministérielle aux termes de l'article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> pour certains prélèvements d'eau.
		* À venir : Règlement sur les travaux relatifs à une installation de gestion ou de traitement des eaux <i>Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c Q-2, r. 2)</i>	Soustraction à l'application de l'article 32 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (relativement à l'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>) pour les campements industriels temporaires en lien avec l'implantation d'appareils ou d'équipements de traitement pour la production d'eau potable et le traitement et l'évacuation des eaux usées. Un avis doit toutefois être remis au MELCC avant l'aménagement du site.
		<i>Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RLRQ c Q-2, r. 9.1)</i>	Lorsque des travaux affectent des milieux humides ou hydriques, établissement de critères pour les mesures de compensation monétaire ou visant la restauration, la création, ou la valorisation écologique d'un milieu humide ou hydrique.
	<i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, c. E-12.01), art. 17</i>	<i>Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (R.R.Q., c. E-12.01, r. 3)</i>	Autorisation pour l'exercice dans l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, d'une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.
	<i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), art. 13 et 19</i>	S/O	Autorisation pour l'exercice d'activités dans un milieu naturel désigné dans un plan ou un autre milieu désigné par le ministre ou dans une réserve écologique (protection provisoire ou permanente).
	<i>Loi sur le régime des eaux (RLRQ, c. R-13), art. 2.1</i>	<i>Règlement sur le domaine hydrique de l'état (RLRQ, c. R-13, r. 1), art. 10 et/ou 19</i>	Permis d'occupation et/ou bail de location du domaine hydrique.

Ministère	Loi applicable	Règlement afférent (le cas échéant)	Autorisation/permis
	<i>Loi sur le régime des eaux</i> (RLRQ, c. R-13), art. 3.1	S/O	Concession pour construire, maintenir ou exploiter un ouvrage sur un lac ou un cours d'eau du domaine de l'État ou un ouvrage ayant pour effet d'affecter un lac ou un cours d'eau du domaine de l'État.
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> (RLRQ, c. C-61.1), art. 128.6 et 128.7	<i>Règlement sur les habitats fauniques</i> (RLRQ, c. C-61.1, r. 18) <i>Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats</i> (RLRQ, c. E-12.01, r. 2)	Autorisation pour l'exercice d'activités dans un habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable.
	<i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> (RLRQ, c. A-18.1), art. 73	<i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i> (RLRQ c A-18.1, r 0.01) <i>Règlement sur les permis d'intervention</i> (RLRQ c A-18.1, r. 8.1)	Permis d'intervention pour toute activité d'aménagement forestier requise pour des travaux d'utilité publique, par exemple le déboisement (incluant les inventaires, planification, la récolte, etc.); les infrastructures (chemins, camps, aires d'entreposage, aires d'empilement, sablières, etc.); et la maîtrise de végétation.
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	<i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> (RLRQ, c. T-8.1), art. 34, 47, 50 et 54	<i>Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État</i> (RLRQ c T-8.1, r. 7)	<ul style="list-style-type: none"> Autorisation pour ériger ou maintenir un bâtiment, une installation ou un ouvrage sur des terres du domaine de l'État (par exemple, l'aménagement des aires de travail temporaires). Servitude, droits superficiaires ou autre droit d'occupation pour une emprise permanente pour la conduite et les aménagements connexes sur des terres du domaine de l'État.
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	<i>Loi sur le patrimoine culturel</i> (RLRQ, c. P-9.002), art. 48, 49 et 64	<i>Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé</i> (RLRQ c P-9.002, r. 1)	Autorisation pour : <ul style="list-style-type: none"> altérer, restaurer, réparer, modifier de quelque façon ou démolir un immeuble patrimonial classé; ou relativement à un site patrimonial classé ou déclaré, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, ou faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ou démolir en tout ou en partie cet immeuble, ou ériger une nouvelle construction, ou excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment; ou dans une aire de protection, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain ou faire une construction.
	<i>Loi sur le patrimoine culturel</i> (RLRQ, c. P-9.002), art. 68	<i>Règlement sur la recherche archéologique</i> (RLRQ, c. P-9.002, r. 2.1)	Permis de recherche archéologique pour effectuer des fouilles et des relevés aux fins de rechercher des biens ou des sites archéologiques.

Ministère	Loi applicable	Règlement afférent (le cas échéant)	Autorisation/permis
Ministère des Transports (MTQ)	<i>Loi sur la voirie</i> (RLRQ c V-9), art. 23	S/O	Autorisation pour la construction de chemins d'accès.
	<i>Loi sur la voirie</i> (RLRQ c V-9), art. 37	S/O	Autorisation pour construire dans l'emprise d'une route.
	<i>Loi sur la voirie</i> (RLRQ c V-9), art. 38	S/O	Autorisation pour empiéter dans l'emprise d'une route ou y installer de l'équipement de transport ou de distribution d'énergie.
Régie du bâtiment	<i>Loi sur le bâtiment</i> (RLRQ c B-1.1)	<i>Code de construction</i> (RLRQ c B-1.1, r. 2), art. 8.12	Attestation de conformité relativement à l'érection, à la modification ou à la démolition d'un équipement pétrolier à risque élevé ou d'une tuyauterie complète qui lui est reliée.
		<i>Code de sécurité</i> (RLRQ c B-1.1, r 3), art. 120	Permis d'utilisation pour une installation d'équipements pétroliers comprenant au moins un équipement pétrolier à risque élevé.
Ontario			
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i> (L.R.O. 1990, chap. E.19), art. 9 ou 20.21(1)	S/O	Autorisation environnementale ou enregistrement pour les émissions dans l'air, comme les émissions d'une station de compression ou d'une vanne de sectionnement.
	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i> (L.R.O. 1990, chap. E.19), art. 27	S/O	Le cas échéant, approbation pour exploiter un système de gestion des déchets ou un système d'élimination des déchets.
	<i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i> (LRO 1990, c O.40), art. 34(1)	<i>Water Taking and Transfer</i> (O Reg 387/04) - disponible en anglais seulement	Permis pour prélever 50 000 l/jour ou plus d'eau de toute source (eau de surface, eau souterraine) ou enregistrement
	<i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i> (LRO 1990, c O.40), art. 53(1)	S/O	Le cas échéant, autorisation environnementale pour utiliser, exploiter, établir, modifier, agrandir ou remplacer une station d'épuration des eaux d'égout, nouvelle ou existante.
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts	<i>Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne</i> (LO 1994, c 25), art. 27(1) et 41.4	S/O	Permis pour la récolte des ressources forestières d'une unité de gestion et/ou permis d'activité pour retirer des ressources forestières qui se trouvent dans une forêt de la Couronne en vue de permettre l'exercice, sur la terre, d'une activité qui exige le retrait des ressources forestières.
	<i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> (LO 2007, c 6), art. 17(1),(2)	S/O	Le cas échéant, autorisation d'exercer une activité qui touche une espèce disparue de l'Ontario, en voie de disparition ou menacée (par ex : capturer ou transporter un individu ou endommager ou détruire son habitat).

Ministère	Loi applicable	Règlement afférent (le cas échéant)	Autorisation/permis
	<i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> (LO 1997, c 41), art. 7 et 8	<i>Hunting</i> (O Reg 665/98) - disponible en anglais seulement	Autorisation d'endommager ou de détruire le nid ou les œufs d'un oiseau qui appartient à une espèce sauvage, la tanière de certains animaux ou une digue de castor.
	<i>Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières</i> (LRO 1990, c L.3), art. 14(1)	S/O	Autorisation pour la construction d'un barrage (ouvrage de dérivation, canalisation, traversée d'un cours d'eau ou activité connexe) dans un lac ou une rivière.
	<i>Loi sur les terres publiques</i> (LRO 1990, c P.43), art. 14	<i>Activities on Public Lands and Shore Lands — Work Permits and Exemptions</i> (O Reg 239/13), art. 2 - disponible en anglais seulement <i>Permis de travail</i> (RRO 1990, Règl 975)	Permis de travail pour certaines activités sur les terres publiques, telles que : <ul style="list-style-type: none"> • Construire un sentier, un passage à niveau ou une route sur une terre publique; • Enlever la végétation aquatique envahissante ou la végétation aquatique indigène des terres riveraines; • Construire ou installer une structure ou un agencement de structures qui est en contact physique avec plus de 15 mètres carrés de terres riveraines.
	<i>Loi sur les terres publiques</i> (LRO 1990, c P.43), art. 14 et 21	<i>Permis d'utilisation des terres</i> (RRO 1990, Règl 973)	Autorisation ou autre approbation ou droit d'exercer certaines activités en terres publiques ou d'occuper des terres publiques et/ou permis d'utilisation des terres (autorisant le titulaire à occuper, aux fins qui y sont indiquées, les terres publiques qui y sont décrites).
	<i>Loi sur les terres publiques</i> (LRO 1990, c P.43), art. 13(2)	<i>Restricted areas</i> (O Reg 150/12) - disponible en anglais seulement	Le cas échéant, permis pour construire un bâtiment ou une structure, ou aménager des terres d'un secteur situé dans un territoire non érigé en municipalité que le ministre désigne comme secteur à utilisation restreinte.
	<i>Loi sur les Ressources en agrégats</i> (LRO 1990, c A.8), art. 34	<i>Dispositions générales</i> (Règl de l'Ont 244/97)	Licence d'extraction d'agrégats pour l'excavation d'agrégats ou de sol arable appartenant à la Couronne.
	<i>Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation</i> (LO 2006, c 12), art. 14 et 22	<i>Work Permits</i> (O Reg 345/07) - disponible en anglais seulement	Le cas échéant, ententes commerciales et permis de travail pour l'utilisation et l'occupation des terres dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation.
	<i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> (LO 1997, c 41)	<i>Délivrance de permis relatifs aux poissons</i> (Règl de l'Ont 664/98)	Le cas échéant, autorisation pour le prélèvement de poissons associé à la construction de batardeaux et à l'assèchement de tronçons de plans d'eau pour le franchissement de lignes de transport dans les rivières ou ruisseaux.
Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	<i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> (L.R.O. 1990, chap. O.18), art. 56(1)	S/O	Le cas échéant, permis pour excaver ou transformer les biens désignés ou d'enlever tout artefact des biens désignés.
	<i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> (L.R.O. 1990, chap. O.18), art. 48(1)	S/O	Le cas échéant, licence pour enlever un artefact d'un site.
Commission des Normes Techniques et de la Sécurité (CNTS)	<i>Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité</i> , (LO 2000, c 16)	<i>Chaudières et appareils sous pression</i> (Règl de l'Ont 220/01), art. 5(1)	Le cas échéant, enregistrement des plans et certificat d'inspection pour l'utilisation de l'équipement sous pression (chaudière, appareil sous pression, accessoire ou tuyauterie).